Atlas stratégique
des armées françaises

2023

Institut
EGA

Avertissement

L'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega) est un laboratoire d'idées français fondé en 2015 spécialisé sur les relations internationales. Depuis sa fondation, l'Iega est guidé par la volonté d'associer société civile, acteurs institutionnels et scientifiques dans le domaine de l'analyse géopolitique. Guidé par le souci d'indépendance et d'objectivité tout autant que par l'aspect humain, il œuvre en ce sens à travers la publication de travaux scientifiques en libre-accès, ainsi que par l'organisation d'événements et de formations accessibles au plus grand nombre.

L'atlas stratégique des armées françaises, ouvrage numérique et en libre-accès, a été conçu par l'Iega, avec le soutien de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées.

Les propos exprimés dans cet ouvrage n'engagent que la responsabilité des auteurs.

ISSN : 2739-3283

© Tous droits réservés, Institut d'études de géopolitique appliquée, mars 2023

Comment citer cette publication :

Yohan BRIANT, Alexandre NEGRUS (dir.), *Atlas stratégique des armées françaises*, Institut d'études de géopolitique appliquée, Paris, mars 2023.

Institut d'études de géopolitique appliquée
121 rue du Vieux Pont de Sèvre, 92100 Boulogne-Billancourt
Courriel : secretariat@institut-ega.org
Site internet : www.institut-ega.org

Avant-propos

Rédiger un atlas stratégique des armées françaises est un grand défi en raison de la volatilité des relations internationales et du nouveau cycle de compétition entre puissances dans lequel les armées évoluent. Ce document a pour vocation de comprendre les défis contemporains auxquels sont confrontées les armées françaises. La contextualisation géopolitique est fondamentale pour saisir le champ d'intervention des armées et les priorités stratégiques de la France. Si pendant de nombreuses années les armées françaises ont notamment été confrontées à la lutte contre le djihadisme, elles sont aujourd'hui nécessairement impliquées dans une nouvelle ère, celle de la compétition de puissances. Confrontées à ces deux défis, les armées françaises évoluent dans un environnement stratégique qui s'est dégradé plus rapidement que les prévisions qui en avaient été faites.

La guerre d'Ukraine est un point de bascule pour le continent européen, qui a fait évoluer l'approche que les autorités politiques pouvaient avoir des questions de défense. Le retour de la guerre de haute intensité sur le sol européen oriente nombre de regards vers l'Est, tandis que la compétition sino-américaine continue de s'accentuer. Alors que la Chine et la Russie partagent un intérêt commun, celui de contrer la puissance américaine, deux acteurs que d'aucuns définissent à tort comme des « alliés », elles n'ont pas la même vision de l'ordre international. La Chine, qui se nourrit du système actuel, cherche à modifier en sa faveur les règles de l'ordre établi alors que la Russie s'inscrit dans une logique de contestation et de destruction du système international tel qu'il existe. En définitive, la Chine ne cherche pas de rupture avec l'Occident et la relation sino-russe est aujourd'hui fondamentalement déséquilibrée à sa faveur.

Pékin a annoncé une hausse conséquente de son budget en matière de défense. Pour autant, si elle affiche des ambitions militaires et modernise son armée, elle n'a pas atteint le niveau de maturité qui lui permettrait de dépasser l'armée américaine, la première du monde. La Chine n'a plus fait la guerre depuis la troisième guerre d'Indochine qui s'est soldée par sa défaite en 1979. La guerre d'Ukraine a notamment pour effet de créer une dépendance économique et géopolitique de la Russie vis-à-vis de la Chine, et de provoquer chez les européens une véritable réflexion sur l'avenir énergétique de l'Union européenne. Cette dernière a notamment franchi un cap en matière de défense, en assumant une coordination pour l'envoi d'armes létales à l'Ukraine pour se défendre face à l'agresseur russe. Les européens ont, pour la première fois,

acheté des armes en commun et instauré une préférence européenne pour les commandes groupées.

Une attention particulière doit également être portée sur l'Iran qui forme avec la Russie le duo d'États les plus sanctionnés au monde. Leur comportement et le devenir de leur régime pose des questions essentielles qui ne peuvent être négligées par les autorités françaises, alors qu'il est acquis que la tentative de faire revenir la Russie dans le giron européen est une option complètement dépassée. De nombreux autres acteurs affichent leurs ambitions, à l'instar de l'Arabie saoudite et de la Turquie et il sera indispensable de faire preuve d'une capacité de prospective pour répondre aux défis que vont imposer à la France toutes ces puissances au cours des prochaines années, sinon des prochaines décennies.

En sus de cet environnement international particulièrement volatil, les armées françaises doivent également faire face au développement de menaces multifactorielles. Si le risque d'attaque terroriste sur le territoire national est désormais pleinement intégré, de nouvelles problématiques impactant l'ensemble des secteurs nationaux nécessitent désormais la coopération étroite des armées avec les autorités civiles. Si la pandémie de Covid-19 a démontré la capacité des armées à pallier aux carences opérationnelles de l'État, la pluralité des agents pathogènes, des rythmes de mutation et des vecteurs de transmission, impliquent d'importantes contraintes stratégiques. Le développement technique et la réduction drastique du temps entre l'élaboration d'un outil et sa commercialisation à grande échelle représente un facteur de risque supplémentaire, en témoigne l'utilisation détournée de drones civils pour un usage militaire. Il y a fort à parier que la dissémination d'outils technologiquement avancés au sein de la société mène à une nouvelle étape dans le mode d'action de groupes radicaux présents sur le territoire national. Le facteur technique pèse également dans le cadre des oppositions traditionnelles entre puissances étatiques, renforçant le caractère hybride des conflits et contribuant à la transformation des théâtres d'opération. Le domaine cyber, le renseignement en sources ouvertes ou encore l'évolution de la criticité des infrastructures nécessitent un important effort d'adaptation stratégique et opérationnel.

En raison de leur caractère total, les effets du dérèglement climatique nécessiteront le dépassement d'une stratégie d'adaptation ponctuelle, pensée selon des données et un cadre précis, pour une doctrine de l'adaptation perpétuelle qui s'appuierait sur la totalité des acteurs civils et militaires. Similaire à la révolution atomique, ce changement de paradigme requiert une rupture institutionnelle qu'accompagne déjà le développement de la pensée prospectiviste au sein des armées.

Les défis sont nombreux. Après plusieurs décennies d'illusions sur ce qu'était devenu la guerre, sur la nature des conflits et leur impact diplomatique, les sociétés occidentales émergent, reconsidèrent leurs choix, le rôle qui doit être dévolu à leurs armées. À sa modeste échelle, ce document vise également à contribuer au débat sur ce qui, plus qu'un choix politique, est une déclaration sur nos valeurs et sur notre façon d'appréhender la géopolitique et les relations internationales.

Yohan BRIANT
Directeur général de l'Institut d'études de géopolitique appliquée
Alexandre NEGRUS
Président de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

Sommaire

Les armées françaises face aux crises multiples : pression démographique, migrations, changement climatique, pandémie 1
CARTE. Mission Harpie : lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane française 3
CARTE. Forces françaises et zones de responsabilité dans le monde 8
Les armées françaises face aux nouvelles formes de conflictualité 18
CARTE. Câbles sous-marins : le contrôle d'Internet et ses enjeux 30
Les partenariats stratégiques des armées françaises en Afrique 32
CARTE. Les zones d'instabilité en Afrique 35
CARTE. Le réseau des Écoles nationales à vocation régionale (ENVR) 40
CARTE. Coopérations et tensions dans le golfe de Guinée 45
La dégradation de l'environnement stratégique français au Proche-Orient et au Moyen-Orient 47
CARTE. Principales tensions au Proche-Orient et Moyen-Orient en 2023 16
CARTE. Quelle situation au Yémen en 2023 ? 51
CARTE. Situation en Syrie en février 2023 19
La présence militaire française en Méditerranée 60
CARTE. Présence de la marine française en Méditerranée 72
Les armées françaises face aux acteurs non-étatiques 74
CARTE. La galaxie des groupes armés locaux au Sahel occidental 76
CARTE. Les forces militaires françaises en Afrique 80
La France face aux postures américaine, chinoise et russe 88
CARTE. L'OTAN : état des lieux de l'alliance et de ses structures 92
CARTE. La société militaire privée russe Wagner en Afrique 103
Enjeux et activités structurels des forces armées françaises en Indopacifique 104
CARTE. Golfe persique : hydrocarbures et confrontations 108
CARTE. La France et ses territoires ultramarins : deuxième ZEE mondiale 111
CARTE. Souverainetés et tensions dans le Pacifique 117
Les forces armées françaises face à l'émergence chinoise 120
CARTE. Tensions en mer de Chine méridionale 125
CARTE. La France et les grands enjeux stratégiques en Indopacifique 132

Les armées françaises face aux crises multiples : pression démographique, migrations, changement climatique, pandémie

Andréa LAQUET
Enseignante en relations internationales, Lieutenant réserviste de l'Armée de l'Air et de l'Espace

Yohan BRIANT
Directeur général de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

Le cadre de la Ve République fait du chef de l'État le chef des armées, tel que prévu par la Constitution[1]. Cela implique la centralisation d'une ligne de conduite à l'échelle du gouvernement, de sorte que la sécurité du territoire national ou les intérêts du pays sur le théâtre d'opérations extérieures soient assurés, contrôlés et encadrés. Dès lors, il est important pour ce représentant de l'État de choisir avec stratégie son Premier ministre et son ministre des Armées, dont les deux restent, conjointement, responsables devant le Parlement. Proposer une ligne de conduite pertinente pour la France demeure primordial pour assurer une continuité des forces françaises sur le territoire national et international. L'augmentation constante du budget des armées depuis le nouveau projet de loi de finances (2019-2025)[2] semble donc placer 2023 sur une trajectoire budgétaire intéressante, au vu du contexte international. Avec un budget défense équivalent à 2 % du PIB et une allocation de 49,3 milliards d'euros, dont 3 millions d'augmentation budgétaire pour 2022, la France se dote d'une solide force de défense. Considérée comme la 7è armée mondiale, la première au niveau de l'Union européenne, elle détient l'arme nucléaire mais aussi un pan spatial, la hissant dans le cercle très fermé des quatre États détenant une armée de l'espace, avec les États-Unis, la Chine ou la Russie. La France, avec une présence conséquente sur le territoire national notamment pour les bulles de sûreté et le plan vigipirate, s'impose également sur le territoire étranger dans un objectif d'aide et de sécurité du territoire. De l'armée de l'Air et de l'Espace à la Marine nationale, en passant logiquement par l'armée de Terre, les forces françaises s'impliquent dans plusieurs OPEX ou missions, comme Barkhane (au Sahel, avec 4 600 militaires) qui se conclut en février 2022, Chammal (contre le groupe État islamique, 600

[1] Ministère des Armées, Organisation du ministère des Armées, URL : Defense.gouv.fr, https://www.defense.gouv.fr/ministere/organisation-du-ministere-armees.
[2] Loi n°2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense (1), *JORF*, n° 0161 du 14 juillet 2018.

militaires sur place), ou encore Lynx (300 militaires placés en Roumanie)[3]. En tant que puissance d'équilibre revendiquée, la France a donc pour vocation de projeter ses forces armées sur une grande variété de théâtres à travers la surface du globe, y compris sur le territoire national, où elles sont amenées à conduire un large éventail de missions. Dans ce type de contexte pluriel et très évolutif, les forces françaises sont amenées à se confronter à des crises multiples, lesquelles impliquent une approche différente. Bien que les crises multiscalaires de la pression démographique et des migrations soient de mieux en mieux appréhendées hors du territoire français, il n'en reste pas moins que de nouvelles problématiques se manifestent, comme les crises d'ordre sanitaire ou liées au dérèglement climatique.

[3] ANONYME, « Les opérations militaires extérieures en France », *Vie publique*. URL : https://www.viepublique.fr/eclairage/18474-les-operations-militaires-exterieures-de-la-france-opex.

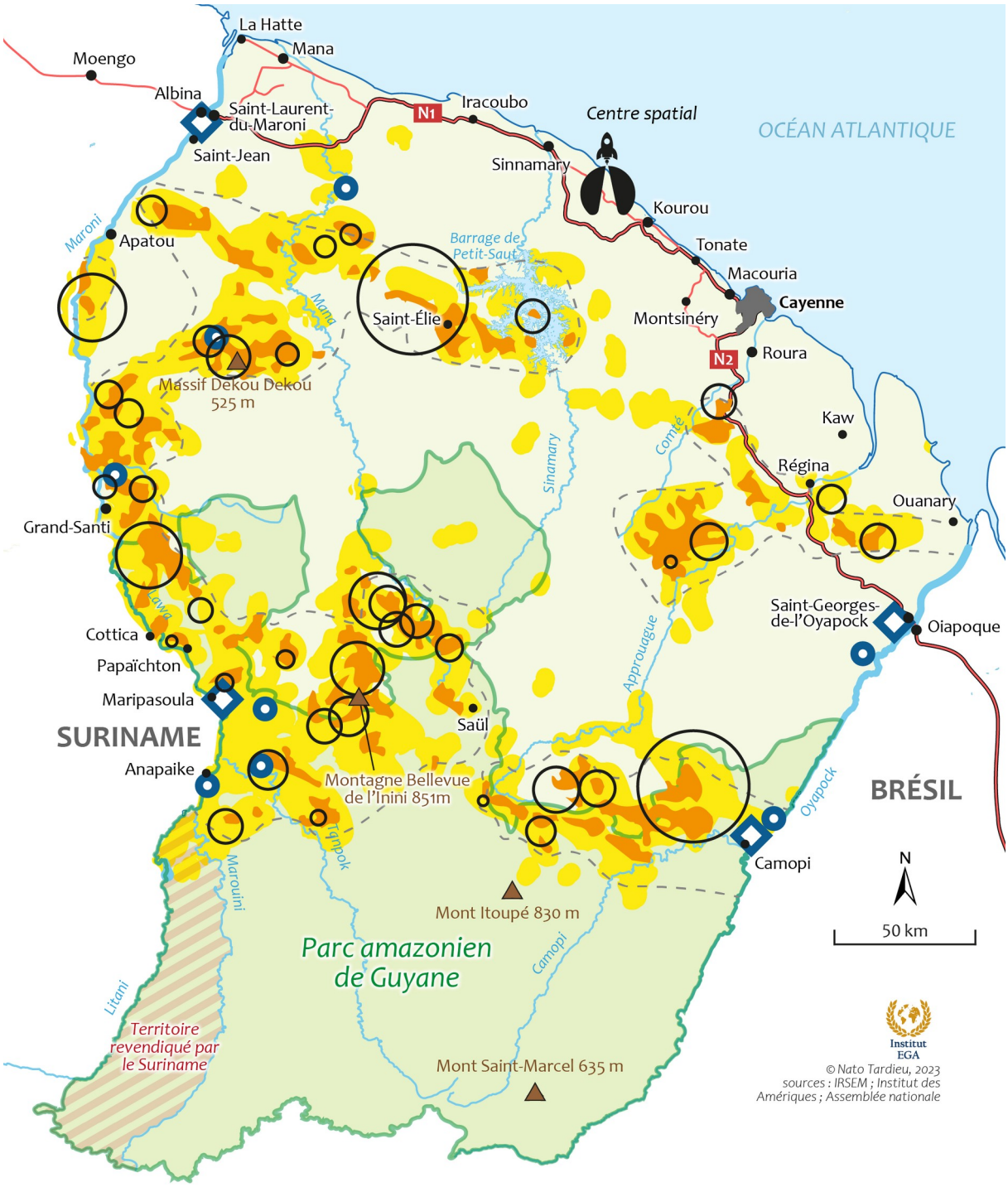

Mission Harpie : lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane française

Garimpeiros en 2021

1000
500
250
50

Zone aurifère

Surface impactée par les chantiers illégaux depuis 1990

Base opérationelle avancée fixe

Poste opérationnel avancé, poste de contrôle fluvial ou poste de contrôle routier temporaire en 2020

Zone de patrouille

La pression démographique comme moteur d'une crise humaine : un soutien des forces armées pour la paix internationale

Le phénomène de pression démographique décrit le poids que l'augmentation de la croissance démographique fait peser sur un État. La chute de la mortalité, l'allongement de l'espérance de vie, la hausse des naissances ou encore la baisse de la mortalité infantile, précipite l'augmentation de la population. Cette croissance, ainsi que l'élargissement de la pyramide des âges au niveau de la tranche des 18 – 25 ans, introduit alors une tension constante sur l'ensemble des structures de l'État, puisque ces populations ont besoin de logements, d'infrastructures publiques, de transports et d'emplois attractifs. Tout cela implique des investissements économiques et politiques, auxquels les États peuvent ne pas être préparés, mais qui peuvent également représenter un effort qu'ils ne seraient pas en mesure de fournir. Au-delà des simples moyens, la difficulté réside surtout dans la nature protéiforme des causes et des conséquences de la pression démographique, ce qui complexifie grandement l'identification et la mise en place de solutions. Alors que la barre des huit milliards d'êtres humains a récemment été franchie, la majeure partie de la population semble vivre dans des conditions souvent précaires et dangereuses. Il s'agit d'un élément important à considérer dans un contexte très volatile, au lendemain du retrait des troupes françaises du Sahel, mais aussi après le coup d'État au Burkina Faso, alors que les groupes terroristes continuent de se développer dans les zones sahélo-sahariennes.

Le cas de la zone sahélienne illustre parfaitement le caractère protéiforme des problématiques et des enjeux liés à la pression démographique. Depuis soixante ans, la population de l'Afrique subsaharienne croît à un taux proche des 2 % annuel, avec un taux de

fécondité compris entre 4,1 et 7,6 enfants par femmes en moyenne[4]. Sur la base de ces chiffres, il est possible d'envisager une population régionale d'environ 330 millions de personnes en 2050, soit une augmentation de 195 millions d'habitants pour le seul Sahel. Il existe d'ordinaire un corollaire entre la diminution du taux de mortalité infantile et celle de la fertilité, jusqu'à parvenir à une société de faible mortalité et de faible natalité, correspondant à la dernière phase de la transition démographique[5]. Pour référence, c'est le cas des pays d'Afrique du Nord et du Sud, dont les taux de fécondité sont proches de deux enfants par femme. Cela souligne donc l'existence d'une forme d'exception sahélienne, dont les causes sont multiples :

- persistance de normes et de structures sociales favorisant les familles nombreuses,
- faiblesse des politiques liées à la planification familiale,
- faible taux d'éducation, notamment chez les femmes.

Les conséquences de cette pression démographique sont plurielles, mais se manifestent pour l'essentiel sur le plan économique et sécuritaire. D'un point de vue économique, l'ampleur et la dimension des coûts est telle que les États sahéliens ne sont que difficilement en mesure d'apporter des solutions. Depuis les années 1990, l'investissement étranger agit comme un véritable moteur pour les économiques africaines, or cela favorise les structures privées au détriment des structures publiques, encourageant l'État à déléguer ses compétences et, *in fine*, accentuant l'augmentation du taux de privatisation de secteurs clés tels que la santé ou l'éducation. Il en résulte l'accroissement des inégalités économiques[6], ainsi qu'une pauvreté endémique dont les conséquences sécuritaires ne font que contribuer à l'instabilité de la région, puisqu'elle s'accompagne d'une dépendance financière auprès des États voisins ou encore des organisations (qu'elles soient internationales comme l'ONU ou non-gouvernementales comme Médecin Sans Frontières[7]). L'absence, ou l'échec, des politiques souligne encore davantage le ressentiment des populations, et de menacer encore davantage la stabilité de l'État, comme l'expliquait, dès 2005, l'ancien Secrétaire général des Nations unies Kofi Annan : « *Si l'on ne peut dire que la pauvreté et le non-respect des Droits de l'homme*

[4] POPULATION REFERENCE BUREAU, *Défis démographique du Sahel*, février 2015. URL : https://www.prb.org/resources/defis-demographiques-du-sahel/.

[5] ANONYME, *La Transition démographique de l'Afrique : dividende ou catastrophe*, *in* David CANNING, Sangeeta RAJA, Abdo S. YAZBECK (éds.), Banque mondiale, 2016, p. 53.

[6] Calcul réalisé à partir de données récoltées sur le site de la Banque mondiale. URL : https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SI.POV.GINI?end=2021&start=1990.

[7] Régis SOUBROUILLARD, « Le vrai pouvoir des ONG : prêtes à tout pour la bonne cause ? », *Marianne*, n° 1340, novembre 2022, pp. 39-42.

sont les "causes" des guerres civiles, du terrorisme et de la criminalité organisée, expliquait,, *on peut par contre affirmer qu'ils augmentent considérablement le risque d'instabilité et de violence*[8]». Cela se vérifie à l'échelle du théâtre sahélien, où les groupes djihadistes locaux se sont largement nourris de la pauvreté extrême et de la précarité, pour rendre encore plus explosif un contexte ethnique et social particulièrement volatil[9]. La radicalité et l'engagement violent se matérialisent dans le contexte où la religion vient combler le vide laissé par le délitement du lien entre l'État et la société. Le discours religieux, aussi extrémiste qu'il puisse être, n'est donc que le catalyseur de frustrations économiques et sociales, ce qui en fait un facteur secondaire dans le développement de la violence et de l'instabilité qui gangrènent cette région. De la même façon, les difficultés que rencontrent les armées engagées au Sahel, matérialisée par la persistance de la menace en dépit des succès militaires considérables, sont symptomatiques de l'incapacité des acteurs locaux à se confronter à la problématique du développement (économique, social, mais également politique), seule à même de véritablement endiguer la pression démographique.

Dans le prolongement de ce qui avait été fait en 2013 et en 2017, la Revue nationale stratégique (RNS) de novembre 2022 identifie le Sahel comme une zone d'intérêt sécuritaire et économique direct pour la France. La préservation des intérêts français a été menée dans le cadre d'opérations de grande envergure : Serval, entre le 11 janvier 2013 et le 1er août 2014, suivie par Barkhane, qui a pris fin en août 2022 ainsi que la Task Force Takuba, active entre le 27 mars 2020 et le 1er juillet 2022. Serval et Barkhane avaient comme principal objectif le soutien opérationnel des forces maliennes, en lutte contre une constellation de différents groupes armées terroristes (GAT). Ces opérations sont menées en coopération avec les autorités du Mali, puis étendues avec le reste des membres du G5 Sahel. La montée en puissance des GAT est un enjeu primordial pour la région dans son ensemble[10]. Ces derniers tentent d'isoler certains villages, mais les villes ne sont pas davantage épargnées, ce qui témoigne du caractère transversal des problématiques liées à la pression démographique, ainsi

[8] SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES, *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des Droits de l'homme pour tous*, Rapport A/59/2005 du secrétaire général, Assemblée générale des Nations unies, 24 mars 2005, cité dans Julien SERRE, « Aide au développement et lutte contre le terrorisme », *Politique étrangère*, 2012/4 (Hiver), p. 891-904. URL : https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2012-4-page-891.

[9] Corentin SORICELLI, *Engagement violent et radicalité : les causes sociologiques du djihadisme au Mali et dans l'extrême-nord du Nigéria*, Institut d'études de géopolitique appliquée, Paris, février 2022.

[10] Bintu Zahara SAKOR, *La démographie est-elle une menace pour la paix et la sécurité au Sahel ?*, Démographie, Paix et Sécurité au Sahel UNFPA, 2020, disponible ici : https://reliefweb.int/report/mali/la-d-mographie-est-elle-une-menace-pour-la-paix-et-la-s-curit-au-sahel.

qu'à leur impact global. En effet, si le ressentiment est initialement dirigé contre les autorités locales, les soldats français projetés au sein de l'opération depuis 2014 sont aussi des cibles légitimes pour ces organisations, comme lors de l'attentat du 8 janvier 2021 au Mali, dans lequel six soldats des forces françaises furent blessés. Si les troupes françaises sont devenues une cible légitime pour les GAT, ce n'est pas uniquement en raison de la menace qu'elles représentent pour leur survie, mais précisément parce que le discours djihadiste repose sur une pluralité d'éléments. Les injonctions paradoxales d'Emmanuel Macron sur la politique intérieure de la région, le passé colonial, ou encore le poids économique de Paris dans les économies locales, font écho à la pauvreté endémique, aux fractures ethniques et au recul des États locaux, désormais incapables d'assurer leurs missions de souveraineté nationale et de protection des populations.

Aucun succès militaire ne pourra donc racheter le sentiment anti-français[11], *a fortiori* depuis que les États, incapables d'absorber l'excédent démographique, sont confrontés à une « milicianisation » croissante de la population. Confrontés à la défaillance des acteurs étatiques[12], les citoyens cherchent désormais à assurer leur sécurité de manière autonome, quitte à s'opposer frontalement au gouvernement, comme c'est le cas pour le GATIA[13]. Une « étroite coordination avec les partenaires étatiques et institutionnels » fait néanmoins partie des objectifs de l'armée française pour la région du Sahel[14]. La sauvegarde des intérêts français passe donc par la protection des populations locales et le rétablissement de la souveraineté territoriale des États sahéliens ; sont également régulièrement évoqués le rôle central du développement économique et la nécessité de privilégier une approche globale, dans ce qu'Emmanuel Macron définit comme la *Stratégie 3D (diplomatie, défense, développement).* L'idée selon laquelle la France doit conjuguer opération de défense, développement économique et diplomatie a encore été développée dans le cadre de la RNS de 2022. Cela indique une volonté politique manifeste de pérenniser ce type d'approche plurielle, sachant qu'au Sahel comme ailleurs, « *les conflits et l'insécurité sont le fruit de deux types de*

[11] Olivier HANNE, « L'opération « Barkhane » devant l'évolution des risques dans la Bande sahélo-saharienne », *Outre-Terre*, 2017/2 (N° 51), p. 225-237. URL : https://www.cairn.info/revue-outre-terre2-2017-2-page-225.html.

[12] *Ibid.*

[13] Groupe autodéfense touaref Imghad et alliés, formé en 2014 par El Hajj Gamou au Mali.

[14] Ilan GARCIA, « S'allier pour durer : nouvel axiome de la stratégie française au Sahel », *Revue Défense Nationale*, 2022/HS2 (N° Hors-série), p. 88-95. URL: https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2022-HS2-page-88.html.

causes : structurelles et socio-culturelles[15] ». Cristallisant l'une et l'autre de ces problématiques, la pression démographique s'impose donc comme un enjeu majeur pour les armées françaises, notamment lorsqu'elle est amenée à intervenir sur des théâtres marqués par de fortes carences en matière de développement, y compris à l'échelle régionale.

Le caractère évolutif de ces nouveaux espaces de conflictualité, sur lesquels se superposent différentes échelles géographiques, temporelles et idéologiques, représente donc une nouvelle difficulté pour les armées françaises, contraintes de faire évoluer leurs capacités opérationnelles sur différents terrains de conflictualité. Désormais, le champ de bataille et la guerre informationnelle se conjuguent avec le besoin de matérialiser un lien avec les populations locales, à mesure que les acteurs politiques et économiques sont amenés à jouer un rôle de plus en plus important dans la résolution des conflits protéiformes. Inversement, les armées seront amenées à occuper davantage de responsabilités dans la gestion de ces problématiques humaines, au-delà du cadre strictement militaire.

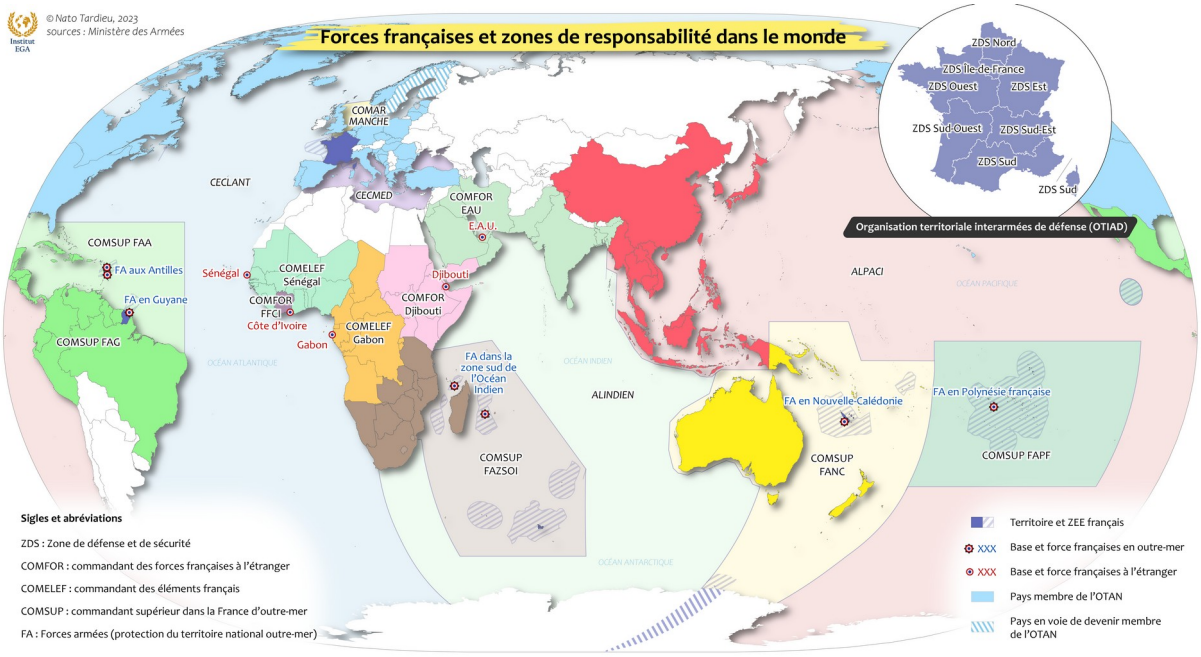

[15] Aline BRACHET, « Les impacts de l'aide au développement sur les conflits et l'insécurité au Sahel. Peut-on faire autrement ? », *Ferdi Working paper* n°170, octobre 2016, p. 4.

Crises sanitaires et sécurité : quelles menaces biologiques dans les prochaines décennies ?

La pandémie du Covid-19, en 2020, vient bouleverser les relations internationales dans leur globalité : fermetures des frontières, confinements contestés ou encore course au vaccin, démontrent une crise sanitaire impactante pour l'ensemble des acteurs mondiaux. Entre politique dite « zéro covid » en Chine et cohésion européenne en matière de santé publique, les décisions semblent, en dépit des variations de méthode, converger vers un même intérêt global : limiter la propagation du virus. Si cette pandémie sert donc de point de départ pour comprendre les avancées médicales et surtout pour mettre en avant la solidarité entre acteurs, elle n'en reste pas moins un exemple mondial pour les projections de risque à venir, notamment pour des questions militaires.

La lutte contre la pandémie de Covid-19 se caractérise par une rapide évolution des connaissances sur les caractéristiques de la maladie, laquelle est sous-tendue par une mobilisation totale, en étroite coopération des instances françaises et internationales[1]. Un effort général auquel les armées françaises ont évidemment participé, et ce à tous les échelons, comme le souligne le rapport d'information n°3088 de l'Assemblée nationale de juin 2020[2], lequel reprend la restitution des informations des armées sur la gestion de la crise. Le rôle essentiel de l'opération résilience a été d'apporter la coordination nécessaire entre tous les corps, dans le but de faciliter une réponse rapide et efficace dans ce que le président de la République a défini comme une guerre. Trois domaines, sanitaire, logistique et protection, se dégagent du document de l'Assemblée. Ils sont complémentaires et interconnectés, afin de n'omettre aucun détail concernant la réponse militaire à la pandémie. Premièrement, il a fallu rapatrier les Français situés à l'étranger. Le nombre des concitoyens bloqués à l'étranger demeurait très élevé le 20 mars 2020 : plus de 150 000 Français n'ont pu, pour diverses raisons, prendre un moyen de rapatriement prévu depuis 140 pays du globe[3]. En déployant des

[1] Zeina MANSOUR, Didier LEPELLETIER, « Covid-19 : une crise sanitaire inédite », *ADSP*, 2021/4 (N° 116), p. 1-1. URL : https://www.cairn.info/revue-actualite-et-dossier-en-sante-publique-2021-4-page-1.html.

[2] COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, *Rapport d'information n° 3088 portant restitution des travaux de la commission de la défense nationale et des forces armées sur l'impact, la gestion et les conséquences de la pandémie Covid-19., pp. 7-50*, [en ligne]. URL : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_def/l15b3088_rapport-information.

[3] Jean-Pierre GRAND, Rachid TEMAL, *Rapport du suivi du rapatriement des Français de passage à l'étranger pendant la crise sanitaire (2019-2020)*, 17 juin 2020. URL : http://www.senat.fr/notice-rapport/2019/r19-526-notice.html.

moyens considérables, le Gouvernement a pu, progressivement, rapatrier les citoyens sur le territoire national. Dès lors, les armées ont su agir et plusieurs bases aériennes ont ouvert leurs portes afin d'accueillir un maximum de Français rapatriés. C'est ainsi que le 31 janvier 2020, 200 ressortissants français foulent le sol de la BA125 d'Istres-Le Tubé après un vol en A340[4]. Arrivés directement de Wuhan, ils sont pris en charge afin d'étouffer la contamination à ses prémisses, car le personnel militaire procède également au respect des politiques sanitaires, en appliquant le confinement et en procédant aux vérification sanitaires essentielles. Par la suite, d'autres bases aériennes établissent une continuité de rapatriement, dans un but toujours protecteur et limitateur de la propagation du virus. Cela permet également au ministère des Armées de mettre en avant une autre dimension des fonctions de protection et d'accompagnement des forces françaises, en réponse au sentiment anti-français au Sahel, ou encore une remise en cause de l'autorité par la jeunesse[5]. De plus, si les militaires apportent un renfort d'accueil, les Hôpitaux d'Instruction Militaires ont également une place dans la guerre sanitaire : plus de 15 000 patients auraient été pris en charge en une seule année[6]. En outre, il a fallu désengorger certains hôpitaux publics, débordés par les cas de Covid-19 de leur région. Dans ce cas, il est intéressant de mettre la marine à l'honneur, puisque selon le rapport de l'Assemblée nationale, cette dernière « *a également contribué aux évacuations, le porte-hélicoptères amphibie (PHA) « Tonnerre » ayant transféré 12 patients d'Ajaccio à Marseille, afin de soulager le service de réanimation de l'hôpital d'Ajaccio, dont 13 des 15 lits étaient occupés* »[7]. Le ministère des Armées affirmait également que 90 lits d'hôpitaux étaient disponibles dans les HIA, en renfort des structures civiles débordées. La vaccination a également eu sa place dans ces structures hospitalières, ce qui témoigne d'une forme de pérennisation des missions de renfort sanitaire des armées, au-delà du simple soutien *ad hoc*.

Le virus représente indéniablement une contrainte opérationnelle supplémentaire pour les forces armées, ces dernières ayant dû apprendre à se protéger du virus afin d'assurer la permanence de leurs services. Le premier rapatriement depuis Wuhan sur la base aérienne d'Istres suscitera rapidement l'ire d'une partie de l'opinion publique qui soupçonnera

[4] COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, *op. cit.*, p. 11.

[5] Maroussia RENUCCI, « Recruter et fidéliser la génération Z : un défi stratégique majeur pour les armées du XXIe siècle », *Un monde en turbulence* - Regards du CHEM 2019 - 68e session.

[6] AFP, « Covid-19 : en un an, les huit hôpitaux militaires français ont accueilli 15 057 malades », *Franceinfo*, 1er avril 2021, https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/covid-19-en-un-an-les-huit-hopitaux-militaires-francais-ont-accueilli-15057-malades_4355799.html.

[7] COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, *op. cit.*, p. 12.

longtemps, à tort, cette mission comme responsable d'une contamination à grande échelle[8]. Au contraire, que ce soit sur des théâtres extérieurs en coopération avec d'autres forces, ou par ses seuls moyens sur le territoire national, les armées ont œuvré au soulagement du secteur civil à travers des missions d'identification de la crise, ainsi que par son adaptabilité et ses capacités logistiques. Développer l'intégration des capacités civiles et militaires des forces armées françaises a largement renforcé leur cohésion avec les instances publiques françaises, tout en garantissant le maintien de leurs capacités opérationnelles. Cet élément est caractéristique de l'évolution du champ de compétence des armées, facteur essentiel dans leur confrontation aux crises plurielles.

En interne, les différents corps d'armées ont donc rapidement été contraints de s'adapter afin de maintenir la permanence de l'ensemble de leurs activités. Considérant la réussite de l'implication des armées françaises dans la gestion de la crise du Covid-19[9], ce rôle de support aux activités civiles doit rester un élément de conduite pour les prochaines crises sanitaires. Or cela fait peser de nouvelles contraintes logistiques. La contamination par un agent pathogène peut se propager au sein des unités militaires et venir perturber la continuité des opérations, tout comme l'impossibilité de travailler à distance (en raison des données à caractère secret défense), ou le confinement du personnel. L'armée ne disposant pas de la flexibilité du secteur civil, il est essentiel de privilégier la protection des militaires travaillant dans les structures sensibles, afin de ne pas baisser la vigilance, ni perdre en efficacité, notamment car la menace terroriste reste relativement élevée[10]. Concernant les OPEX, des retards de déploiement sont à prévoir, au vu de la restriction de circulation, notamment aérienne, mais également en raison des contrôles et des tests systématiques, comme c'est actuellement le cas[11]. Ces aménagements ont permis aux armées d'assurer la continuité de leurs services tout en protégeant soldats et civils au cœur du territoire français. L'expérience acquise en matière de gestion et de lutte contre les crises sanitaires, les avancées dans la

[8] *Idem*.

[9] Élie TENENBAUM, « Les opérations militaires françaises en 2020. La guerre au temps du coronavirus », *in* Thierry DE MONTBRIAL, DOMINIQUE DAVID (dir.), *Ramses 2021 : le grand basculement ?*, Institut français des relations internationales, 2020, pp. 204 - 207.

[10] Alexandre RODDE, « Covid-19 et terrorisme : analyse de la menace dans un contexte de pandémie », *Les Notes du CREOGN*, avril 2020, URL : https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/crgn/publications/les-notes-du-creogn/covid-19-et-terrorisme-analyse-de-la-menace-dans-un-contexte-de-pandemie.

[11] Le Fort de l'est en Val-de-Marne est largement utilisé pour cette opération. Nathalie HERNANDEZ, « Coronavirus : pour les soldats français au départ ou au retour d'opérations extérieures, le dépistage est systématique », *Franceinfo*, 20 mai 2020. URL : https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/on-a-hate-de-rentrer-chez-nous-depistage-du-coronavirus__-au-fort-de-l-est-pour-les-soldats-francais-quils-partent-ou-rentrent-doperations-exterieures_3983749.html.

cohésion interétatique, la réactivité dont ont fait preuve les acteurs internationaux (étatiques ou non), doivent désormais permettre aux armées de se projeter vers les prochaines crises sanitaires de grande ampleur. Depuis le mois de mai 2022, la France est confrontée à une importante dégradation de sa situation sanitaire au regard de l'influenza aviaire hautement pathogène[12]. Or, comme un rapport du *World Organisation for Animal Health* le rappelle[13] :

- « au moins 75% des agents pathogènes des maladies infectieuses humaines émergentes (notamment Ébola, le VIH et la grippe) sont d'origine animale,
- 80% des agents qui ont un potentiel d'utilisation bioterroriste sont des agents zoonotiques, c'est-à-dire contaminant depuis l'animal vers l'être humain.

La France sera donc vraisemblablement confrontée à une nouvelle crise sanitaire dans les années à venir et les armées françaises seront probablement mises à contribution afin d'élaborer une stratégie de protection optimale du territoire. Cela impliquerait en outre de pouvoir identifier rapidement l'origine de la menace, d'où l'importance des services de renseignement. En effet, « *du fait de leur impact élevé, de leur coût modique, de leur facilité d'acquisition et de propagation et des possibilités de leur faire traverser clandestinement les frontières, les agents pathogènes d'origine animale peuvent servir d'armes biologiques ou être utilisés à des fins de biocriminalité ou de bioterrorisme* ». Les menaces biologiques, à distinguer des risques biologiques, impliquent nécessairement un acte de malveillance volontaire et font partie intégrante des menaces NRBC (Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique). Le risque que ce type d'armement soit un jour utilisé en France contre des cibles civiles ou militaires, par un acteur étatique ou non-étatique, s'ajoute donc au risque d'éclosion d'un nouveau foyer viral sans intervention humaine directe. Il est donc impératif de développer différents scénarios de réponse et, en amont, d'adapter les formations militaires, au moyen d'exercices nationaux (au sein des bases, des régiments, dans les bâtiments ou *via* les unités de gendarmerie) ou encore en cohésion avec les membres otaniens (dans le but évident de porter une attention particulière à la sécurité collective de l'article 5 du traité de l'organisation). À l'image de ce qui a été fait pour le Covid-19, la coopération entre acteurs est indispensable car, en tant que menace plurielle, la crise sanitaire se caractérise par

[12] MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, « Influenza aviaire: la situation en France », consulté le 16 mars 2023. URL : https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-situation-en-france.

[13] WORLD ORGANISATION FOR ANIMAL HEALTH, « stratégie pour la réduction des menaces biologiques, renforcer la sécurité biologique mondiale », janvier 2016. URL : https://www.woah.org/fileadmin/vademecum/fr/PDF_WORD_Vademecum/SERVICES_VETERINAIRES_FINAL/Slide%2012/FR/F_Biological_Threat-Reduction_Strategy_jan2012[1].pdf.

une extrême difficulté à identifier ses acteurs, circonscrire son action, et donc à définir une stratégie de lutte adaptée. Le progrès technique contribue à ces difficultés puisqu'il multiplie les moyens de diffusion et en facilite toujours davantage l'accès, notamment via les drones ou l'évolution des contenants. Il s'agit donc d'établir une liste des menaces possibles au vu du contexte national et international actuel, mais surtout de se projeter sur les années à venir, au regard de l'évolution globale du contexte national et international.

Il est donc essentiel de dresser un bilan juste et exhaustif de la gestion civile et militaire de la pandémie de Covid-19 à l'échelle globale afin de se préparer aux prochaines menaces sanitaires, qu'elles soient ou non liées au bioterrorisme, afin de préserver l'intégrité des capacités de la défense française.

Le changement climatique au XXIe siècle : des risques de conflits dans les zones sensibles

La *Glasgow Climate Change Conference* d'octobre à novembre 2021 voit déjà son successeur en 2022 : la COP 27. La Conférence des Parties (COP) a pour but de proposer une ligne directrice aux États sur le changement climatique. Prévue pour être tenue chaque année, la COP est un événement hautement politique, encadré par la Convention-cadre des Nations unies concernant les changements climatiques. En marge de ces sommets, de nombreux groupes écologistes se mobilisent afin de dénoncer ce qu'ils assimilent à un manque de volonté politique de prendre les mesures nécessaires, afin de ralentir les effets du dérèglement climatique. Très actifs au sein de la société civile, ces groupes témoignent du poids politique que pèsent désormais les thématiques environnementales. La nature transversale des problématiques liées au climat concerne également le secteur de la défense au sens large. Qu'il s'agisse de préoccupations techniques, du maintien des capacités opérationnelles ou de l'évolution des potentiels théâtres de guerre, les armées françaises sont dès à présent contraintes d'intégrer les données climatiques à toutes les échelles.

En réalité, si le dérèglement climatique lie indéniablement la détérioration du climat aux conditions de vie humaines, il amène également un autre point clé : le risque des conflits. C'est en ce sens que les armées se doivent de réagir, en plus des gouvernements et des acteurs non-étatiques. Le dérèglement climatique impacte considérablement les ressources naturelles, dont l'exploitation et la maîtrise des flux demeure un facteur essentiel pour les États. À titre

d'exemple, les ressources halieutiques ressentent cette évolution, avec une faune et une flore aquatique déjà surexploitée confrontée à de nouvelles contraintes. Chaque degré supplémentaire est ainsi responsable d'une diminution de 20 à 30% de la taille des poissons, selon une étude[1], ce qui est très impactant pour les pays à fort potentiel halieutique. Au Sénégal, on estime une baisse importante et soutenue du stock de poissons dans les ports de pêche aux larges des côtes[2]. En mer de Chine méridionale, les affrontements entre des pêcheurs chinois militarisés et les gardes côtes des États voisins contribue largement à la montée des tensions dans toute la zone (80 % rien qu'en 2017). Au Mali, la baisse des revenus liés à la pêche pourrait bouleverser les structures économiques, mais aussi accentuer la précarité[3]. Toutes ces problématiques conjuguées représentent un risque considérable pour un État dépendant largement de ce type de ressources. La diminution de la qualité et de la quantité des ressources halieutiques représente donc un risque réel, puisque cela impacte simultanément d'autres secteurs, eux-mêmes dépendants du climat. Les effets délétères du changement climatique se propagent donc à l'ensemble des activités humaines par effet de ricochet. C'est pour cette raison qu'il est impératif de considérer la singularité de la migration causée par ledit changement. « *Dans les pays en développement, la sécheresse a rendu de vastes étendues de terres non arables et peu productives, forçant les populations à émigrer vers les villes où les emplois sont rares et la nourriture de plus en plus chère. La migration est alors la seule solution viable.*[4]» Une solution, *in fine*, de survie, face à des terres arides et un manque d'eau découlant des pluies. Seulement, cette migration ne saurait s'étendre loin du lieu d'origine, entraînant ainsi un phénomène de stagnation dans la périphérie réduite, lequel contribue directement à renforcer la pression démographique, augmente l'insécurité et représente un risque sanitaire non négligeable en raison des conditions de vie des déplacés. Le caractère total des impacts du dérèglement climatique, associé à la croissance démographique et à au risque de violence, amène logiquement les armées à réfléchir conjointement avec les États concernés afin d'élaborer une éventuelle sortie de crise.

[1] Craig WELCH, « Le réchauffement climatique risque de faire rétrécir les poissons », *National Geographic*, date inconnue, URL : https://www.nationalgeographic.fr/animaux/le-rechauffement-climatique-risque-de-faire-retrecir-les-poissons.

[2] HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME (HCDC), *Human Rights, Climate Change and Migration in the Sahel*, Organisation des Nations Unies, novembre 2021, p. 11.

[3] *Ibid*., pp. 12-13.

[4] Arno TANNER, « La migration environnementale sera-t-elle massive ? », Chronique ONU, date inconnue. URL : https://www.un.org/fr/chronicle/article/la-migration-environnementale-sera-t-elle-massive.

Le rapport « stratégie climat défense[5] » semble indiquer que les armées françaises auront un rôle à jouer face aux effets du dérèglement climatique, essentiellement en lien avec la volonté française d'adapter sa posture militaire face à l'évolution du milieu dans lequel les armées sont amenées à évoluer. Quatre objectifs solidaires de cohésion émergent de ce rapport :

- l'appréhension des possibles changements majeurs liés au dérèglement climatique, avec une adaptation rapide de l'outil de défense,
- la nécessité de suivre la ligne de conduite de la transition énergétique développée par le ministère des Armées,
- accentuer davantage la coopération autour de ces enjeux,
- développer les « connaissances et les capacités d'anticipation » afin de ne pas se faire surprendre par les risques engendrés par le dérèglement climatique.

Dans l'ensemble, le rapport met en avant l'importance de développer l'adaptabilité des armées, que ce soit en fonction d'un travail d'anticipation indispensable, ou bien à travers l'alignement des efforts militaires et civils. Ainsi, au niveau du territoire national, il est évident que les armées se doivent de suivre la conduite du Gouvernement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet effort de cohésion est également valable au niveau international, où la demande d'appréhension du changement climatique est bien plus conséquente alors que l'Union européenne publie le document « changement climatique et la défense » en janvier 2021, et l'OTAN le « Plan d'action sur le changement climatique et la sécurité » en juin de la même année. Loin d'être une mise en garde individuelle envers chaque État, il s'agit de l'illustration d'une volonté commune de coopérer afin de diminuer les effets probables du dérèglement climatique. S'agissant de l'anticipation, l'une des priorités demeure la production de données cartographiques des zones déjà sensibles, afin d'appréhender la hausse du niveau des eaux ou encore l'impact de l'intensification des catastrophes naturelles, des incendies ou des sécheresses. Cela peut faciliter la représentation d'éventuels conflits à venir, sachant que les risques liés au dérèglement climatique vont s'additionner aux crises multiformes déjà ancrées sur le territoire en question, comme la pression démographique, l'extrême pauvreté ou le risque terroriste.

[5] MINISTÈRE DES ARMÉES, « Stratégie, climat & défense», avril 2022. URL : https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/tronc_commun/28.04.2022%20Strat%C3%A9gie%20climat%20et%20d%C3%A9fense.pdf.

Les opérations extérieures françaises voient donc le rôle des soldats se réaffirmer dans la sécurité et le maintien de la paix, notamment pour les théâtres « grand chaud[6]», à savoir l'Afrique ou encore le Moyen-Orient. À l'inverse, les opérations du nord, notamment en Arctique, voient leur développement s'intensifier au vu de la fonte des glaces et d'un meilleur accès aux zones auparavant bloquées par les glaciers. Les forces françaises devront considérablement développer leurs capacités d'analyse en amont, anticiper l'évolution des différents théâtres opérationnels et être capables de s'adapter, ce qui leur permettra d'appréhender les problématiques concernant les infrastructures militaires françaises en projection.

Il est donc impératif de raisonner autour du concept « innovation et progrès technique », afin de faire évoluer les outils militaires et de ne pas perdre la main sur les opérations déjà en cours, malgré les changements climatiques. Les trois corps d'armées sont en effet touchés dans la situation où le changement climatique intervient dans les zones sus citées. L'armée de l'Air et de l'Espace risquerait des failles de sécurité notamment en altitude par le givre, l'armée de Terre serait confrontée à des problématiques de régulation de la température, primordiale pour tous les équipements en zones chaudes, tout comme l'amélioration de leur résistance face aux poussières conséquentes du Sahel. La Marine nationale ne saurait non plus être épargnée, le dérèglement climatique aggravant l'accumulation des micro-organismes en surface, rendant la navigation plus laborieuse. Dans un soucis de complémentarité avec les objectifs civils, développer le progrès technique serait une réelle avancée sur l'autonomie énergétique[7]. Malgré une prise de conscience plus tardive que certains alliés, notamment les États-Unis[8], le dérèglement climatique est pleinement considéré comme « potentiellement multiplicateur de risques ». La création de l'Observatoire d'études géopolitiques[9] instaure ainsi une stratégie novatrice dans la prise en compte de l'escalade des risques climatiques, ainsi que du bien-être général des soldats. En effet, les formations et les entraînements entrepris dans le cadre de la préparation militaire ne sauraient être épargnés, au cœur de zones géographiques de plus en plus arides, aux températures extrêmes. Les programmes de formation subissent également des transformations[10].

[6] *Idem.*
[7] Alix BERTHET, *La place du changement climatique au sein des armées occidentales, une réponse aux besoins énergétiques et sanitaires,* Institut d'études de géopolitique appliquée, Paris, Août 2022.
[8] *Ibid.,* p.34.
[9] *Ibid*., p. 37.
[10] *Ibid.,* p.105.

Le Gouvernement et notamment le ministère des Armées se tournent donc vers une nouvelle dynamique : la prise en compte du dérèglement climatique comme un risque réel pour les armées futures. Ignorer cette problématique reviendrait à compromettre l'avenir des théâtres d'opérations extérieures. L'innovation et l'adaptation des militaires, notamment de leurs conditions de vie et des infrastructures à mettre en place, sont autant de solutions pour limiter l'impact du changement climatique. Dans le même temps, il convient de poursuivre la surveillance et l'analyse de ces changements afin de ne pas entraver les progressions des OPEX et de ne pas remettre en question la cohésion interétatique face aux enjeux contemporains : la précarité, les violences ou encore l'instabilité des États de la bande sahélo-saharienne.

Les enjeux des forces armées françaises évoluent logiquement avec le changement de contexte de la scène internationale. Les grandes crises mondiales sont désormais des crises multiples, face auxquelles tous les acteurs étatiques se doivent de coopérer. En effet, ce type de menace se caractérise avant tout par son caractère pluriel et protéiforme. Les forces armées peuvent déjà être engagées sur un terrain d'opération sans que la nature exacte de la menace soit clairement définie, tout comme son champ d'opération, et que les moyens de lutte ne soient pas encore clairs. L'autre grande problématique liée aux menaces multiples réside justement dans leur capacité à impacter de manière simultanée un large ensemble d'acteurs, de systèmes et d'environnements différents. Pression démographique, crises sanitaires et dérèglement climatique pèsent ainsi les unes sur les autres, multipliant leur impact respectif. Face à ce type de menaces d'un genre nouveau, une mobilisation globale est indispensable. Outre le renforcement des liens entre les forces armées et les acteurs civils, il est donc impératif de développer leurs capacités d'analyse et d'anticipation, sans omettre le facteur technique, amené à être de plus en plus déterminant. Il n'y a qu'en effectuant un important travail d'analyse et de prévision que les armées pourront maintenir la permanence de leur présence sur le territoire national et en même temps sur les différents théâtres d'opérations extérieures.

Les armées françaises face aux nouvelles formes de conflictualité

Bryan CROENNE

Responsable du département diplomatie et intelligence économique de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

En 2022, le nouveau chef d'état-major des armées françaises, Thierry Burkhard, a énoncé substituer le triptyque « compétition-contestation-affrontement » comme nouveau paradigme des relations internationales, à la place du traditionnel « paix-crise-guerre »[1]. Ce nouveau paradigme stratégique résulte d'une transformation importante des sociétés et de la nature de leurs relations. En effet, à la lumière des nouveaux champs de bataille et modes d'affrontement, le cycle paix-crise-guerre semble devenir obsolète ; les évolutions politiques, économiques et technologiques perturbent le schéma traditionnel des relations internationales. Avec l'évolution rapide des sociétés, il est aisé de conclure à une révolution des modes d'affrontement. Les nombreuses formes de guerre auxquelles les armées sont confrontées ont toutefois existé par le passé et il serait pertinent de ne pas l'occulter dans les analyses, *a fortiori* lorsque l'objectif de l'analyse est de définir des stratégies de défense ou de contre-offensive. Les leçons du passé doivent être comprises pour appréhender les menaces à venir. Le terrorisme et les guerres asymétriques ont toujours existé[2] ; les frappes chirurgicales des assassins de la secte Nizârite en Perse du XIIe siècle, les destructions de chaînes d'approvisionnement par les marathes indiens du XVIIe siècle, ou la stratégie de la terreur des mongols l'illustrent parfaitement. De même, les stratégies de propagande et de subversion pour déstabiliser l'équilibre socio-économique d'un État sont des techniques d'affaiblissement, voire de destruction, connues de l'Antiquité[3]. Enfin, l'économie est un terrain d'affrontement qui a également son passif[4].

[1] « Un nouveau concept stratégique pour de nouvelles menaces », 2022. URL : https://politiqueinternationale.com/revue/n174/article/un-nouveau-concept-strategique-pour-de-nouvelles-menaces.

[2] Gérard CHALIAND et Arnaud BLIN, (éds.), *Histoire du terrorisme : de l'antiquité à Al Qaida*. Paris: Bayard, 2004.

[3] L. N. RANGARAJAN, *The Arthashastra*, Penguin Random House, 1987, p. 519.

[4] Éric BOSSERELLE, « La guerre économique, forme moderne de la guerre ? » *Revue Française de Socio-Économie* vol. 8, n° 2, 2011, pp.167-86. [en ligne] URL : https://doi.org/10.3917/rfse.008.0167.

Changements de dynamique géopolitique globale

Si les relations internationales sont analysées de manière statique, il sera constaté qu'il y a peu de différences entre le monde contemporain et celui d'hier. Seulement, les relations internationales doivent être prises de manière dynamique pour permettre une meilleure compréhension des stratégies étatiques et de leurs évolutions[5]. En observant le développement des sociétés et des relations internationales, il est possible de constater trois accentuations très importantes depuis la chute de l'URSS :

- celle des échanges économiques, résultant de la mondialisation et de la libéralisation de nombreux pays.
- celle des échanges humains, liée à une plus grande ouverture des frontières ainsi qu'à la démocratisation des moyens de transport longue distance.
- celle des échanges d'information au travers de fortes évolutions technologiques.

Ces changements structurels majeurs ont apporté de nouvelles formes de menace et les terrains d'affrontement se sont multipliés. L'accentuation des échanges et la libéralisation des capitaux ont renforcé l'importance du domaine économique dans les relations internationales. Ce faisant, la croissance économique devient un facteur de puissance pour l'État, l'exemple de la Chine étant le plus probant. À ce titre, d'autres éléments constitutifs de la puissance d'un État, comme l'armée et le *soft power*, deviennent intrinsèquement liés au commerce dans un monde du libre-échange. Le commerce est un formidable vecteur de propagation du *soft power* (comme la mode, la culture ou le cinéma) et la croissance du capital est nécessaire à la compétition militaire. Le terrain d'affrontement économique et ses variantes (guerre des normes, maîtrise des ressources, innovation, contrôles des routes commerciales et des chaînes d'approvisionnement, etc.) devient progressivement un impératif voire une mission régalienne au même titre que la défense et la diplomatie. Si l'évolution de la structure économique globale a modifié la dynamique des affrontements, l'accentuation des échanges humains a renforcé la menace asymétrique, désormais globale. Des groupes d'individus sont désormais capables d'orchestrer des attaques à l'autre bout de la planète, et ce malgré la mise en place d'un système de défense de haute technologie. En outre, ils sont non seulement capables de se faire financer avec le commerce international (opium, pétrole, etc.) mais également via des

[5] Charles-Philippe DAVID et Afef BENESSAIEH. « La paix par l'intégration ? Théories sur l'interdépendance et les nouveaux problèmes de sécurité », *Études internationales*, vol. 28, n°2, pp. 227-254.

États souhaitant éviter l'affrontement direct avec leurs ennemis. En ce sens, les groupes terroristes deviennent partie prenante des grands conflits géopolitiques entre puissances. Ils deviennent les bras armés d'États souhaitant éviter l'affrontement direct. Enfin, ces groupes sont capables d'endoctriner et de recruter des citoyens de pays ennemis sans se déplacer. Si les terroristes ont la capacité de recruter à distance, c'est parce qu'un autre changement important s'est opéré ces trois dernières décennies : l'accentuation des échanges informationnels. L'évolution technologique, notamment depuis internet et les réseaux sociaux, a considérablement amplifié l'impact de certaines menaces comme la manipulation de masse, le vol d'information stratégique ou la destruction de systèmes critiques. Si l'espionnage et la propagande étaient déjà des instruments de l'art de la guerre dans l'antiquité, l'éclat des échanges informationnels a rendu ces menaces extrêmement critiques pour la sécurité nationale.

Ajouté aux modifications structurelles des sociétés, un changement de dynamique géopolitique global s'est également opéré ces dernières années. Depuis trente ans, il est possible de constater deux phases dans les rapports de force internationaux : une première quinzaine d'années au cours de laquelle toutes les formes de puissance (militaires, économiques, diplomatiques, etc.) étaient concentrées aux États-Unis, puis une deuxième phase au cours de laquelle le monde fut témoin d'une décentralisation progressive du pouvoir avec le développement de pôles régionaux de puissance comme la Chine, la Russie et l'Inde. Seulement, au cours de processus toujours en cours, la géopolitique mondiale ne semble pas évoluer dans le sens d'une bipolarisation Chine-États-Unis et de nombreux États rejettent cette bipolarisation, comme l'Inde, l'Indonésie ou les Émirats arabes unis, qui misent principalement sur un « multi-alignement », soit l'ouverture et le maintien des relations avec les différents « camps géopolitiques ». Le cas de l'Inde est d'autant plus évident qu'elle fait partie de l'Organisation de Coopération de Shangaï (OCS), une alliance de sécurité sous influence chinoise, et du Quad Indopacifique, une alliance militaire pour faire face à Pékin. Par ailleurs, malgré des relations importantes avec Washington depuis vingt ans, l'Inde est restée neutre lors de l'invasion russe de l'Ukraine, malgré d'importantes pressions des américains et des britanniques[6]. Comme l'indique Matthew Kroenig, directeur adjoint du *Scowcroft Center for Strategy and Security* de *l'Atlantic Council* : « *les systèmes*

[6] AFP. « Guerre en Ukraine : la Grande-Bretagne presse l'Inde de prendre des mesures contre la Russie », 31 mars 2022, *Le Figaro*. URL : https://www.lefigaro.fr/flash-actu/guerre-en-ukraine-la-grande-bretagne-presse-l-inde-de-prendre-des-mesures-contre-la-russie-20220331.

multipolaires sont instables en partie parce que chaque pays doit se soucier de multiples adversaires potentiels »[7]. Cela est d'autant plus pertinent que des États peuvent avoir d'importantes relations économiques tout en étant des adversaires géopolitiques voire des ennemis. Si Pékin et Delhi semblent s'opposer dans les rapports de force géopolitique, la Chine est encore aujourd'hui le premier partenaire commercial de l'Inde. À l'inverse, des alliés de longue date peuvent devenir de grands concurrents dans le domaine économique, à l'instar de la France et des États-Unis.

La stratégie de communication traditionnelle, avec un « axe du mal » d'un côté et un « camp de la liberté » de l'autre, devient difficile à mettre en place. Cette rhétorique est plus complexe à maintenir lorsque de profondes relations économiques et diplomatiques subsistent. C'est la raison pour laquelle une nouvelle rhétorique fait son chemin dans les salons diplomatiques, celle de « l'ambiguïté stratégique », qui permet de critiquer les décisions de son partenaire sans pour autant le diaboliser. Ainsi, non seulement les terrains et les méthodes d'affrontement ont beaucoup évolué, mais la nature des alliances et des inimitiés se transforment. De ce fait, la question posée au concours de la DGSE de 2021 : « *Doit-on espionner ses alliés ?* » semble être très pertinente ; *a fortiori* lorsque des puissances comme les États-Unis ne semblent pas s'en priver[8].

Guerre de l'information et cyber-attaques, les nouveaux terrains de conflictualités du cyberespace

La guerre en Ukraine marque une nouvelle rupture dans l'histoire des conflits, dans le sens où elle se déroule sur de multiples théâtres d'opération en parallèle : le sol ukrainien où s'entremêlent guerres asymétriques et traditionnelles ; le terrain cognitif où s'affrontent la propagande russe et le *storytelling* ukrainien[9], mais également les diplomates russes et américains sur la scène internationale[10] ainsi que la cyberguerre dans son sens traditionnel, à savoir l'espionnage et la déstabilisation de systèmes informatiques. Comme l'indique le général ukrainien Yuriy Shchyhol, nous sommes probablement témoins de la première

[7] Matthew KROENIG. « International Relations Theory Suggests Great-Power War Is Coming », *Foreign Policy*, 27 août 2022. URL : https://foreignpolicy.com/2022/08/27/international-relations-theory-suggests-great-power-war-is-coming/.

[8] AFP, « Les États-Unis ont espionné la Norvège, selon la presse », Le Point, 19 novembre 2013. URL : https://www.lepoint.fr/monde/les-etats-unis-ont-espionne-la-norvege-selon-la-presse-19-11-2013-1758526_24.php.

cyberguerre mondiale[11]. Le cyberespace est un terrain d'affrontement très complexe dans le sens où il est dépourvu de normes et de frontières définies. La cyberguerre peut avoir une dimension à la fois asymétrique et traditionnelle et impliquer un nombre important d'acteurs, tant dans le civil (militants, mafias, individus isolés, sociétés privées, terroristes, etc.) que le militaire. L'ennemi est dès lors difficile à identifier et le secret d'intention est très compliqué à anticiper. Cette réalité est d'autant plus complexe que les attaques dans le cyberespace peuvent toucher un nombre très important de cibles différentes, aussi bien civiles que militaires. La cyberguerre dans son sens large recouvre ainsi l'espionnage, par la mise en place « d'agents numériques » (logiciels espions) ou le vol direct de données (piratage), la destruction de cibles, notamment via son autodestruction (surchauffe, déréglage) ou sa neutralisation (*ransomware*), l'affaiblissement économique en déstabilisant des entreprises stratégiques (vol d'information, *ransomware*, déstabilisation de chaînes d'approvisionnement). La guerre de l'information, notamment dans le cadre d'une propagande ou de l'ingérence sociale (ingérence électorale, technique de subversion, stratégies d'insurrection, etc.) ; ou encore des actions militaires directes (neutralisation de systèmes de défense) ou asymétriques. Cette liste d'actions potentielles est loin d'être exhaustive car pourraient y figurer d'autres attaques comme la prise de contrôle d'armements ennemis (piratage de drone) ou la déstabilisation financière (hack de la bourse, attaque informationnelle d'une entreprise). Chacun de ces types d'action peut être décliné dans les domaines militaires, du renseignement, de l'économie, ou encore dans des domaines tels que la diplomatie et la finance. Par exemple dans le domaine économique, l'ingérence sociale peut se matérialiser par une campagne de désinformation ou de boycott pour déstabiliser un marché ou une entreprise particulière. Quoi qu'il en soit, chacune de ces actions a le même objectif : affaiblir la cible.

Dans le domaine de la conflictualité interétatique, la déstabilisation du corps social de son ennemi est l'une des armes les plus dangereuses qui soit, seulement il existe des constantes à toute attaque informationnelle comme l'utilisation de biais cognitifs ou de leviers

[9] Raoul ADJOVI, « Lecture occidentale de la guerre d'information entre l'Ukraine et la Russie », *Ecole de Guerre Economique*, 28 avril 2022. URL : https://www.ege.fr/infoguerre/lecture-occidentale-de-la-guerre-dinformation-entre-lukraine-et-la-russie.

[10] Pearl MATIBE, « Evolving US-Africa Relations since the Russia-Ukraine War », *Africa Up Close*, 22 septembre 2022. URL : https://africaupclose.wilsoncenter.org/us-africa-relations-russia-ukraine-war/.

[11] Isabelle MALIN, « Cyber-attaques : comment l'Ukraine a failli perdre la guerre avant même l'invasion russe », *France Info*, 9 octobre 2022. URL : https://www.francetvinfo.fr/internet/securite-sur-internet/cyberattaques/video-cyberattaques-comment-l-ukraine-a-failli-perdre-la-guerre-avant-meme-l-invasion-russe_5397346.html.

émotionnels. L'auteur doit comprendre les angoisses, les doutes, les colères et les inspirations qui animent la population cible, pour ensuite l'exploiter. Si la guerre d'information est dangereuse pour la stabilité interne d'un État, elle est d'autant plus efficace sur les théâtres d'opérations. Dans le cadre d'une guerre d'influence entre deux États dans un pays tiers, l'objectif est d'ostraciser l'adversaire dans le pays cible pour attirer ledit pays dans son cercle d'influence, à l'image des actions russes en Afrique.

Depuis 2014, Moscou a décidé d'accentuer sa présence sur le continent, déclenchant une véritable campagne d'influence plurielle qui passe par de nombreux relais, comme les médias, les réseaux sociaux, la diaspora, des militants politiques ou encore des ONG. De nombreuses photographies et des messages circulent sur les réseaux sociaux affirmant prouver des malversations de l'armée, indiquant notamment qu'elle finançait les terroristes qu'elle était censée combattre[12]. Des recherches ont montré que ces photographies avaient été prises au cours de différentes périodes dans plusieurs régions du monde et n'avaient aucun lien avec le Sahel et l'opération Barkhane[13]. Les photographies, messages audios et vidéos ont été largement propagées par des leaders d'opinion via l'application WhatsApp et des études ont montré une corrélation entre les utilisateurs de cette application et des opinions plus négatives sur la France[14]. Au-delà des réseaux sociaux, Moscou a également opté pour une attaque systémique des médias régionaux en fournissant des « médias alternatifs » au travers de Sputnik et RT, tout en signant des partenariats avec les médias officiels de la région[15], ce qui contribue à légitimer les *fake news*. L'information, ou « la vérité », qui est majoritaire dans l'opinion prend une valeur supérieure[16]. La campagne d'influence russe a tellement imprégné l'esprit collectif du Sahel que même des acteurs du monde politique sont pris du sentiment anti-français et d'une volonté d'arrêter l'opération Barkhane ; au risque d'engendrer une montée en puissance des djihadistes. Ainsi, une fois l'attaque lancée, les services de défense doivent agir rapidement pour limiter la propagation de la désinformation. L'opération menée par Moscou a eu des conséquences importantes sur le court terme, la France perd en influence

[12] Matthew KIRWIN, Lassane OUEDRAOGO, Jason WARNER, « Fake News in the Sahel: "Afrancaux News," French Counterterrorism, and the Logics of User-Generated Media ». *African Studies Review*, vol. 65, n°4, 2022, pp. 911-938.
[13] *Idem*.
[14] *Idem*.
[15] Cayley CLIFFORD, Steven GRUZD. « Russian and African Media : Exercising Soft Power », *South African Institute of International Affairs*, vol. 29, n°4, février 2022.
[16] Jehan SIMON. « L'homme est la mesure de toutes choses : Protagoras », 20 juillet 2019. URL : https://www.laculturegenerale.com/homme-mesure-toutes-choses-protagoras/.

dans la région, mais son impact se mesurera également sur le long terme, dans la mesure où elle peut réduire la capacité française à développer du commerce ou des alliances diplomatiques.

Modalités de riposte et de contre-offensive

De nombreux pays utilisent cette arme redoutable pour défendre leurs intérêts nationaux. C'est la raison pour laquelle les États-Unis ont créé des centres de recherche comme l'ARIS[17], qui étudient des stratégies d'insurrection et de provocation à la subversion[18]. De son côté, si la France s'est dotée depuis 2012 d'un organisme interarmées spécialisé dans la guerre psychologique au travers du CIAE (Centre interarmées des actions sur l'environnement), elle a surtout renforcé sa défense informationnelle depuis l'ingérence électorale de 2017. En effet, le CIAE est un équivalent français du *4th PSYOP Group* américain[19], il est principalement tourné vers l'extérieur où il entreprend des opérations de guerre psychologique à l'étranger[20]. La défense était principalement effectuée par la DGSI qui divisait la guerre de l'information en trois niveaux de sophistication : les offensives diplomatiques au cours desquelles l'attaquant discrédite les politiques étrangères de la France, les opérations de manipulation informationnelle au travers de campagnes de désinformation et les opérations de déstabilisation orchestrées par des services étrangers de la famille des CIAE ou *4th PSYOP*[21]. Or les transformations de la défense française se sont accélérées dans ce domaine, d'autres services comme la COMCYBER ont intégré la guerre informationnelle et les armées se sont dotées d'une doctrine militaire de lutte informatique d'influence (L2I) en 2021[22]. Si la France manque encore d'expérience dans ce domaine, de nombreux changements sont en cours dans les services du pays. Ainsi, force est de constater l'importance de la guerre informationnelle,

[17] Assessing Revolutionary And Insurgent Strategies Studies (Études d'évaluation des stratégies révolutionnaires et insurrectionnelles).

[18] Site internet de l'ARIS : https://www.soc.mil/ARIS/ARIS.html.

[19] Le 4e groupe d'opérations psychologiques, créé en 1972 spécialement dans une optique de guerre informationnelle.

[20] « Centre interarmées des actions sur l'environnement (CIAE) », *Service-Public.fr*. URL : https://lannuaire.service-public.fr/gouvernement/ec2b7b60-d780-43c9-9e18-0225173cfca6.

[21] DGSI, « La lutte contre la manipulation de l'information », 8 avril 2022.URL : https://www.dgsi.interieur.gouv.fr/decouvrir-la-dgsi/nos-missions/cyberdefense/la-lutte-contre-la-manipulation-de-linformation.

[22] ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES, « Les armées se dotent d'une doctrine militaire de lutte informatique d'influence (L2I) », 22 octobre 2021. URL : https://www.defense.gouv.fr/ema/actualites/armees-se-dotent-dune-doctrine-militaire-lutte-informatique-dinfluence-l2i.

ou guerre psychologique, dans les conflits contemporains ; qu'ils entrent dans le cadre d'une guerre hybride ou d'une campagne de déstabilisation isolée, les conflits informationnels à l'ère du numérique posent de nouveaux paradigmes dans la gestion du renseignement et de l'armée dans son ensemble.

En matière de riposte, le développement d'une réponse rapide nécessite de détecter la désinformation et de vérifier sa source très tôt. Pour ce faire, les services de défense informationnelle doivent se doter d'une équipe de veille stratégique, qui sondera les réseaux sociaux et médiatiques, associée à une équipe d'OSINT (*Open Source Intelligence*) ou ROSO (Renseignement d'origine sources ouvertes). Le renseignement en source ouverte, tel que la veille et l'OSINT, est devenu une branche primordiale des services de renseignement. C'est la raison pour laquelle l'OSINT fut l'objet d'une analyse au concours de la DGSE de 2021[23]. En effet, grâce aux outils numériques tels que les réseaux sociaux, les cartes numériques et les analyses d'image, le renseignement en source ouverte est devenu un outil très efficace puisqu'il permet de retrouver la source d'une information et même de localiser une personne physique dans le monde grâce à ses traces numériques. C'est au travers de techniques liées à l'OSINT que des experts ont pu démontrer le manque de véracité des photographies qui accusent les militaires français de voler l'or au Sahel, en retrouvant l'origine des photographies au travers d'un outil de recherche d'image inversée qui permet de détecter les traces de la photographie sur internet.

L'efficacité de l'OSINT est devenue telle que les services de renseignement utilisent cette méthode pour des opérations militaires traditionnelles comme le contreterrorisme[24] , ce qui leur permet de retrouver la trace de terroristes ou de suivre leur mouvement. L'AEGE a même utilisé la veille combinée à l'OSINT pour suivre la situation de la guerre en Ukraine face à la Russie ; les résultats ont été suffisamment importants pour avoir été utilisés pas la cellule de crise du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères[25]. En conséquence, l'OSINT peut également devenir une menace pour les armées françaises dans la mesure où les données que les soldats laissent sur internet peuvent être facilement récupérées et exploitées par des forces ennemies. En 2017, des bases militaires américaines secrètes ont été

[23] Concours DGSE « Le renseignement en source ouverte : par qui, pour qui, pour quoi ? », Spécialité : rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique ? 2021.

[24] Adéla KLEČKOVÁ. « Open Source Intelligence And Terrorism », *Prague Security Studies Institut*. URL : https://www.pssi.cz/download/docs/8539_pssi-alumni-brief-01-osint-4.pdf.

[25] AEGE. « L'Open source intelligence au service de l'information en temps de guerre »,10 mars 2022. URL : https://www.aege.fr/news/l-open-source-intelligence-osint-au-service-de-l-information-en-temps-de-guerre-8319.

découvertes à cause de l'application Strava qui enregistre, au travers d'une montre connectée, les déplacements et les performances des coureurs. Sur la carte en ligne du site, il était possible de cartographier les bases militaires grâce aux exercices physiques des soldats[26]. En Ukraine, les services de renseignement britanniques ont repéré la position de soldats russes grâce à des applications de rencontre comme *Tinder* et *Grindr*. En essayant de séduire en ligne, les soldats russes ont dévoilé leur position sur le champ de bataille[27].

L'OSINT dépasse de surcroît le cadre du renseignement étatique dans la mesure où la société civile peut effectuer ses propres recherches. Ainsi, dans cette nouvelle forme de guerre, celle de l'information et de l'influence, la société civile est partie prenante intégrale des conflits. Toutefois, pour mettre en place une veille stratégique efficace, c'est-à-dire placer les capteurs numériques de manière cohérente, le service de défense doit effectuer les mêmes phases d'analyse que l'attaquant. Il doit cartographier les groupes d'acteurs, identifier les leaders d'opinion qui sont susceptibles de relayer rapidement la fausse information, étudier les modes de communication les plus utilisés dans le pays et bien appréhender les fractures sociales qui peuvent être exploitées. De surcroît, cette analyse doit s'associer à du renseignement extérieur qui permet d'anticiper une attaque par des forces étrangères.

Le rôle du renseignement

L'une des plus grandes vulnérabilités d'une société repose sur les éléments auxquels elle est la plus dépendante. Dans le cas des sociétés modernes, les infrastructures cyber apportent à la fois une puissance considérable en termes de compétitivité économique et de force militaire, mais également une vulnérabilité qui peut être fatale. Force est de constater les dangers que peuvent représenter une cyberattaque pour la société. La déstabilisation d'entreprises et la paralysie de systèmes critiques, comme l'énergie ou les transports, peuvent avoir de très graves conséquences pour la stabilité socio-économique du pays. Contrairement à la guerre informationnelle où la défense est moins efficace que l'attaque, en matière de cyberguerre dans son sens traditionnel, la protection des systèmes se fait principalement par la défense ;

[26] Alex HERN, « Fitness tracking app Strava gives away location of secret US army bases », 28 janvier 2018, *The Guardian*. URL : https://www.theguardian.com/world/2018/jan/28/fitness-tracking-app-gives-away-location-of-secret-us-army-bases.

[27] Claudia COHEN. « En Ukraine, des soldats russes localisés grâce à des applications de rencontres », 7 mars 2022, *Le Figaro*. URL : https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/en-ukraine-des-soldats-russes-localises-grace-a-des-applications-de-rencontres-20220307.

même si le renseignement extérieur reste primordial pour anticiper les offensives. Ainsi en France, les agents de la DGSI travaillent en partenariat étroit avec ceux de l'ANSSI et de la DGSE pour croiser leur double expertise en matière de renseignement et de haute technologie (DGSI, Cyberdéfense). En 2018, le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale a publié une Revue stratégique pour le cyberespace qui définit les menaces et les actions à mettre en place pour s'y prémunir. Cette revue définit notamment les différentes phases d'une attaque informatique. La cyber-attaque nécessite une grande préparation : le pirate doit comprendre l'organisation des infrastructures informatiques de la victime et identifier les technologies qu'elle utilise pour mieux pénétrer son système[28]. Ces informations sont souvent acquises via l'OSINT, l'achat d'informations sur le darknet, l'ingénierie sociale ou le scan des ports[29]. C'est au travers de ces informations que l'attaquant va développer sa tactique de pénétration. Si les cyber-attaques prennent de très nombreuses formes, les vulnérabilités qu'il va exploiter peuvent s'organiser en deux catégories :

- la vulnérabilité humaine, dans laquelle l'attaquant pénètre le système au travers d'une erreur,
- une faiblesse dans la sécurité de l'infrastructure.

Contrairement aux idées reçues, l'erreur humaine est responsable de la grande majorité des *hacks*. En 2019 en Angleterre, 90 % des cyber-attaques étaient dues à une erreur humaine[30]. Le plus souvent, la victime laisse entrer le pirate en cliquant sur un lien vérolé, en insérant une clé USB ou au travers de l'ingénierie sociale. Ainsi, au-delà des activités de renseignement et de recherche (en matière de technologie et de méthodes d'attaque), les deux principales missions des services sont l'éducation aux risques cyber et la sécurisation des systèmes. L'ANSSI s'est également dotée d'une capacité de normalisation en matière de cybersécurité, notamment à l'international. En effet, le domaine sécuritaire du cyberespace n'échappe pas à la guerre des nomes qui fait rage entre les grandes puissances. Comme l'exprime la Revue stratégique :

> À l'heure où les capacités cyber des États varient considérablement, la France doit se positionner comme un acteur de référence, chef de file au sein de l'Union européenne.

[28] SGDSN, « Revue stratégique de cyberdéfense », 12 février 2018.URL : https://www.dgsi.interieur.gouv.fr/decouvrir-la-dgsi/nos-missions/cyberdefense/la-dgsi-au-coeur-de-lorganisation-francaise-de.

[29] Cette manœuvre consiste à envoyer un message à une machine et analyser la trame de sa réponse automatique.

[30] Michael HILL. « 90% of UK Data Breaches Due to Human Error in 2019 », 6 février 2020. URL : https://www.infosecurity-magazine.com/news/90-data-breaches-human-error/.

> Cette stratégie d'influence doit conduire à promouvoir le modèle français et à participer activement à la définition des normes cyber au niveau européen et international. Cette stratégie doit être menée au sein de l'Union européenne, de l'Alliance atlantique, à l'Organisation des Nations unies et dans les diverses instances multilatérales qui leurs sont rattachées.

Cette compétition normative est d'autant plus importante que leur influence à international en matière de cybersécurité procurera à l'État référent un avantage considérable dans le monde immatériel. C'est la raison pour laquelle une compétition très importante s'est déclarée sur l'influence des normes dans la cybersécurité quantique[31], *a fortiori* compte tenu de la capacité des ordinateurs quantiques à briser les sécurités traditionnelles de nos systèmes informatiques[32]. Au-delà de la *soft law* (les normes), la législation doit également être renforcée pour s'adapter aux menaces cyber. Ainsi en matière de protection de l'information, l'Union européenne s'est dotée du très débattu RGPD qui définit un cadre juridique sur les natures de l'information et sa protection (CNIL, 2018). Depuis sa mise en place, une véritable compétition d'influence s'est opérée à Bruxelles entre l'extraterritorialité du droit américain (*Cloud Act*) et « l'intraterritorialité » du droit européen (RGPD)[33], le *Cloud Act*[34] permettant aux américains de récupérer toutes les données enregistrées sur leurs serveurs, même en Europe, et le RGPD limitant ce droit. Depuis, Bruxelles et Washington tentent de négocier un accord sur le transfert de données qui respecterait la volonté des deux parties en matière de protection et d'exploitation, une tâche très difficile compte tenu de la valeur stratégique et économique de l'information.

En matière de résilience des systèmes, en cas de cyber-attaque, l'Union européenne a également développé en 2021 le projet « DORA » (*Digital Operational Resilience Act*). Son objectif est de renforcer la résilience opérationnelle informatique des acteurs des services financiers au travers d'un cadre de gouvernance et de contrôle interne spécifique (*ICT risk*

[31] Ali LAÏDI, Ludovic PERRET. « Informatique quantique : l'Europe à la traîne face à une cybermenace grandissante », *L'Entretien de l'intelligence économique*, *France 24*, 17 mai 2022. URL : https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/l-entretien-de-l-intelligence-%C3%A9conomique/20220517-informatique-quantique-l-europe-%C3%A0-la-tra%C3%AEne-face-%C3%A0-une-cybermenace-grandissante.

[32] Jacques CHEMINA, « Avec le quantique, des chercheurs chinois prêts à casser le chiffrement RSA », 4 janvier 2023, *Le Monde Informatique*. URL : https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-avec-le-quantique-des-chercheurs-chinois-prets-a-casser-le-chiffrement-rsa-89097.html.

[33] Sylvain ROLLAND. « Transferts de données aux Etats-Unis : l'UE fait un pas de plus vers un accord très incertain », *La Tribune*, 14 décembre 2022. URL : https://www.latribune.fr/technos-medias/internet/transferts-de-donnees-aux-etats-unis-l-ue-fait-un-pas-de-plus-vers-un-accord-tres-incertain-944584.html.

[34] Pour utiliser le *Cloud Act* et récupérer les informations d'un serveur, les autorités ont besoin d'un mandat ou d'une assignation provenant de la justice américaine. En principe, il autorise aux agences américaines d'extraire des données étrangères de leurs serveurs.

management framework)[35]. En somme, DORA impose des règles très précises en matière de cybersécurité aux entreprises du secteur financier pour assurer la continuité de leur fonctionnement, même en mode dégradé. Le principe de résilience permet de poursuivre la mise en service des systèmes, même lorsqu'ils sont soumis à une cyber-attaque. La résilience est primordiale pour réduire l'impact d'une cyber-attaque sur l'activité économique. Au regard de l'avance régulière du domaine financier en matière de réglementation, il est fort probable que des règles similaires se développeront dans les autres secteurs économiques. En définitive, la sécurité des systèmes informatiques passe par la robustesse des infrastructures en termes de cybersécurité, l'éducation de la population aux risques et la maîtrise de l'environnement technologique. Au-delà des cyber-attaques traditionnelles et de la mise en place d'un espion numérique, les grandes puissances s'affrontent également pour la maîtrise des voies de communication numérique. L'aspect immatériel du monde numérique tend à faire oublier que la technologie numérique repose sur des supports physiques : les données sont enregistrées et traitées dans des serveurs et l'information traverse les villes et les océans par ondes et câbles sous-marins. Ces câbles représentent 99 % des transmissions internet. Leur maîtrise procure donc une très grande source d'information ainsi qu'un pouvoir considérable. Par exemple en octobre 2015, l'Algérie s'est trouvée privée de 80 % de ses capacités d'accès à Internet pendant près d'une semaine en raison d'une rupture du câble sous-marin qui connecte le pays, en raison d'un bateau qui avait jeté l'ancre dessus[36]. De ce fait, les services de contre-espionnage doivent également prendre en considération la possibilité d'une écoute dans les fonds marins.

[35] Matthieu DUPONCHEL. « Que retenir du projet de règlement DORA ? », 12 avril 2021. URL : https://www.mazars.fr/Accueil/Insights/Le-Blog/Que-retenir-du-projet-de-reglement-DORA.

[36] L'EXPRESS, « Les Algériens ont été privés d'Internet pendant cinq jours », 27 octobre 2015. https://www.lexpress.fr/monde/afrique/les-algeriens-ont-ete-prives-d-internet-pendant-cinq-jours_1729920.html.

Câbles sous-marins : le contrôle d'Internet et ses enjeux

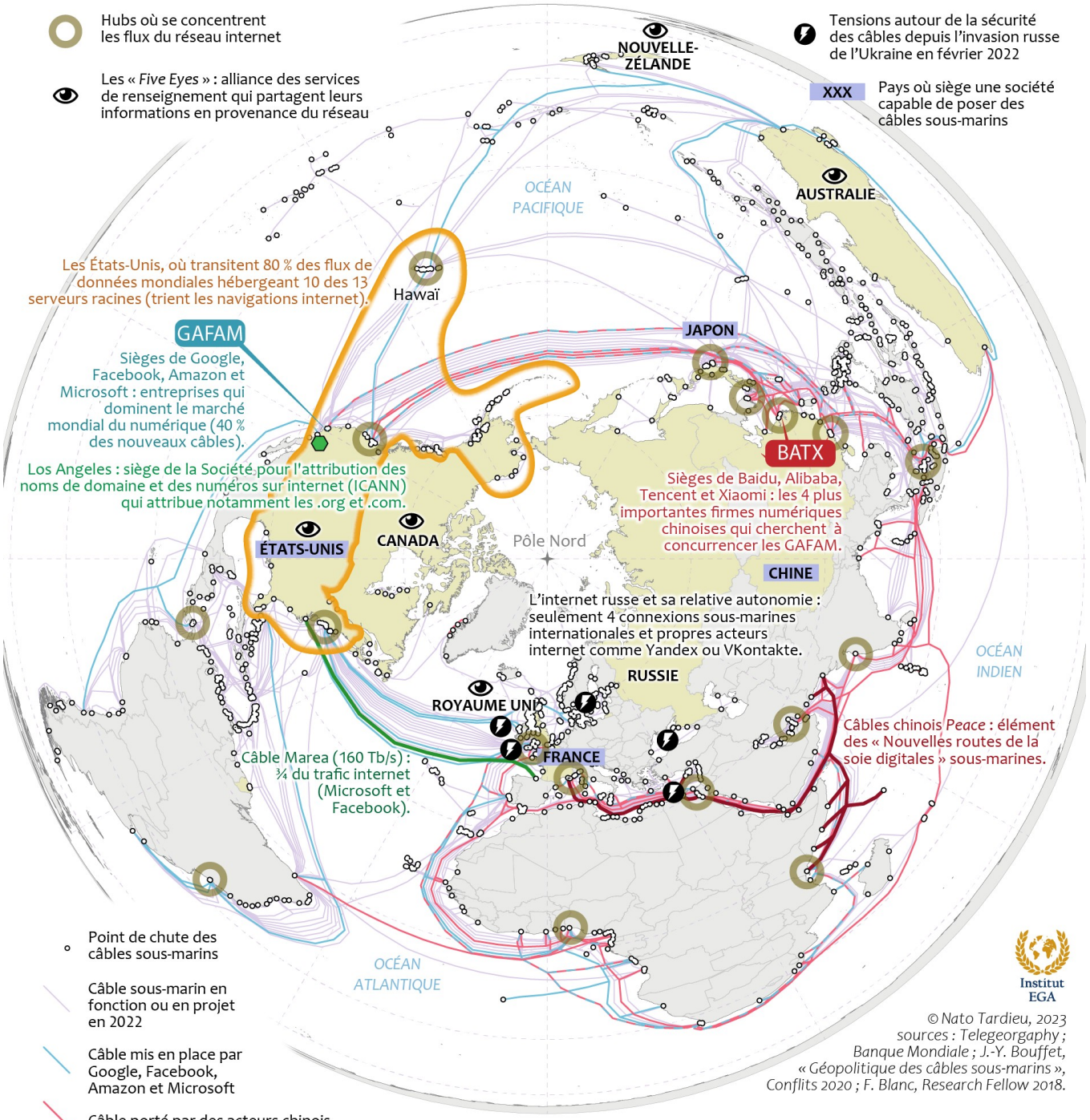

Depuis le début de la guerre en Ukraine, les services ukrainiens ont affirmé avoir neutralisé près de 4 500 cyber-attaques. Si l'Ukraine est parvenue à maîtriser les cyber-attaques russes, c'est notamment grâce à ses alliés de l'Ouest, et plus particulièrement à l'entreprise Microsoft[37]. L'entreprise ayant rapidement détecté les attaques russes sur les systèmes ukrainiens avait prévenu les services du pays qui ont rapidement réagi avec son aide. Dans cette guerre, non seulement les services de nombreux pays sont impliqués mais également des acteurs non étatiques comme des entreprises privées et des groupes d'individus. Compte tenu de l'absence de frontière dans le monde numérique, l'ANSSI a remarqué que de nombreuses cyber-attaques dans le cadre de la guerre ont également des répercussions sur les systèmes français[38]. C'est la raison pour laquelle l'ANSSI a décidé de renforcer la défense et la prévention des risques cyber auprès des entreprises françaises. Force est de constater l'aspect multi-terrain de la guerre russo-ukrainienne du fait de la technologie cyber. Les conflits traditionnels, asymétriques et informationnels s'entremêlent dans un cyberespace pratiquement sans frontière ni limite. Ce faisant, le cyberespace est non seulement devenu partie prenante de la guerre conventionnelle, mais il impacte son déroulement de manière significative. La cyber-attaque massive des systèmes ukrainiens était l'une des clés de voûte de la « guerre éclair » que Vladimir Poutine avait prévu d'orchestrer. De ce fait, il est fort probable que l'invasion de l'Ukraine se serait déroulée autrement si son objectif avait été atteint. Le rôle central des opérations cyber dans le cadre des conflits armés est amené à devenir une norme, y compris dans le cadre de guerres de haute intensité. Face à ce constat, il est essentiel pour les armées de se préparer, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel, à ces nouveaux modes d'affrontements hybrides, transversaux et multi-sectoriels. Des changements de profonde nature qui devront impérativement s'accompagner d'une réflexion plus générale sur le renouveau du rôle et les prérogatives des armées.

[37] *Idem.*

[38] ANSSI, « Tensions internationales : renforcement de la vigilance cyber », 23 février 2022. URL : https://www.ssi.gouv.fr/actualite/tensions-internationales-renforcement-de-la-vigilance-cyber/.

Les partenariats stratégiques des armées françaises en Afrique

Emmanuel KOFFI
Docteur en droit public économique, co-responsable du département Afrique subsaharienne de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

Aborder la question de partenariat de l'armée française dans le monde, c'est évoquer le cœur de l'influence de la puissance militaire de la France. À l'ère de la mondialisation, la pertinence d'une telle problématique n'est plus à démontrer. Le partenariat de l'armée française en Afrique est ancien. Pour en dresser une analyse contemporaine, il convient à titre liminaire d'identifier les nouvelles ambitions françaises dans le cadre de sa coopération avec le continent africain. Lors de son discours du 27 février 2023 sur le partenariat Afrique-France[1], le président français Emmanuel Macron a mentionné que les ambitions françaises pour les quatre prochaines années seront d'assumer « les intérêts du pays », les « promouvoir », mais également de mettre en place des « liens humains plus forts, en renforçant le lien avec les sociétés civiles et en bâtissant un agenda commun « sur les questions climatiques, d'éducation et de santé »[2]. Pour cela, la France entend nouer « des liens économiques, scientifiques, universitaires, culturels et sportifs »[3].

La colonisation française en Afrique a eu des impacts non négligeables sur la relation future. L'outil militaire a occupé une place prépondérante dans la (re)construction des relations entre la France et ses colonies post-indépendances. Au lendemain des indépendances, la France a maintenu une présence militaire dans ses colonies par une coopération dans ce domaine[4]. La pensée militaire française en Afrique s'inscrivait foncièrement dans le cadre de la politique coloniale ou du recours aux troupes coloniales comme forces de réserve[5]. Cependant, les objectifs ont significativement évolué. Désormais, il est nécessaire de concevoir la pensée militaire française en étroite dépendance avec la

[1] Emmanuel MACRON, « Le partenariat Afrique-France », discours du 27 février 2023.
[2] *Idem*.
[3] *Idem*.
[4] Camille EVRARD, « Retour sur la construction des relations militaires franco-africaines », *Relations internationales*, vol 1, n° 165, 2016, pp. 23-42.
[5] *Ibid.*, p. 23.

politique internationale d'affirmation et d'influence[6]. Mais avant tout, accordons-nous sur la définition du partenariat.

Le partenariat est un phénomène géopolitique qui comporte un sens[7]. Un partenaire, c'est un associé et s'oppose systématiquement à l'adversaire. Il s'agit en définitive d'une personne ou une entité avec qui l'on est allié sur des projets qui représentent un intérêt partagé. Bien que le partenariat mette en jeu les intérêts souvent égoïstes des États, les partenaires adoptent très souvent la posture de la recherche de l'authenticité et de l'éthique, principe fondamental des relations internationales[8]. Il s'agit de remobiliser les partenaires autour de la participation commune aux défis mondiaux. On se trouve donc dans une dynamique de gouvernance globale caractérisée par une cogestion des affaires communes portant sur une problématique complexe. De ce point de vue, le partenariat est une notion qui permet de relire les relations internationales aux confluences « du bilatéralisme interétatique (réalisme), du multilatéralisme interorganisationnel et de la société civile internationale (transnationalisme) »[9]. Aujourd'hui, le partenariat désigne la responsabilité et la solidarité, en ce que chaque État doit se sentir garant de l'avenir de l'humanité tout entière[10]. Considérant l'universalisation des menaces multidimensionnelles, la solidarité s'impose dans ce contexte. La solidarité ne s'inscrit pas nécessairement dans un désintéressement total, mais l'altruisme de celle-ci est intéressé. Comme l'exprime Yves Alexandre Chouala : « c'est la logique des intérêts qui fonde le partenariat que dans la mesure où leurs intérêts à s'y engager le commandent »[11]. De ce point de vue, le partenariat apparaît pour la plupart des États africains voire la société civile africaine, comme un sens hégémonique ; une forme « d'aliénation objective » considérant ainsi la France de s'inscrire toujours dans une logique paternaliste dans laquelle la France prend en charge l'Afrique[12]. Si l'on considère que le partenariat est un concept majeur dans les relations internationales, il apparaît comme un nouveau champ où se

[6] Pierre D'ABEZIES, « La politique militaire de la France en Afrique Noire sous le général De Gaulle », *in* Dimitri-Georges LAVROFF (dir.), *La politique africaine du général De Gaulle*, 1958-1980, FeniXX réédition numérique, 2017 (1980), 446 p.

[7] Yves Alexandre CHOUALA, « L'Afrique dans le nouveau partenariat international : Enjeux de civilisation et de puissance », *Revue Études internationales*, vol. 34, n° 1, 2003, p. 55.

[8] Gissen KLAUS-GERD, *L'éthique des relations internationales : Les théories anglo-américaines contemporaines*, Bruylant, 1992. 416 p.

[9] Yves Alexandre CHOUALA, *op. cit.*, p. 55.

[10] *Idem.*

[11] *Ibid.*, p. 56.

[12] *Ibid.*, p. 63.

déroule le jeu d'influence mondiale[13]. Il désigne un champ dans lequel s'exprime la puissance de l'influence de l'armée française dans le monde ; une arme de guerre puissante mise en œuvre par l'armée française à la fois pour conquérir le monde et démontrer la puissance de la France dans un monde en perpétuelle mutation. Mieux, un terrain d'affirmation de la puissance de la France, à la fois dans une dynamique géostratégique et géocivilisationnelle.

En matière de sécurité et de défense, un partenariat se définit comme l'engagement de deux partenaires à bâtir une coopération sur la base d'une convention signée par les deux parties et fixant les responsabilités de chacun[14]. Le partenariat implique en définitive la présence de deux parties, afin d'atteindre des objectifs communs. Dans le contexte actuel, les relations partenariales entre la France et l'Afrique portent à la fois sur les accords de défense et sur les aides militaires techniques (AMT). Quelle est l'actualité des relations partenariales entre l'armée française et l'Afrique ? Quel regard peut-on porter sur ces relations ? Au regard des nouvelles dynamiques géopolitiques, caractérisées par la présence massive d'autres puissances militaires, telles que la Russie, la Turquie, le Japon et la Chine, quel est l'avenir des relations partenariales entre l'armée française et l'Afrique ? Finalement, quelle(s) relation(s) l'armée française doit-elle entretenir avec les États africains ? Si la France a minutieusement construit ses relations partenariales en Afrique, ces dernières doivent nécessairement évoluer pour tenir compte de nouvelles dynamiques.

[13] *Ibid.*, p. 69.

[14] François DE VAISSIERE, « La coopération entre la France et l'Afrique en matière de sécurité et défense : quelles perspectives pour l'avenir ? », *in Revue internationale stratégique*, vol. 49, n° 1, 2003, pp. 13-16.

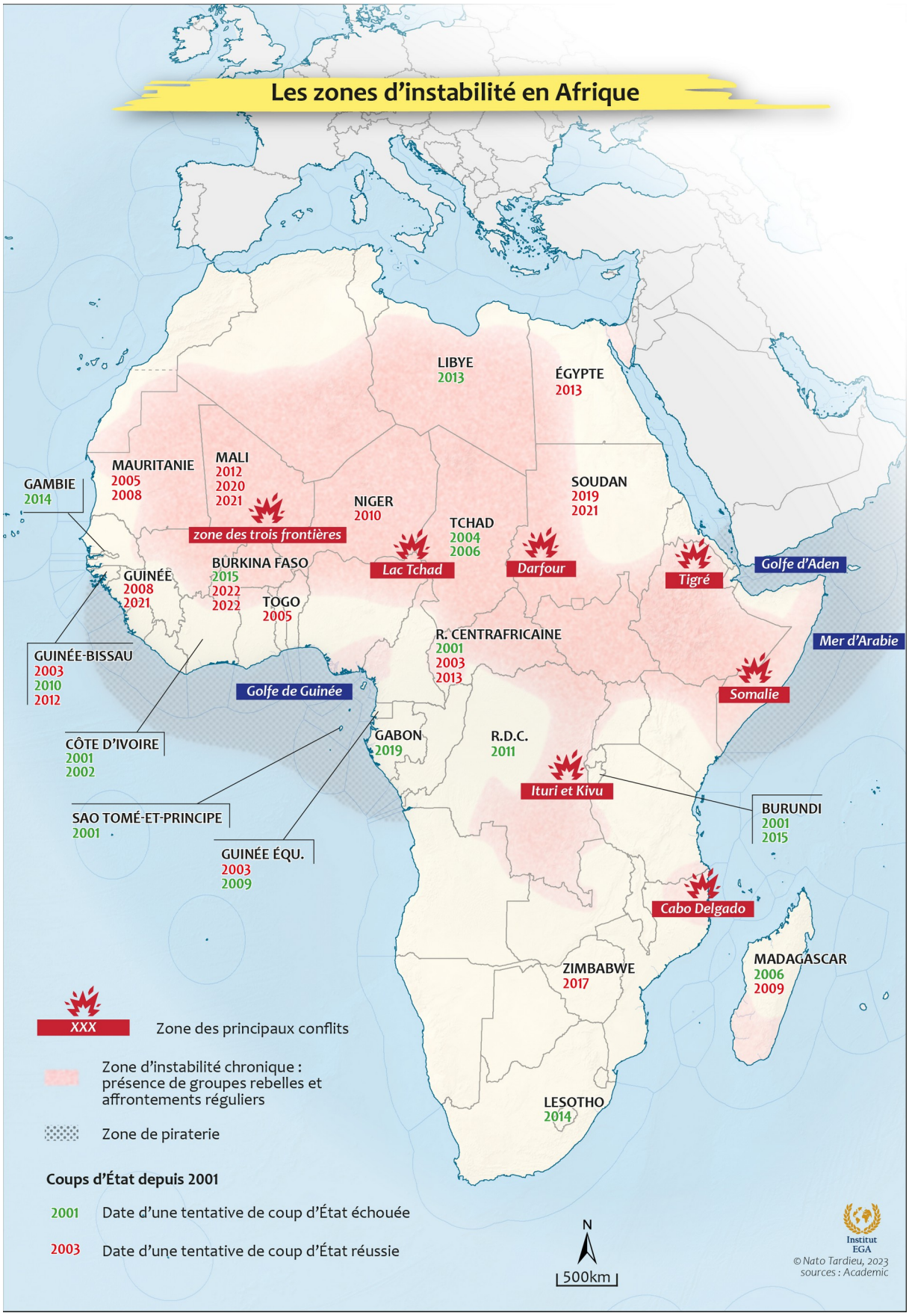
Les zones d'instabilité en Afrique
LIBYE
2013
ÉGYPTE
2013
MAURITANIE
2005
2008
MALI
2012
2020
2021
GAMBIE
2014
NIGER
2010
SOUDAN
2019
2021
zone des trois frontières
TCHAD
2004
2006
Lac Tchad
Darfour
Tigré
Golfe d'Aden
GUINÉE
2008
2021
BURKINA FASO
2015
2022
2022
TOGO
2005
R. CENTRAFRICAINE
2001
2003
2013
Mer d'Arabie
GUINÉE-BISSAU
2003
2010
2012
Golfe de Guinée
Somalie
CÔTE D'IVOIRE
2001
2002
GABON
2019
R.D.C.
2011
Ituri et Kivu
BURUNDI
2001
2015
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE
2001
GUINÉE ÉQU.
2003
2009
Cabo Delgado
MADAGASCAR
2006
2009
ZIMBABWE
2017
XXX
Zone des principaux conflits
Zone d'instabilité chronique : présence de groupes rebelles et affrontements réguliers
Zone de piraterie
LESOTHO
2014
Coups d'État depuis 2001
2001 Date d'une tentative de coup d'État échouée
2003 Date d'une tentative de coup d'État réussie
N
500km
Institut EGA
© Nato Tardieu, 2023
sources : Academic

Des relations partenariales minutieusement construites

La sécurité est un objectif commun qui ouvre désormais de nombreuses pistes de partenariat[15]. Les relations partenariales entre l'armée française et les États africains peuvent être subdivisées en deux catégories fondamentales. D'une part, le partenariat opérationnel et, d'autre part, le partenariat structurel. Le partenariat opérationnel concerne l'entraînement opérationnel des armées ou des forces de sécurité intérieure, caractérisé par l'échange d'information et la mise en œuvre des procédures. Il permet l'acquisition de compétences opérationnelles par des unités ou des postes de commandement déjà constitués[16]. L'enjeu du partenariat réside essentiellement à former et à perfectionner les armées nationales. Cependant, le dispositif militaire français comprend plusieurs composantes :

- les forces de présence, caractérisées par une base permanente dans certains pays africains,
- les opérations extérieures (OPEX),
- les forces dites de souveraineté dans les territoires français au large des côtes africaines,
- les missions maritimes dans le golfe de Guinée.

La coopération opérationnelle est perceptible à travers les partenariats bilatéraux. Ce type de partenariat est caractérisé par les forces en présence, c'est-à-dire la présence permanente de l'armée française sur le territoire de certains États africains. Leurs missions sont variées et les objectifs sont sensiblement différents. Ces forces agissent fondamentalement en dehors des frontières du pays mandataire, c'est-à-dire la France. L'armée française à Djibouti, présente sous l'appellation des *Forces françaises stationnées à Djibouti* (FFDJ), a été missionnée pour intervenir sur les lignes de communication maritimes et pour lutter contre le terrorisme. Cette mission évolue en concurrence avec d'autres puissances militaires présentes sur le territoire djiboutien, notamment les États-Unis, le Japon, la Chine ou encore l'Italie. D'aucuns y voient une perte de l'influence française à Djibouti[17] et il est à relever que ce territoire est d'une importance géostratégique irréfutable, donc l'objet de convoitise. L'article 5 du décret 2014-484 indique clairement le domaine et les formes de coopération en matière de défense. L'armée française apporte son concours au renforcement des forces armées djiboutiennes, qui

[15] Alain VIDAL, « Le partenariat militaire opérationnel aujourd'hui », *in Lettre de formation du centre de doctrine et d'enseignement du commandement*, avril 2019, 4 p.
[16] Didier BROUSSE, « La coopération structurelle de sécurité et de défense du XXIe siècle », *Les champs de Mars*, vol. 1, n° 32, 2019, p. 111-124.

se décline en plusieurs axes[18] : organisation, conseil, équipement, acquisition et cession de matériels français, formation et entraînement des forces djiboutiennes. Les parties peuvent également recouvrir à toute autre activité convenue d'un commun accord en fonction de leurs intérêts communs.

L'armée française en Côte d'Ivoire bénéficie également du statut de force en présence. Les forces françaises en Côte d'Ivoire assurent, depuis le 21 janvier 2015 en remplacement de l'opération Licorne (22 septembre 2022 - 21 janvier 2015) un relais opérationnel sur une zone d'intérêt stratégique. Les FFCI sont comme un réservoir de forces rapidement projetables en cas de crise dans la sous-région. La France assure dès lors une présence militaire pour la protection des ressortissants. Les FFCI délivrent des formations et contribuent à la préparation opérationnelle des contingents africains. Elles réalisent des actions civilo-militaires au profit de la population régionale[19]. Au Gabon, l'armée française bénéficie également du statut de force en présence. Le déploiement de l'armée française au Gabon intervient depuis l'indépendance de ce pays en 1960. Anciennement dénommée *Éléments français au Gabon* (EFG), cette appellation a été remplacée par les *Forces françaises au Gabon* (FFG) depuis le 1er septembre 2014. Ce nouveau partenariat a pour objectif de maintenir la paix et la sécurité durable sur le territoire gabonais ainsi que leur environnement régional. Mieux, la FFG à une vocation régionale. Elle a pour mission principale de compléter les formations des militaires des pays partenaires de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la lutte contre le terrorisme, le contrôle des frontières terrestres et des approches maritimes, les opérations de maintien de la paix et le renseignement[20]. Le statut de force en présence a également été attribué à l'armée française présente sur le territoire sénégalais. Les *Éléments français au Sénégal* (EFS) ont pour mission d'assurer la défense des intérêts français ainsi que la protection des ressortissants français[21]. Les EFS accompagnent le renforcement des capacités africaines en appuyant la formation de leurs contingents et en

[17] Sonia LE GOURIELLEC, « Les forces françaises stationnées à Djibouti au cœur d'un environnement stratégique régional en mutation », *Les Champs de Mars*, 2018, vol. 1, n°30 + suppléments, 2018, pp. 231-239.

[18] Décret n°2014-484 du 14 mai 2014 portant publication du traité de coopération en matière de défense entre la République française et la République de Djibouti, signé à Paris le 21 décembre 2011, *JORF*, n°0113 du 16 mai 2014.

[19] Décret n°2014-1764 du 31 décembre 2014 portant publication du traité instituant un partenariat de défense entre la République française et la Côte d'Ivoire, *JORF*, n°0002, du 3 janvier 2015.

[20] Décret n°2014-614 du 12 juin 2014 portant publication du traité instituant un partenariat de défense entre la République française et la République gabonaise, *JORF*, n°0136, du 14 juin 2014.

[21] Décret n°2014-1152 du 7 octobre 2014 portant publication du traité instituant un partenariat en matière de coopération militaire entre la République française et la République du Sénégal, *JORF*, n°0235 du 10 octobre 2014.

soutenant leur accompagnement dans les missions de maintien de la paix. Partant, les membres du personnel sénégalais peuvent être admis en qualité d'élèves ou stagiaires dans les écoles de formation militaires françaises. Ces forces en présence jouent un rôle fondamental dans la sécurité intérieure des États d'accueil. Par exemple, de 2006 en 2007, l'armée française est intervenue pour repousser les rebelles de l'*Union des forces démocratiques pour le rassemblement* (UFDR). Au nom de ses accords, en 2009, la France a mis à la disposition de Djibouti ses moyens logistiques et de renseignement face à l'incident avec son voisin Érythrée.

La coopération opérationnelle est également perceptible à travers des partenariats multilatéraux. C'est le cas de l'opération Barkhane. Il ne sera pas opportun en l'espèce de se focaliser sur la genèse de cette opération en raison de l'existence de nombreux travaux scientifiques sur ce sujet[22]. Il est toutefois indispensable d'évoquer la nouvelle stratégie française. La crise diplomatique entre la France et le Mali, l'influence grandissante de la Russie et la diplomatie offensive de la Chine en Afrique ont conduit les autorités françaises à s'interroger sur la nouvelle orientation de la stratégie globale de l'opération Barkhane, qui a finalement pris fin. Du côté de l'opinion africaine, la présence de l'armée française sur le territoire de certains États africains suscite à la fois curiosité et interrogation.

Le partenariat structurel ou la coopération structurelle vise à renforcer de manière pérenne les structures régaliennes des États partenaires, garantes de leur souveraineté[23]. Il est caractérisé par l'aide en matière de formation militaire avec des prestations de nature très variée, allant du détachement d'instruction à la mise en place d'experts, en passant par des offres de formation dans les écoles militaires nationales[24]. Le partenariat structurel est pertinent dans la mesure où il favorise la prévention en complément de l'intervention. Il correspond aussi à une volonté de plus en plus affirmée des États bénéficiaires de l'aide de relever eux-mêmes leurs défis sécuritaires et de faire évoluer rapidement leurs armées, plutôt territoriales, vers des armées d'emploi, opérationnellement engagées.

[22] Bruno CHARBONNEAU, « De Serval à Barkhane : Les problèmes de la guerre contre le terrorisme au Sahel », *Les Temps Modernes*, vol. 2-3, n° 693-694, 2017, pp. 322-340 ; Olivier HANNE, « L'opération "Barkhane" devant l'évolution des risques dans la Bande sahélo-saharienne », *Outre-Terre*, vol. 2, n° 51, 2017, pp. 225-237 ; Léonard COLOMBA-PETTENG, « Les dilemmes des armées françaises au Sahel : une mise en perspective des débats sur la transformation de l'opération Barkhane », *Afrique contemporaine*, vol. 1-2, n° 271-272, 2020, pp. 169-186.

[23] Didier BROUSSE, *op.cit.*, p. 111.

[24] Alain VIDAL, *op.cit.*, p. 2.

Les partenariats noués entre l'armée française et certains États africains sont légions. En sus des accords de défense, l'armée française participe activement à la mise en place des *Écoles nationales à vocation régionales* (ENVR). L'implantation des ENVR en Afrique est moins connue par la classe politique voire par la société civile. Certains acteurs ne font que fustiger des accords de défense dont la manifestation est visible. Aujourd'hui, l'on peut noter une évolution qualitative du partenariat entre l'Afrique et la France à travers ces ENVR. La coopération de substitution mise en place au lendemain des indépendances a laissé place au développement de la formation des armées locales. Les ENVR jouent un rôle fondamental puisqu'elles permettent d'offrir aux partenaires africains un éventail de formation adapté et répondant aux défis de la sécurité nationale, régionale voire internationale : formation au maintien de la paix, formation militaire générale, formation militaire technique, formation santé militaire[25]. La formation des armées étrangères est un pilier incontestable et un levier de prévention que déploie la France dans le cadre de sa diplomatie de défense. Ce dispositif des ENVR déployées en Afrique contribue à la stabilité régionale mais également à la montée en puissance d'armées aptes à prendre part aux missions multinationales de sécurisation et de maintien de la paix. C'est ce que d'aucuns qualifient de coopération militaire structurelle (ou Assistance militaire technique). Cette coopération militaire opérationnelle est mise en place par la Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui a pour mission de mettre à disposition des pays partenaires l'expertise des armées françaises à travers le conseil et la formation[26]. Au demeurant, le partenariat basé sur la mise en place des ENVR permet de former les armées africaines à leur autonomisation afin de prendre en charge leur propre sécurité. Dans cette optique, la coopération de substitution intervenue au lendemain des indépendances connaît une évolution majeure. En responsabilisant les partenaires africains, ceux-ci seront à même d'acquérir leur autonomie. Selon François de Vaissière, responsabiliser signifie demander aux partenaires africains de fixer eux-mêmes leurs priorités, de bâtir en partenariat avec la France des projets

[25] COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES, *Rapport d'information n° 450 : la France et la gestion des crises africaines : Quels changements possibles*, Sénat, pp. 1-64, [en ligne] , URL : https://www.senat.fr/rap/r05-450/r05-4501.pdf ; MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, « Les écoles nationales à vocation régionale», URL : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/2022.08.05.brochure_presentation_envr_maquette_finale_cle88f1c9.pdf.

[26] Jean-Michel PALAGOS, « Défense Conseil International : répondre aux enjeux de formation des armées étrangères », *in Revue Défense Nationale*, vol. 4, n° 799, 2017, p. 8.

de coopération et, surtout, d'y contribuer[27]. Il est pertinent de vulgariser ce dispositif auprès des opinions publiques française et africaine.

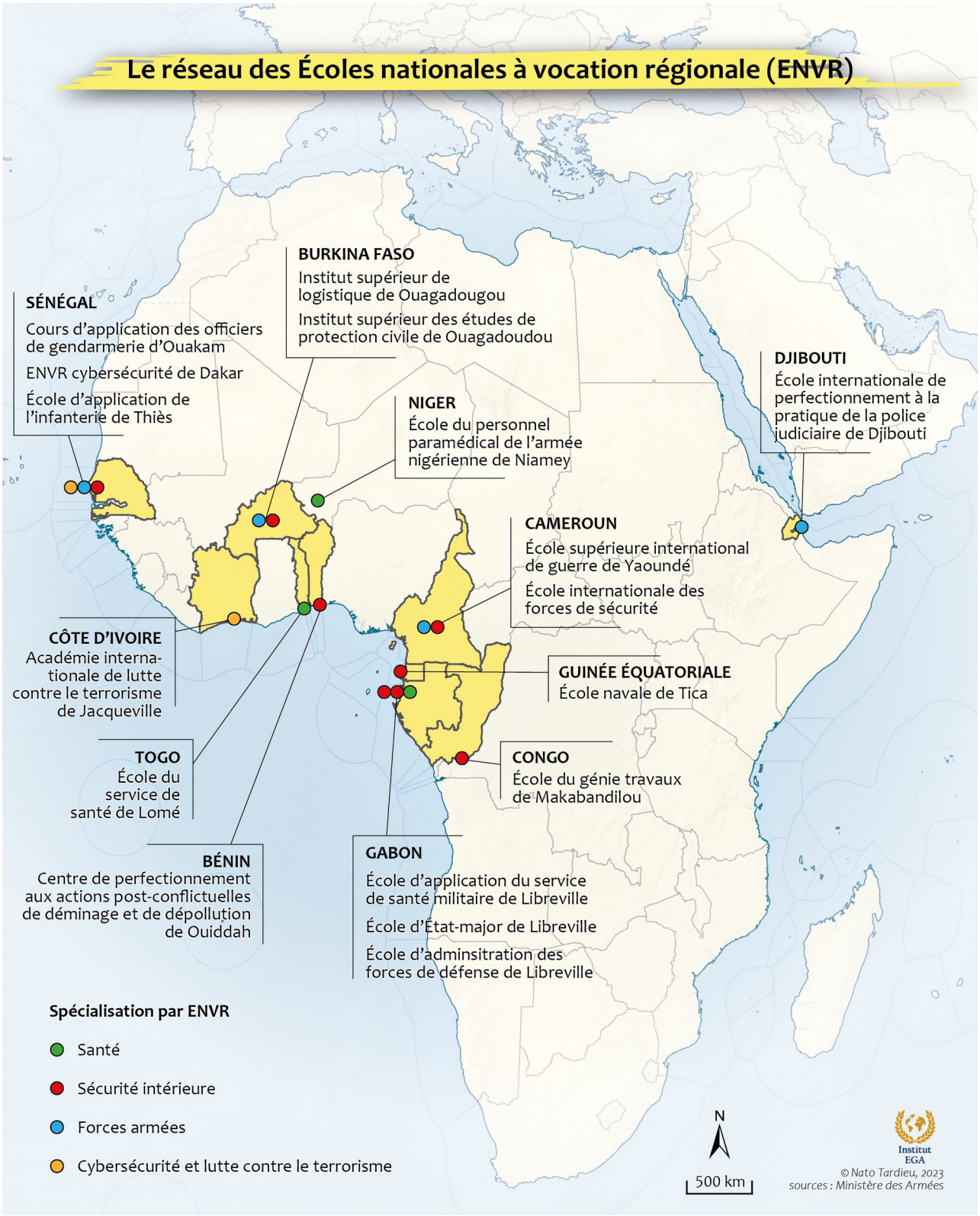

[27] François DE VAISSIERE, *op. cit.*, p. 14.

Quelles orientations partenariales entre la France et l'Afrique ?

La présence de l'armée française sur le territoire de certains États africains fait l'objet de critiques, souvent acerbes. Aussi, à l'aune des nouvelles dynamiques géopolitiques, il est pertinent de penser fondamentalement aux nouvelles orientations partenariales entre la France et l'Afrique de sorte à assurer une relation équilibrée. Il est nécessaire de situer le contexte de la rénovation de l'offre militaire française dans une perspective historique. Au lendemain des indépendances, la France a signé des accords de défense avec une quinzaine de pays africains dans le but d'apporter la garantie française à de jeunes États dont les armées restaient à construire et qui n'étaient donc pas encore en mesure d'assurer leur propre défense. Certains de ces accords ont été remplacés par des accords de coopération, d'autres sont restés en vigueur ou ont été mis à jour sans remettre en cause le principe d'assistance en cas d'agression. Ces accords de défense sont revêtus d'une opacité intrigante et très préservée[28], souvent à la demande des États africains[29]. L'intervention directe de l'armée française dans certaines opérations sur les territoires africains est vue par une partie de la société civile comme une confiscation de la souveraineté de fait. Aussi, la présence des bases permanentes est vue comme le point d'appui de la France dans la protection de ses intérêts stratégiques et, par ricochet, la projection de sa propre puissance à travers le monde en général et l'Afrique en particulier.

Les interventions de l'armée française dans les crises africaines sont perçues comme une sorte d'ingérence et, partant, comme contraires au principe de non-ingérence consacré par la Charte des Nations unies en son article 2§7. Même lorsqu'elles ont lieu sous l'égide des Nations unies, elles sont, à priori, jugées illégitimes par une grande partie de l'opinion africaine. Elles s'opposeraient aux aspirations légitimes des peuples africains à disposer d'eux-mêmes[30]. Les éléments factuels sont légions. L'intervention de l'armée française dans les crises africaines est variée (en Libye, en Côte d'Ivoire notamment) et est considérée par l'opinion africaine et certains États du Nord comme un agissement autoritaire et une violation manifeste des principes cardinaux de l'ONU, notamment le principe de la non-ingérence dans

[28] Matthieu VENDRELY, « Entre la France et l'Afrique, les accords de défense, une opacité très préservée », *TV5 Monde*, 3 mai 2022, URL : https://information.tv5monde.com/afrique/entre-la-france-et-l-afrique-les-accords-de-defense-une-opacite-tres-preservee-455222.

[29] Achille MBEMBE, *Les nouvelles relations Afrique-France : Relever ensemble les défis de demain*, Vie Publique, octobre 2021, p. 87. URL : https://www.vie-publique.fr/rapport/281834-nouvelles-relations-afrique-france-relever-ensemble-les-defis-de-demain.

les affaires intérieures des États. En définitive, la présence de l'armée française en Afrique est considérée dans certaines opinions publiques comme contraire au désir d'indépendance et d'autonomie des pays africains et développe, d'une certaine mesure, « un sentiment antifrançais »[31] ou sentiment anti-politique français. Une partie de la société civile considère que la présence permanente de bases militaires est un espace d'aguerrissement au combat, c'est-à-dire un laboratoire géant permettant de tester les armes de dernière génération qui serviront soit à la défense de la France soit à leur commercialisation[32].

Les nouvelles dynamiques géopolitiques, en Afrique en particulier, justifient foncièrement un changement de paradigme stratégique des relations partenariales entre la France et l'Afrique. La crise diplomatique entre la France et le Mali est symptomatique de ce changement. La guerre d'Ukraine est également un facteur d'accélération d'un partenariat militaire rénové en Afrique. L'influence de la Russie en Afrique devient de plus en plus tangible. S'ajoute à cela la politique de la Chine qui occupe une place incontournable en Afrique. L'influence intrinsèque de la France est mise à rude épreuve avec la cohabitation forcée des « adversaires » de la France qui ne partagent pas la même vision du monde et encore moins les mêmes valeurs. Tout ceci doit conduire rapidement la France à redéfinir et réétudier les offres partenariales avec les États africains.

Au demeurant, les nouvelles relations partenariales doivent être bénéfiques pour les deux parties. Cette nouvelle offre doit se fonder sur la transparence et la confiance, tout en étant respectueuse de la souveraineté de toutes les parties. Pour équilibrer la relation partenariale entre l'armée française et les États africains, il convient de consacrer deux approches : le bilatéral et le multilatéral. Ces approches doivent être fondées sur des objectifs clairement définis et réalisables, à court, moyen et long terme. La coopération multilatérale est une forme de réponse adéquate pour lutter efficacement contre les menaces terroristes transnationales. Elle est un complément à la coopération bilatérale et permet d'atteindre des objectifs plus ambitieux. Elle permet également de favoriser et légitimer la mutualisation de capacités autour de la lutte contre les menaces terroristes à travers une réelle efficacité opérationnelle[33].

[30] *Idem*.

[31] Pour approfondir voir Fanny PIGEAUD et Samba Sylla NDONGO, « Derrière le "sentiment antifrançais", la révolte contre la françafrique : l'Afrique en quête de souveraineté », *Revue du Crieur*, vol. 1, n° 20, 2022, pp. 94-111 ; Fanny PIGEAUD, « L'Afrique et le sentiment antifrançais », *in La France, une puissance contrariée : l'état du monde 2022*, Bertrand BADIE et Dominique VIDAL (dir.), La Découverte, 2021, pp. 189-195.

[32] Chloé MAUREL, « Quid du multilatéralisme ? », *ibid*., p. 229.

[33] Babacar GAYE, « Sécurité et défense en Afrique subsaharienne : quel partenariat avec l'Europe », *in Revue internationale et stratégique*, vol. 1, n° 49, 2003, pp. 17-20.

En ce sens, les travaux d'Achille Mbembé augurent des perspectives pertinentes pour un partenariat plus équilibré. Les nouveaux partenariats stratégiques doivent nécessairement être fondés sur un dialogue d'égale à égal, sur la co-décision, la co-gestion et la co-responsabilité[34]. L'Armée française doit urgemment réinvestir dans la recherche pour mieux connaître le continent et ses mutations internes. Elle doit nécessairement rééquilibrer ses rapports avec le continent en faveur des sociétés civiles[35].

D'aucuns considèrent qu'il convient d'abandonner les accords asymétriques et redéfinir les relations partenariales qui épouseraient une logique de multilatéralisation consistant à l'appui, au soutien et à la complémentarité des forces africaines[36] ; en définitive, qu'il faut nécessairement abandonner la substitution des armées africaines au détriment de l'armée française. Mieux, la multilatéralisation suppose également qu'aucune infrastructure militaire sur le sol africain ne devrait appartenir en propre à l'État français. La durée des OPEX devrait être négociée au cas par cas[37]. La multilatéralisation suppose également que la présence d'une force étrangère doit être justifiée et « soutenir les décisions africaines et accompagner les organisations régionales africaines dans leur effort pour mieux gérer leurs crises doit être la raison de toute coopération en matière de défense et de sécurité »[38]. Dans ce partenariat, plusieurs questions peuvent être considérées comme des « boussoles stratégiques »[39] pour assurer des partenariats équilibrés et raisonnables : comment garantir que chaque partenaire (français et africain) prenne davantage en compte les intérêts de leurs alliés ? Que peuvent faire les Africains pour renforcer leur capacité militaire qui sera utilisée soit de manière autonome soit sans le cadre d'une relation partenariale ? Quels sont les intérêts sécuritaires propres des africains et quels sont les scénarios de crise où ils seront contraints d'agir de manière autonome ? Dans cette multilatéralisation, il convient de faire preuve de pragmatisme. Des partenariats flexibles ou « souples »[40] sont inéluctablement adaptables à l'ère des crises multifactorielles. La célèbre formule de Madeleine Albright, secrétaire d'État sous le mandat du président Clinton rend clairement compte de cette situation : *« multilateral*

[34] Achille MBEMBE, *op. cit.*
[35] *Ibid., p. 7.*
[36] *Ibid., p. 73*
[37] *Ibid., p. 88.*
[38] *Idem.*
[39] Alexandra de HOOP-SCHEFFER, Martin QUENCEZ, « Comment la compétition États-Unis/Chine redéfinit la relation transatlantique ? », *in Revue Défense Nationale,* vol. 1, n° 845, 2021, pp. 68-78.
[40] Bertrand BADIE, « La mondialisation conduit à des jeux diplomatiques opportunistes », *Le Monde,* 29 septembre 2021.

when we can, unilateral when we must »[41]. Comme le soutient Boris Delagenière, l'accélération de la mondialisation engendre un accroissement des interdépendances économiques[42]. D'ailleurs, la multipolarité stratégique entraîne l'affirmation de plusieurs « États-puissances »[43] capables de tisser leurs propres réseaux relationnels et stratégiques. C'est le cas du Mali avec Wagner et la Turquie qui entretien des coopérations de défense avec plusieurs pays d'Afrique francophone[44]. La France n'est plus la seule puissance militaire privilégiée dans ces espaces. Pour cela, il est nécessaire pour les armées françaises de penser à rénover leurs partenariats stratégiques en Afrique.

[41] Alexandra de HOOP-SCHAEFFER, Martin QUENCEZ, *op. cit., p. 77.*

[42] Boris DELAGENIERE, « Des alliances à l'épreuve de la multipolarité », *Revue Défense Nationale*, 2022, p. 9.

[43] Ministère des Armées, « Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale », 2017, p. 53, disponible sur www.diplomatie.gouv.fr, consulté le 20 septembre 2022.

[44] Bayram MÜRSEL, « La Turquie, une puissance qui compte dans la défense de l'Afrique », URL : https://www.aa.com.tr/fr/afrique/la-turquie-une-puissance-qui-compte-dans-la-d%C3%A9fense-de-lafrique-analyse/.

Coopérations et tensions dans le golfe de Guinée

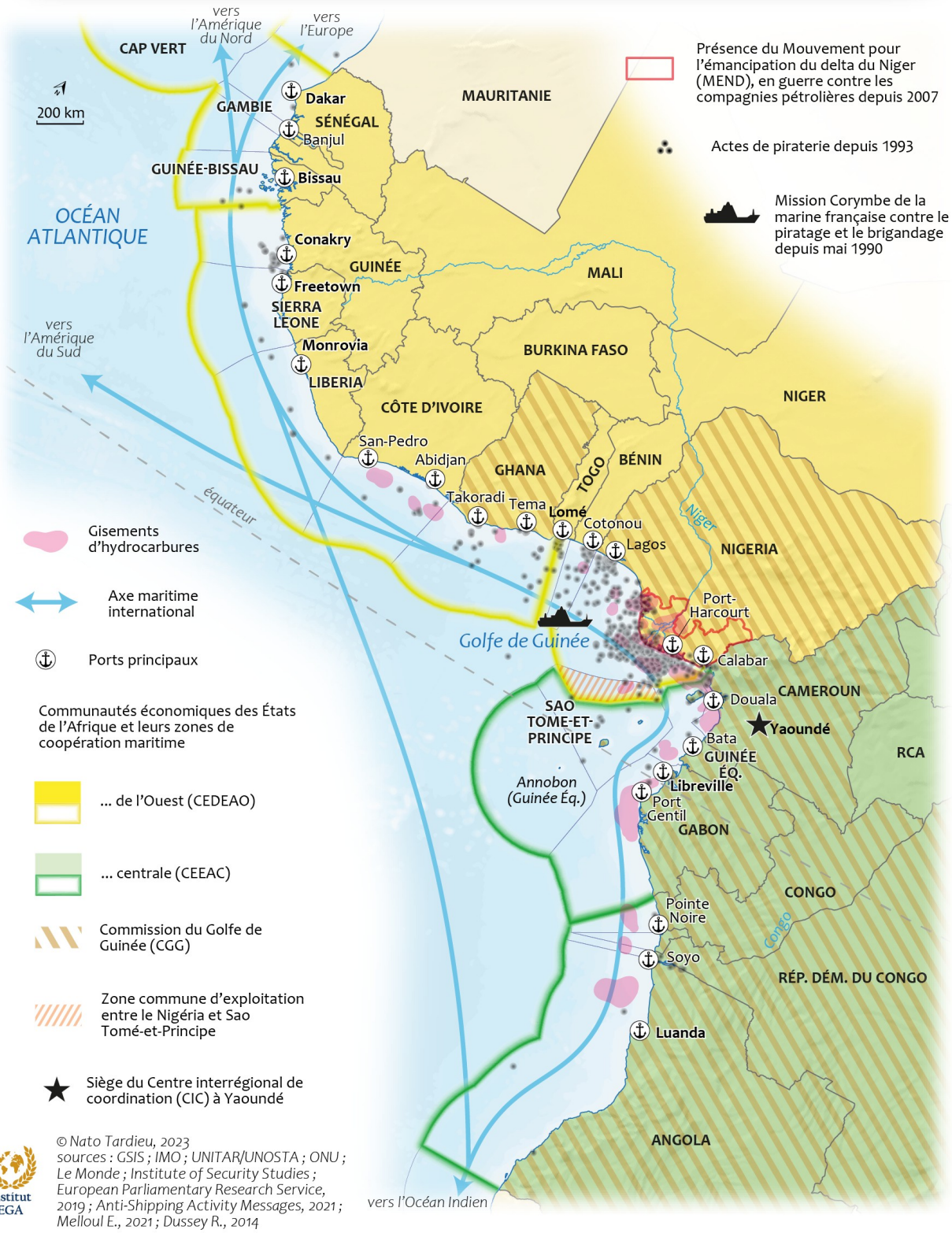

© Nato Tardieu, 2023
sources : GSIS ; IMO ; UNITAR/UNOSTA ; ONU ; Le Monde ; Institute of Security Studies ; European Parliamentary Research Service, 2019 ; Anti-Shipping Activity Messages, 2021 ; Melloul E., 2021 ; Dussey R., 2014

Institut EGA

L'armée française a minutieusement bâti une relation partenariale avec certains États africains. Celle-ci est perceptible à travers des accords bilatéraux et multilatéraux. Les forces en présence, la vente d'équipements militaires, la formation, le conseil et la mise en place des écoles nationales à vocation régionale sont le fruit du partenariat stratégique noué par l'armée française en Afrique. La France est résolument engagée dans la lutte contre le terrorisme et dans le maintien de la paix en Afrique, en ce qu'« *elle soutient la mise en place de modalités nouvelles d'appui à la paix et à la sécurité en reposant en premier lieu sur les africains eux-mêmes et bénéficiant de l'assistance de leur premier voisin, l'Union européenne* »[45]. Avec le dispositif Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP), l'armée française participe à la formation des cadres, des unités militaires aux techniques de maintien de la paix et à la gestion autonome de conflit de ses partenaires africains[46]. Cette action contribue avantageusement à affirmer l'influence de l'armée française en exportant incontestablement son expertise en Afrique.

Cependant, dans l'opinion de la société civile africaine, les relations partenariales sont considérées comme asymétriques et foncièrement déséquilibrées. Il conviendrait de les redéfinir, afin qu'elles soient basées sur le dialogue, la co-décision, la co-gestion. Des défis majeurs restent à relever chez nombre partenaires africains[47]. Pour bâtir un partenariat équilibré et gagnant-gagnant, il faut nécessairement une stabilité politique. Les crises politiques tendancieuses et abusives marquées par les coups d'État constitutionnels ou militaires dans certains pays africains ne favorisent en aucun cas une relation partenariale équilibrée.

[45] COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ORGANISATION ET LES MOYENS AU SERVICE DE L'ÉTAT POUR FAIRE FACE À L'ÉVOLUTION DE LA MENACE TERRORISTE APRÈS LA CHUTE DE L'ÉTAT ISLAMIQUE, *Rapport n° 639*, 4 juillet 2018, pp. 5-25.

[46] Niagalé BAGAYOKO-PENONE, « Approches française et américaine de la sécurité en Afrique subsaharienne », *in Revue internationale et stratégique*, 2001, p. 163. Séraphin MOUNDOUNGA, *L'Union européenne et la paix en Afrique subsaharienne*, Thèse en droit public, Université de Grenoble, Soutenue en 2012, p. 555.

[47] Toni HAASTRUP, « EURORECAMP : An Alternative Model for EU Security Actorness », *Studia Diplomatica*, vol. 63, 2010, pp. 61-80 ; Léonard COLOMBA-PETTENG, *op. cit.*, p. 181.

La dégradation de l'environnement stratégique français au Proche-Orient et au Moyen-Orient

Manon CHEMEL
Responsable du département Afrique du Nord, Proche-Orient et Moyen-Orient de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

La dégradation de l'environnement stratégique au Moyen-Orient constitue aujourd'hui un point de bascule pour les pays de la région mais également pour l'ensemble des grandes puissances, notamment la France. La zone moyen-orientale est en effet confrontée à moult défis. La situation dans cette zone géographique est décrite par d'aucuns comme chaotique en raison de la multiplication des crises régionales, à la fois sécuritaires, environnementales et politiques. La faillite de certains États, notamment la Syrie, le Yémen ou encore la Libye suite à l'échec des « Printemps arabes » qui étaient pourtant porteurs d'espoir, a participé à cette dégradation de la zone moyen-orientale et du continent africain. Aujourd'hui, le Moyen-Orient est secoué par de nombreux conflits confessionnels, idéologiques et politiques dont les répercussions sont ressenties jusque sur le continent européen. Les pays de l'espace européen doivent en effet se prémunir de la menace terroriste au Moyen-Orient et en Afrique, tout en étant confrontés au défi de la protection de leurs intérêts économiques et de la gestion des flux migratoires. Ces derniers sont la conséquence des dysfonctionnements étatiques voire de l'absence de gouvernement dans certains pays, mais également du changement climatique qui affecte la région. Par ailleurs, la France et l'Union européenne doivent également gérer les crises politiques et diplomatiques avec certains États stables à l'instar de la République islamique d'Iran, dont la principale source de tensions concerne l'enrichissement du nucléaire iranien.

Si la menace portée par l'Iran avec sa politique de déstabilisation régionale et l'immobilisme relatif à l'accord sur le nucléaire iranien ainsi que la recomposition de la menace terroriste en zone irako-syrienne constituent les principales préoccupations des Occidentaux au Moyen-Orient, il n'en demeure pas moins que les enjeux sécuritaires demeurent multiples et préoccupants pour l'espace européen. Les différentes crises dans la région moyen-orientale peuvent en effet constituer à court et moyen terme un risque pour la sécurité nationale des États européens. Actuellement, « le Moyen-Orient représente la

deuxième région d'engagement extérieur des forces armées françaises, après l'Afrique : près de 2 000 militaires y sont actuellement déployés, répartis entre la Force intermédiaire des Nations unies au Liban (FINUL, 700 personnels), l'opération Chammal de lutte contre Daech (600 personnels), et les Forces françaises aux Émirats arabes unis (FFEAU, 650 personnels). »[1]

Si l'Hexagone est présent au Moyen-Orient, c'est surtout et essentiellement pour « lutter contre le terrorisme et protéger ses accès – aussi bien aux énergies avec l'approvisionnement en hydrocarbures et ses accès à la mer Méditerranée, à la mer Rouge et jusqu'au golfe arabo-persique, porte d'entrée vers l'océan Indien. » Les évolutions géopolitiques constantes constituent en cela de véritables défis pour la France et plus largement l'Union européenne, qui doivent continuellement anticiper et se prémunir face à ces enjeux multiples, évolutifs et parfois imprévisibles.

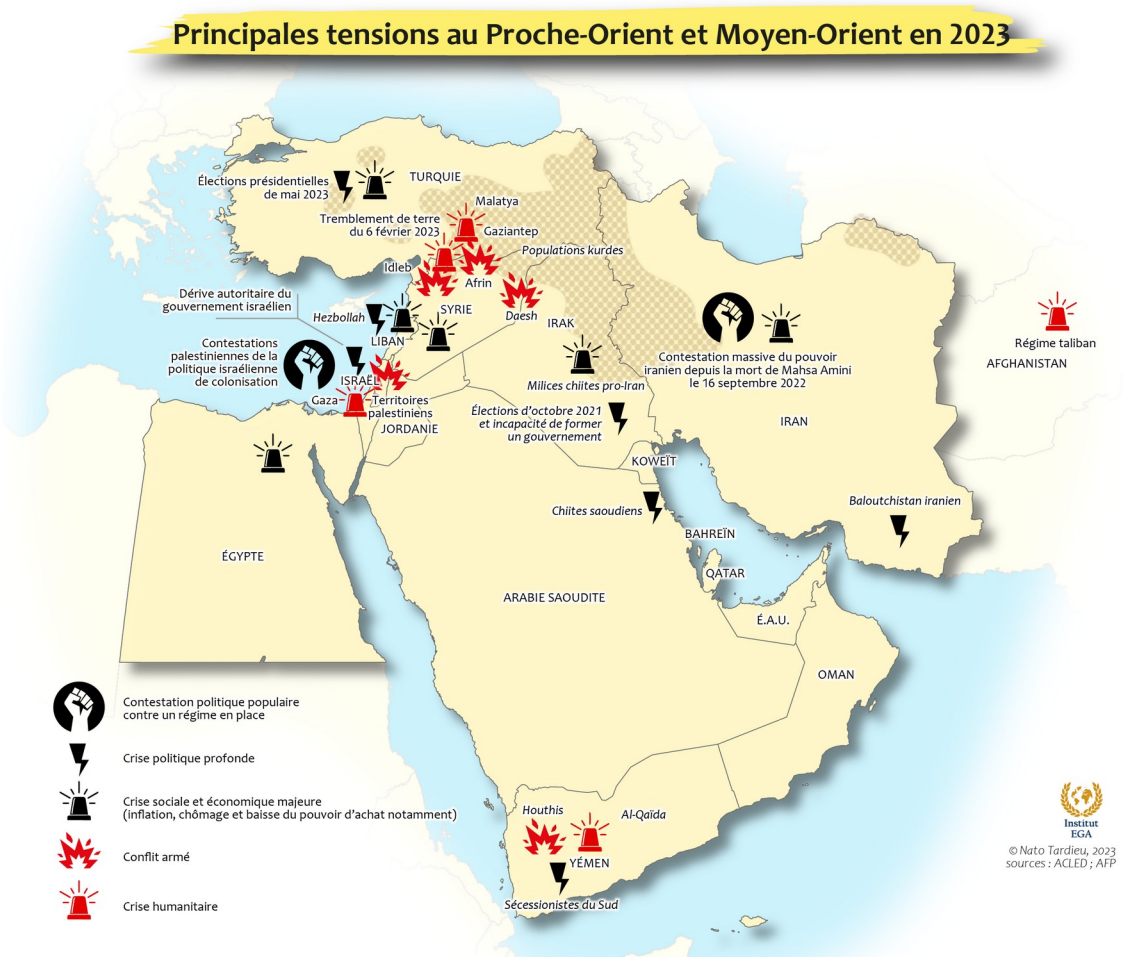

[1] Héloïse FAYET, « Quelle posture stratégique pour la France au Moyen-Orient ? », Institut français des relations internationales (Ifri), Focus stratégique n°112, novembre 2022.

La faillite des États et les conséquences sécuritaires

La faillite d'États tels que la Syrie, le Yémen ou encore la Libye, suite à l'échec des « Printemps arabes » a eu pour conséquence une dégradation de la zone moyen-orientale. Un État failli est « s'avère incapable d'exercer les missions qui sont les siennes tant dans lesdomaines régaliens – contrôle du territoire, sécurité des biens et des personnes, exercice de la justice que dans ceux de la délivrance des services économiques et sociaux à la population. »[2]

D'un point de vue politique, les « Printemps arabes » se sont traduits dans nombreux cas par la polarisation de la vie politique entre ordre islamiste et pouvoir autocratique appuyé par des forces armées[3]. Cela s'est également traduit par un affaiblissement des structures étatiques dans ces États qui étaient déjà dotés de structures administratives faibles voire corrompues. Aujourd'hui, la Syrie est un État totalement sinistré et les conséquences de la guerre civile sont perceptibles encore aujourd'hui. Le pays est détruit, fragmenté et des puissances étrangères ainsi que des groupes terroristes sont toujours présents sur le territoire. S'agissant du Liban, ce sont principalement les institutions économiques qui sont décrites comme défaillantes. Une corruption endémique dans le pays est également à l'origine de la déstabilisation du Liban et de la précarité qui y règne. Les explosions survenues le 4 août 2020 au port de Beyrouth ont précipité le pays dans l'abîme. Selon des responsables libanais, le coût total des explosions pourrait atteindre au total près de 15 milliards de dollars[4]. Ces explosions au port de Beyrouth, principale porte d'entrée maritime du Liban, ont provoqué de très importantes perturbations sur les échanges commerciaux et entraîné de grandes difficultés d'approvisionnements alimentaires[5]. S'ajoute à cela la crise sanitaire liée au Covid-19 et ses répercussions dévastatrices sur la région. L'économie libanaise s'est considérablement dégradée alors que le pays connaissait déjà une crise financière depuis 2018. Aujourd'hui, huit personnes sur dix vivent en dessous du seuil de pauvreté[6].

[2] Denis BAUCHARD, *Le Moyen-Orient au défi du chaos : un demi-siècle d'échecs et d'espoirs*, Hémisphères éditions, Maisonneuve & Larose nouvelles éditions, 2021, p. 286.
[3] *Ibid*., p.198
[4] ANONYME, « Au Liban, l'une des plus graves crises économiques mondiales jamais enregistrées », *La finance pour tous*, 3 août 2021.
[5] Eugénie BARBA, « Deux ans après l'explosion au port de Beyrouth, dans quel état est le Liban ? », *Challenges*, 4 août 2022.
[6] *Idem.*

De nombreuses similitudes entre les États faillis sont observées, aussi bien au niveau de la corruption, de la répression, de la situation économique ou encore du confessionnalisme qui décime le pouvoir central au sein de ces systèmes généralement autoritaires et répressifs. Ces États présentent à la fois une gouvernance mise en cause pour inefficacité et corruption, des gouvernements qui ne peuvent pas exercer leur autorité sur leur territoire en raison de la paralysie de leur fonctionnement et/ou de l'existence de structures religieuses, communautaires ou tribales qui contestent cette autorité, la présence de mouvements communautaires ou religieux qui mettent en place « des micro-États dans l'État et disposent de forces armées »[7]. Dans certains conflits, il n'est pas rare de constater un affrontement entre chiites et sunnites avec une alternance dans le contrôle du pouvoir comme ce fût notamment le cas en Irak. Par ailleurs, la crise sanitaire liée au virus du Covid-19 a largement précipité l'effondrement économique de ces pays, les entraînant dans un marasme non seulement économique mais également social et sécuritaire. Le Yémen, déjà très fragilisé par la guerre civile qui ravage le pays, a été fortement affecté par la pandémie conduisant le pays dans une des plus graves crises humanitaires au monde. La pandémie a également entraîné des conséquences sécuritaires au sein de ces différents pays déjà fragilisés. En Syrie et en Irak, la crise sanitaire a entraîné un gel des activités de la coalition contre l'État islamique, qui concentre dorénavant une activité insurrectionnelle[8]. Par ailleurs, comme en Irak et en Syrie, l'affaiblissement des services de renseignement permet la résurgence des djihadistes qui échappent de fait aux contrôles[9]. Dans ce contexte, le djihadisme prospère, notamment en Irak, en Syrie et au Yémen.

[7] Denis BAUCHARD, *Le Moyen-Orient au défi du chaos : un demi-siècle d'échecs et d'espoirs*, Hémisphères, Maisonneuve & Larose nouvelles éditions, 2021, p. 160.
[8] *Ibid.*, p. 81.
[9] *Idem.*

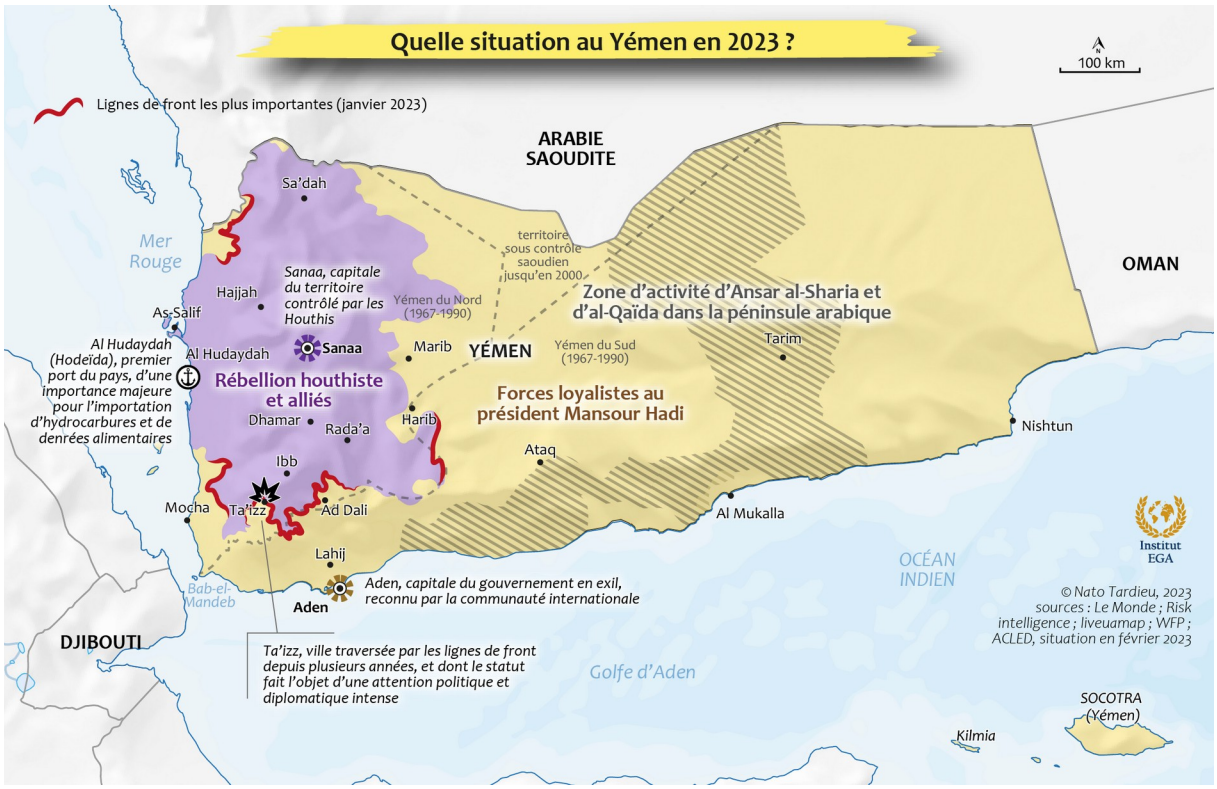

Le terrorisme islamiste en zone irako-syrienne

La lutte contre le terrorisme demeure la principale justification à la présence militaire française dans la région, notamment à travers l'opération Chammal[10]. Cette présence militaire a pu se concrétiser par une réduction de la violence armée en Irak et en Syrie. La France a apporté son concours lors de la création de la coalition internationale en Irak et en Syrie, appelée également « coalition anti-Daech ». Cette coalition créée en août 2014 sous l'égide des États-Unis et réunissant 22 pays, lutte contre le groupe terroriste État islamique présent en zone irako-syrienne. Les interventions militaires étaient principalement aériennes et visaient à détruire le proto-État du groupe terroriste à cheval entre la Syrie et l'Irak. En raison de l'instabilité dans la région, le groupe État islamique est en effet parvenu à prendre le contrôle, dès 2014, de différentes villes parmi lesquelles Raqqa en Syrie ou encore Mossoul en Irak. À son apogée, l'État islamique contrôlait près du tiers de l'Irak et la moitié de la Syrie[11]. Selon le Pentagone, « au 9 août 2017, la coalition avait […] conduit 24566 frappes, dont 13331 en Irak et 11235 en Syrie »[12]. En 2017, le groupe terroriste perd le contrôle de la ville de Mossoul

[10] Héloïse FAYET, « Quelle posture stratégique pour la France au Moyen-Orient ? », Institut français des relations internationales (Ifri), novembre 2022, p. 26.
[11] ANONYME, « Face à Daech, l'étrange victoire », *The conversation*, 14 mars 2019.
[12] Jean-Pierre FILIU, « Le discutable bilan de trois ans de coalition anti-Daech », Le Monde, 18 août 2017.

et Raqqa. Cette coalition anti-Daech, appuyée par les Forces Démocratiques Syriennes (FDS) constituées essentiellement de kurdes, a pu en effet reprendre progressivement le contrôle des villes aux mains de l'organisation terroriste jusqu'à la perte de son dernier bastion à Baghouz en mars 2019.

La menace terroriste liée à des groupes terroristes comme l'État islamique ou encore al-Qaïda reste toujours très prégnante sur le théâtre syro-irakien. En dépit de la défaite territoriale de l'État islamique et de la perte de son dernier bastion, il n'en demeure pas moins que le groupe reste puissant et opérationnel. L'État islamique avait largement anticipé sa défaite territoriale et s'était dès lors organisé en conséquence. Aujourd'hui, ces organisations continuent de se reconstituer en dépit de leur forme insurrectionnelle actuelle. Des cellules clandestines restent actives sur le théâtre syro-irakien et ne cessent de prendre de l'importance dans la région. Le groupe État islamique est essentiellement présent dans le désert de la Badi, qui s'étend de la province de Homs à celle de Deir ez-Zor où il parvient à reconstruire l'ensemble de ses capacités opérationnelles[13]. Le 20 janvier 2022, l'attaque de la prison d'Al-Sina'a à Hassaké a permis de libérer des combattants et des cadres expérimentés de l'organisation[14], ce qui a renforcé les effectifs de l'organisation.

Des attaques terroristes sont régulièrement opérées sur le théâtre syro-irakien comme en atteste l'attentat à l'explosif survenu à Damas en octobre 2022 visant un bus militaire dans lequel plus de 21 soldats syriens ont trouvés la mort[15]. Cette attaque prouve que le groupe État islamique conserve une capacité de nuisance et parvient toujours à mener des actions violentes. Dans le nord-est de la Syrie, les forces kurdes continuent de lutter contre le groupe terroriste mais en raison des nombreuses attaques turques dans le nord du pays il est possible, qu'à terme, les Occidentaux ne puissent plus compter sur les forces kurdes. La menace terroriste dite « exogène » n'a pas disparu et ne cesse de se réorganiser. En cela, le terrorisme dans la région moyen-orientale reste un défi pour la France afin d'empêcher les différents groupes terroristes de pouvoir se reconstituer en une véritable force opérationnelle. La France doit par ailleurs faire face au désengagement américain opéré depuis octobre 2019 par l'ex-président américain, Donald Trump, et parvenir à maintenir une présence militaire sans toutefois dépendre de son allié d'autant que l'administration Biden a renoncé à jouer un rôle

[13] Virginie SAUNER, « Syrie : Quelle situation après onze ans de guerre ? », Diplomatie, Décembre 2022 - Janvier 2023, Les grands dossiers, Numéro 71, pp. 48-49.
[14] *Idem.*
[15] AFP, *« Syrie : une vingtaine de soldats tués dans un attentat terroriste près de Damas »*, RFI, 13 octobre 2022.

majeur dans le dossier syrien. Le désengagement américain offre un nouvel espace à la Russie et à l'Iran pour s'investir davantage dans le pays.

Outre la menace terroriste, la situation actuelle en Syrie est loin d'être résolue. Le pays reste profondément fragmenté et le gouvernement syrien de Bachar al-Assad n'est pas souverain. Par ailleurs, les populations syriennes continuent de désapprouver le gouvernement central. Économiquement, le pays est ravagé. L'ensemble de ces éléments entrave le processus de reconstruction dans le pays et permet *de facto* aux groupes terroristes de prospérer. Pour la France comme pour les États de l'Union européenne, il est dès lors indispensable que subsiste une stabilité régionale afin d'éviter que les différents groupes terroristes ne puissent continuer à profiter du chaos. Il est enfin essentiel d'éviter que la Syrie ne constitue une base arrière de Téhéran qui pourrait, à terme, continuer d'opérer pour une déstabilisation régionale. Israël ne permettra pas à Téhéran de s'implanter pleinement en Syrie. Cela pourrait, à terme, se traduire éventuellement par une guerre conventionnelle.

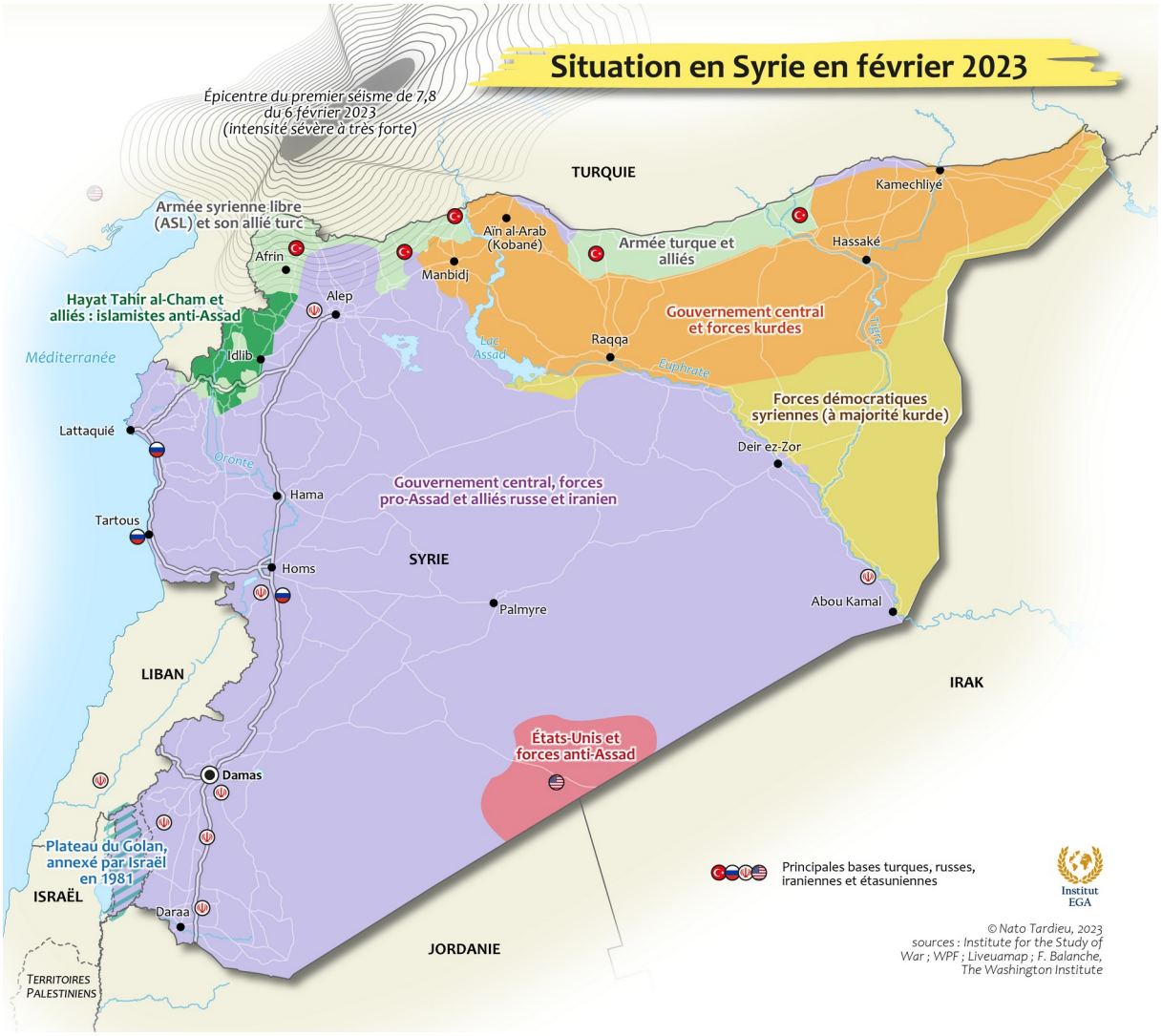

La république islamique : entre poursuite du projet nucléaire et méthodes de déstabilisation régionale

L'Iran demeure l'une des principales menaces au Moyen-Orient pour la France comme pour l'Europe, les États-Unis ou encore Israël, étant précisé que l'Iran et l'Arabie saoudite ont conclu un accord pour normaliser leurs relations le 10 mars 2023 sous l'égide de la Chine qui rebat beaucoup de cartes dans la région. Cette préoccupation européenne découle de plusieurs facteurs dont le principal reste l'impossibilité de parvenir à un nouvel accord sur le nucléaire iranien. Les discussions pour entamer un nouveau processus se trouvent dans une véritable impasse, la République islamique ne cessant de multiplier les provocations à l'endroit de la communauté internationale tout en continuant à enrichir son uranium au-delà des limites autorisées.

Pourtant, le nouveau président américain, Joe Biden, espère un nouvel accord avec l'Iran bien qu'il souhaite un ajustement de celui-ci en y introduisant des clauses supplémentaires, notamment au sujet des missiles balistiques. Il faut toutefois une symbiose entre les deux pays pour parvenir à un accord et les tensions ont été plus que palpables dès les premiers mois de la nouvelle administration américaine. L'Iran comme les États-Unis fixent en effet chacun des préconditions avant de revenir à l'accord. Pour les États-Unis, Téhéran doit d'abord revenir au plein respect de ses obligations dont il ne cesse de s'écarter : « Pour la République islamique cette condition imposée par les Américains n'est pas envisageable, d'autant que Téhéran demande symétriquement que Washington lève de façon immédiate les sanctions qui empêchent ses exportations de pétrole et bloquent les transactions bancaires. Nous sommes en présence de 'you first' contre 'you first' »[16]. Dès lors, le chef de la diplomatie iranienne, Mohammad Javad Zarif, appelait à une levée des sanctions sans condition[17].

Dès janvier 2021, l'Iran annonce l'enclenchement d'une production d'uranium enrichi à 20% bien au-delà du seuil autorisé par l'accord de 2015. En mars de la même année, l'Iran dispose de 2967 kilos d'uranium enrichi, soit 14 fois le maximum autorisé par l'accord de Vienne de 2015[18]. Si Téhéran tente de se doter de l'arme nucléaire, ce n'est pas pour répondre à des menaces contre son pays mais pour se placer au même rang que les puissances régionales à l'instar de l'État hébreu, tout en ayant un moyen de pression sur ses « ennemis ».

[16] Entretien réalisé avec Michel MAKINSKY, chercheur associé à l'Institut d'études de géopolitique appliquée.
[17] AFP, *« Accord sur le nucléaire : Zarif appelle Biden à lever « sans condition » les sanctions contre l'Iran »*, *Le Figaro*, 22 janvier 2021.

Les Occidentaux déplorent un manque de coopération de la part de Téhéran. En novembre 2022, l'Iran et le chef de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique ont rejeté le projet de résolution présenté par les États-Unis et trois pays européens. L'Iran est capable, technologiquement, d'avoir de l'uranium enrichi en quantité suffisante pour accéder à la bombe atomique. Ce constat inquiète autant les États-Unis, les Européens et les Israéliens. Par ailleurs, l'Iran ne cesse d'améliorer sa capacité en termes de missiles balistiques. Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, le 24 février 2022, la première victime collatérale dans la région moyen-orientale est l'accord sur le nucléaire iranien, au point mort[19]. La focale internationale est dorénavant portée sur l'Ukraine et la mer Noire, mais également sur le continent asiatique, avec Taïwan et la mer de Chine. De leur côté, les Iraniens continuent à avancer leurs pions sur l'échiquier moyen-orientale. Téhéran adopte une attitude belliqueuse dans la région en multipliant les épreuves de force avec l'aide de ses *« proxyes »*. L'Iran soutient des mouvements tels que le Hezbollah libanais, le Hamas ou encore les Houthis qui mènent des opérations de déstabilisation dans différents pays.

Au Yémen, les ingérences iraniennes (mais également saoudiennes) entachent considérablement l'esquisse d'une paix dans le pays et ne cessent d'accroître le drame humanitaire. La crise humanitaire pourrait encore s'aggraver car aucune solution politique durable n'est perceptible et le pays ne parvient pas à devenir un État stable, unifié et pacifié. Il convient également de souligner le rapprochement entre l'Iran et la Russie. Les deux pays, soumis à de violentes sanctions occidentales, ont trouvé des points de convergence qui pourraient à terme nuire aux puissances occidentales puisque Téhéran fourni généreusement Moscou en arsenal militaire. L'Iran a en effet livré, en juillet 2022, des centaines de drones, Shahed-136 à la Russie dans le cadre de la guerre en Ukraine. L'attitude belliqueuse de l'Iran inquiète les Occidentaux qui n'ont eu de cesse de multiplier les mises en garde et s'organiser stratégiquement pour contrer l'influence iranienne. Les récents « accords d'Abraham » incarnent la réponse régionale face à l'Iran[20]. Ces accords montrent par ailleurs la « bascule de la balance stratégique dans la région vers la péninsule arabique, faisant des pays du Golfe la force dominante et motrice de la zone »[21]. Du coté iranien, il est possible d'envisager la

[18] ANONYME, *« Iran : Joe Biden coincé dans le piège du Proche-Orient ? »* - 28 Minutes – ARTE, 2 mars 2021, (101) Iran : Joe Biden coincé dans le piège du Proche-Orient ? - 28 Minutes - ARTE - YouTube

[19] Table ronde : Recompositions au Moyen-Orient : Turquie, Iran, monarchie du Golfe [RSMed 2022], FMES France, (12) Table ronde : "Recompositions au Moyen-Orient : Turquie, Iran, monarchie du Golfe" [RSMed 2022] - YouTube

[20] Héloïse FAYET, *op. cit.*, p. 49.

[21] *Idem.*

poursuite du rapprochement avec la Russie et la Chine. La multiplication des régimes sous sanctions implique pour ces pays des voies de contournement qui pourraient se traduire par de nouveaux jeux d'alliance et impliquer des bouleversements géopolitiques. Il convient d'envisager, potentiellement, la constitution de blocs.

Si l'Iran poursuit son enrichissement d'uranium et ses méthodes de déstabilisation régionale ; une intervention militaire israélienne serait plausible, ce qui pourrait à terme se traduire par un embrasement régional. Le récent accord de normalisation, conclu le 10 mars 2023 entre l'Arabie saoudite et l'Iran, amoindri le risque d'un affrontement entre d'une part les États-Unis, Israël et l'Arabie saoudite et d'autre part l'Iran. Ce récent accord permettra-t-il d'enclencher de nouvelles négociations sur les programmes nucléaires et balistiques de l'Iran ? Cet accord fait également écho au sujet du Yémen, dont une solution politique est indispensable pour mettre fin à la plus grave crise humanitaire. Il doit être relevé que l'Iran connaît de forts bouleversements intérieurs depuis 2022 avec des révoltes populaires nationales en provenance d'une très large partie de la population qui conteste les fondements du système iranien et notamment son appareil répressif. La mort de la jeune kurde iranienne, Mahsa Amini, en septembre 2022 a été l'événement précurseur de ces révoltes. Les autorités françaises devront rester attentives aux conséquences de ces révoltes, qui peuvent créer une nouvelle donne géopolitique.

L'enlisement du conflit israélo-palestinien

Le conflit israélo-palestinien demeure sans conteste un des conflits les plus anciens auquel la France et l'Union européenne sont confrontées. Malgré les tentatives de paix, ce conflit larvé reste toujours inextricable. Pour autant, ses répercussions sont perceptibles au-delà du niveau régional. On constate en effet des attaques antisémites partout en Europe avec comme *leitmotiv* l'importation du conflit sur le sol européen. Israël constitue pour la France comme pour les États-Unis, un véritable allié stratégique face à la montée des régimes autoritaires. Cette coopération se traduit dans les faits par la fourniture d'équipements militaires.

L'impasse dans laquelle se trouve actuellement le dossier israélo-palestinien continue de menacer la région. Depuis 2022, le Proche-Orient est une nouvelle fois au cœur d'une escalade de violence. Depuis le « deal du siècle » proposé par l'ex-président américain, Donald Trump, les négociations sont toujours gelées. Par ailleurs, depuis la décision de

Donald Trump de déplacer l'ambassade américaine à Jérusalem en décembre 2017, l'Autorité palestinienne a interrompu ses relations diplomatiques avec Washington. Lorsqu'il a élaboré ce plan, Donald Trump a repris des idées déjà proposées auparavant comme l'utilisation d'un tunnel reliant les territoires palestiniens en Cisjordanie et la Bande de Gaza. Dans le cadre de ce projet, Israël n'abandonnerait pas ses territoires et en incorporerait la grande majorité dans un territoire israélien contigu. La Palestine constituerait quant à elle un État entre Gaza et des villes satellites et les Israéliens resteraient sur la vallée du Jourdain. Du côté palestinien, le manque de continuité territoriale représenterait un ensemble très fragmenté. Par ailleurs, ce plan prévoit un État démilitarisé pour la Palestine. Enfin, le point le plus épineux concernait la ville sainte de Jérusalem. Après la reconnaissance fin 2017 de la souveraineté d'Israël sur la ville de Jérusalem et en y installant son ambassade le 14 mai 2018, l'ex-président américain a concédé la ville de Jérusalem aux Israéliens – cette reconnaissance n'ayant pas été remise en cause par Joe Biden. Les Palestiniens demandaient à ce que l'ensemble de Jérusalem-Est devienne leur capitale et non pas Abou Dis, en périphérie de Jérusalem, comme le proposait le plan de Donald Trump. Aujourd'hui, le dossier israélo-palestinien n'est pas le dossier prioritaire de l'administration Biden davantage focalisée sur sa confrontation avec la Chine. Pour autant, la situation au Proche-Orient reste toujours aussi sensible et depuis 2022, la situation est redevenue explosive sur le terrain. Cela s'est traduit par la multiplication de tirs de roquette depuis Gaza sur Israël et de raids israéliens, entraînant un nouveau cycle de violence.

De son côté, l'État hébreu doit continuer de faire face à de nombreuses menaces en provenance du Hamas, du Djihad islamique, du Hezbollah mais également en provenance de membres du groupe État islamique. Le 27 mars 2022, à Hadera dans le nord d'Israël, deux policiers dont une franco-israélienne ont été tués dans un attentat revendiqué par le groupe État islamique[22]. Ces attaques intervenaient au moment où Israël accueillait un sommet des chefs de la diplomatie américaine, égyptienne, émirati, égyptienne. Déjà en juin 2017, trois assaillants du groupe terroriste avaient attaqué des policiers israéliens à Jérusalem. Les différentes attaques en Israël présentent plusieurs caractéristiques qui la distinguent des attentats précédents parmi lesquels « l'Intifada des couteaux ». Ces différentes attaques ont surpris pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la plupart des auteurs des attaques étaient des citoyens arabes israéliens et les services de sécurité ne les soupçonnaient pas. Ensuite,

[22] *Ibid.*

l'appartenance à l'État islamique a surpris également puisque la majorité des attaques proviennent principalement du Hamas et du Djihad islamique. La menace en provenance de ces deux groupes demeure importante pour Israël, bien plus que celle de l'État islamique.

Pour la France, il est important de parvenir à une stabilité dans la région moyen-orientale car l'État hébreu est un allié stratégique. Malgré la détérioration de sa situation sécuritaire, l'Europe et les États-Unis se sont désengagés de ce conflit, davantage préoccupés par d'autres crises[23]. La nouvelle victoire de Benyamin Netanyahou, le 29 décembre 2022, lors des dernières élections israéliennes confirme un virage vers la droite en Israël. Ce dernier s'est en effet allié à l'extrême droite afin de remporter ces élections. Côté palestinien, les hauts dirigeants du Fatah connaissent une crise de légitimité en raison des accusations de corruption. Par ailleurs, les luttes intestines entre l'Autorité palestinienne qui est présente en Cisjordanie et le Hamas au pouvoir dans la Bande de Gaza, entravent un processus politique viable pour les Palestiniens.

Les pétromonarchies, des partenaires stratégiques

Le partenariat avec les États du golfe apparaît de prime abord comme une solution dans la réponse à apporter aux multiples enjeux dans ces régions. Au sein des « accords d'Abraham », les principaux partenaires de la France sont les pays du Golfe en particulier les Émirats arabes unis[24]. Cette bascule vers les pétromonarchies s'est véritablement opérée sous la présidence de Nicolas Sarkozy, se traduisant par plusieurs accords de défense et de coopération[25]. Si le président Nicolas Sarkozy avait mis l'accent sur une relation privilégiée avec le Qatar et le président François Hollande avec l'Arabie saoudite, Emmanuel Macron a quant à lui choisi les Émirats arabes unis comme nouveau partenaire stratégique. Sous la présidence Macron, le partenariat avec les Émirats arabes unis ne cesse de se renforcer comme en atteste la signature de plusieurs contrats en décembre 2021. Pour défendre ses intérêts au Moyen-Orient, la France doit pouvoir s'appuyer sur l'allié traditionnel américain, mais l'Hexagone doit également compter sur les pays du Golfe. Cette bascule vers les pétromonarchies avec lesquelles des accords de défense et de coopération sont signés ou

[23] Hugh LOVATT, « Israël-Palestine : vers un conflit inéluctable ? », *Diplomatie*, Décembre 2022 - Janvier 2023, Les grands dossiers, Numéro 71, pp. 56-57.

renforcés, faisant des Émirats arabes unis et des autres pétromonarchies des partenaires incontestables de la France dans la région[26].

[24] Héloïse FAYET, *op. cit.*, p. 52.
[25] *Ibid.*, p. 24.
[26] *Idem*.

La présence militaire française en Méditerranée

Aurélien DENIZEAU
Docteur en sciences politiques et relations internationales, chercheur associé à l'Institut d'études de géopolitique appliquée

Actives en Afrique, au Proche-Orient et au Moyen-Orient, les armées françaises se doivent, pour maintenir leur présence sur ces théâtres extérieurs, de garder une prépondérance stratégique dans l'espace méditerranéen. Dans le contexte post-guerre froide, la Méditerranée est devenu un enjeu géopolitique majeur : principale voie de passage entre l'Atlantique et l'espace indo-pacifique, elle est par ailleurs une interface entre l'Europe, l'Afrique et l'Orient, mettant en contact une riche variété de nations et civilisations, mais aussi plusieurs espaces en crise. Pour la France, la Méditerranée représente un espace stratégique vital. En premier lieu, c'est une des mers qui bordent les côtes de l'Hexagone, d'où l'impérative nécessité de sa sécurisation. Elle est par ailleurs, traditionnellement, un espace d'intense activité diplomatique française, tout autant qu'une zone de projection de forces et de puissance. Or, les bouleversements géopolitiques de la décennie 2010, marquée notamment par un certain recul américain, encouragent d'autres puissances globales (Russie, Chine) ou régionales (Turquie) à investir l'espace méditerranéen. Partisane d'un *statu quo* qui préserve ses intérêts et son influence dans la région, la France y dispose de forces armées conséquentes, en particulier dans le domaine naval, et qui pourraient se voir renforcées, tandis que se multiplient les essais de coopération stratégique avec des partenaires locaux.

La Méditerranée, un espace primordial de défense des intérêts français

Contrairement à d'autres grandes puissances historiques, comme son vieux rival britannique, la France ne s'est jamais pensée comme une puissance navale à proprement parler. De fait, la Méditerranée, mer semi-fermée, ne lui apparaît pas tant comme un espace d'expansion global que comme une zone de prolongement de sa puissance. L'intérêt français est tout à la fois économique, en termes de commerce et de ressources ; diplomatique, avec le maintien d'un

vaste réseau d'alliances et de partenariats ; stratégique et sécuritaire, la Méditerranée pouvant être tout à la fois un tremplin stratégique pour les opérations conventionnelles, mais aussi porteuse de menaces nouvelles.

La Méditerranée représente pour la France un intérêt économique majeur, en tant que façade sur les routes de la mondialisation. Depuis le décret du 9 octobre 2008, Marseille-Fos fait partie des sept grands ports maritimes (GPM) métropolitains placés sous l'autorité de l'État français ; il fait transiter près de 75 millions de tonnes annuelles, dont deux tiers d'hydrocarbures. Avec plus de 41 000 emplois liés à son activité, le GPM de Marseille-Fos est donc une infrastructure majeure pour l'économie locale[1]. C'est un terminal d'autant plus important qu'il est au débouché de la grande route économique européenne qui relie la Méditerranée Occidentale aux zones industrielles de la région rhénane et aux grands ports du nord. De ce fait, il joue un rôle fondamental de plaque tournante du commerce. Les intérêts économiques représentés par le littoral méditerranéen ne se limitent pas aux infrastructures commerciales. En termes de ressources halieutiques, l'activité est certes bien moins intense que sur la façade atlantique – la Bretagne concentrant à elle seule la moitié du secteur. Cependant, les ports de Sète, du Grau-du-Roi, de Port-La-Nouvelle et d'Agde totalisent près de 7000 tonnes de produits de la mer débarqués annuellement[2]. De plus, Sète est la première base française pour la pêche au thon rouge. Enfin, dans un domaine tout autre, le littoral méditerranéen est une des grandes régions touristiques du pays. Cette caractéristique est directement liée à son aspect maritime, puisqu'il s'agit d'un tourisme avant tout balnéaire.

La Méditerranée représente également un intérêt diplomatique et stratégique majeur pour la France. C'est là une caractéristique ancienne de sa géopolitique, liée aux soubresauts de l'histoire. La défaite de la guerre de Sept-Ans (1756-1763) et le développement d'une thalassocratie britannique au XVIIIe siècle ont limité le potentiel français d'expansion par les voies océaniques. C'est donc au sein du bassin méditerranéen que les différents régimes qui traversent le XIXe siècle ont tâché de projeter la puissance française[3]. De l'expédition d'Égypte de Bonaparte aux mandats sur la Syrie et le Liban, en passant par le soutien à l'unité

[1] Sénat, Rapport d'information n° 899 sur la France face au jeu des puissances en Méditerranée, 27 septembre 2022, p. 104-105, URL : http://www.senat.fr/rap/r21-899/r21-8991.pdf.

[2] « Classement port de pêche de Méditerranée 2021 », Le Mas d'Estel [en ligne], 22 octobre 2021, URL : https://www.lemasdestel.fr/port-peche-mediterranee/#:~:text=Le%20port%20de%20S%C3%A8te%20est%20incontestablement%20le%20premier,des%20chiffres%20impressionnants%20%3A%20Anchois%20%E2%80%93%20767%20tonnes.

[3] Josseran TANCRÈDE, « France facing Turkey in Eastern Mediterranean, Middle East and North Africa: Hold your rank? » in Aurélien DENIZEAU, Ozan ÖRMECI (éds.), *Turkish-French Relations: History, Present and the Future*, New-York: Springer, 2022, p. 201.

italienne ou le percement du canal de Suez, sans oublier la colonisation de l'Algérie puis du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest, la France voit en Méditerranée un espace où peut s'exercer son influence. Il convient dès lors pour elle d'y garder la primauté stratégique et diplomatique. De cet héritage historique, la France a conservé des relations privilégiées, et parfois complexes, avec de nombreuses puissances riveraines de la Méditerranée. Ses deux voisines de langue latine, l'Espagne et l'Italie, sont naturellement des partenaires de longue date. La relation avec Rome est particulièrement importante ; malgré des désaccords réguliers, liés notamment à la gestion des flux migratoires, les deux gouvernements ont besoin de travailler ensemble, qu'il s'agisse des échanges commerciaux (l'Italie est la troisième économie de l'Union européenne), du contrôle de leur frontière, de la lutte contre la criminalité, ou de la coopération culturelle.

Avec le Maghreb, les relations sont également primordiales, pour des raisons sécuritaires et stratégiques davantage qu'économiques. Le Maroc et, dans une moindre mesure depuis 2011, la Tunisie, sont proches de la France et peuvent constituer pour elle des relais d'influence. Les rapports avec l'Algérie sont plus difficiles, en raison du poids du passé colonial, mais les gouvernements français ne peuvent négliger ce partenaire compliqué, tant en raison de son poids stratégique au Maghreb et au Sahel que du nombre de binationaux présents sur le territoire français.

Plus lointainement vers l'est, la France soigne ses relations avec certains partenaires historiques. Le temps n'est plus où l'Égypte fascinait les élites françaises en mal d'orientalisme, mais les tensions égypto-américaines qui ont suivi le coup d'État du maréchal Abd el-Fattah al-Sissi (2013) ont permis un renouveau diplomatique et stratégique entre Paris et Le Caire. Après avoir maintenu une position d'équilibre dans le conflit israélo-arabe, et ce jusqu'à la présidence de Jacques Chirac (1995-2007), Paris a entamé sous les mandats des trois présidents suivants un discret mais net rapprochement avec Israël. Enfin, malgré les remous de la vie politique libanaise, la France y bénéficie toujours d'une certaine influence, facilitée par la francophonie et les liens personnels établis entre les élites des deux pays. Loin de se limiter à des coopérations bilatérales, ces relations se traduisent aussi par l'ambition française d'intégrer la région dans un maillage d'alliance et d'organisations internationales. De l'Espagne à la Grèce, le cadre géopolitique est celui de l'Union européenne. Celle-ci, largement sous l'impulsion française, a ouvert une série de coopération avec le Maghreb. D'un point de vue stratégique, l'OTAN domine l'ensemble de la rive nord, de l'Espagne à la

Turquie. Mais la spécificité française est d'avoir constamment cherché à élargir cette coopération multilatérale à l'ensemble du pourtour méditerranéen. Une ambition qui s'est traduite, en 2008, par la fondation de l'Union pour la Méditerranée (UPM). Héritière du partenariat euro-méditerranéen de 1995, cette organisation voulue par le président Sarkozy (2007-2012) regroupait l'Union européenne et les États riverains de l'est et du sud méditerranéen. Les résultats semblent, pour le moment, assez faibles au regard des attentes, mais cette initiative illustre l'ambition française d'aborder les questions méditerranéennes sous l'angle de la coopération multilatérale[4].

Historiquement, c'est en Méditerranée que la France a trouvé les éléments de sa profondeur stratégique à partir du XIXe siècle, dès lors que les défaites du Premier puis du Second Empire coupaient court à ses potentielles ambitions continentales. De Méditerranée sont parties les expéditions qui ont permis la conquête de l'Algérie, puis des espaces maghrébins et sahéliens. Durant la Seconde Guerre mondiale, c'est sur les fronts d'Afrique du Nord que les hommes de la France Libre ont remporté leurs premiers succès, avant de s'investir activement dans la conquête de la péninsule italienne (1943-1945) et le débarquement de Provence (1944). C'est en Algérie que furent effectués les premiers essais de bombe atomique française, avec d'ailleurs la discrète coopération d'un autre acteur méditerranéen, Israël. Depuis la fin de la guerre froide, l'action diplomatique de la France pour la région s'est systématiquement doublée d'un intérêt stratégique clair : y conserver la primauté militaire afin de pouvoir agir sur les théâtres africains et moyen-orientaux.

Sa présence en Méditerranée permet à la France de projeter sa puissance dans l'ensemble du bassin. À titre d'exemple, à partir de 2015, le Charles de Gaulle a été mobilisé pour lutter contre l'organisation de l'État islamique (EI) en Irak et en Syrie. Patrouillant essentiellement en Méditerranée Orientale[5], il a permis le décollage et l'action rapide de chasseurs Rafale ayant pour charge de frapper le groupe djihadiste. De même, dans la nuit du 13 au 14 avril 2017, sa présence dans les eaux méditerranéennes a permis à la France de participer à des frappes visant le régime syrien, d'abord par le tir de trois missiles de croisière depuis ses frégates déployées sur place, puis en assurant la protection de ses chasseurs partis des bases nationales, grâce à une frégate antiaérienne. Le bassin méditerranéen est par ailleurs une des voies de passage à destination des théâtres africains. En particulier, la base de Solenzara, en

[4] Serge TELLE, « L'Union pour la Méditerranée : un héritage contrasté mais une continuité indispensable », *Outre-Terre*, n° 23, 3/2009, p. 19-29.

[5] Il lui est néanmoins arrivé de se positionner dans le golfe Persique, notamment lors des premières frappes en 2015.

Corse, en raison de sa localisation géographique, ouvre à l'aviation française un accès rapide au continent africain. Ainsi, à partir de 2012, la route la plus courte pour les chasseurs français ciblant les groupes djihadistes maliens et décollant des bases nationales passait par la Méditerranée Occidentale puis le Maghreb – nécessitant l'autorisation des États survolés. S'il n'y a pas eu de projection de forces françaises au cours de la dernière décennie dans l'espace méditerranéen, la préservation de cette potentialité passe par une maîtrise et une sécurisation des routes maritimes et aériennes sur l'ensemble du bassin.

Recomposition géopolitique et nouveaux défis

Les intérêts français en Méditerranée sont donc multiples, de la défense du territoire national à la préservation d'une influence diplomatique doublée d'une capacité d'action stratégique. Or, cet espace crucial s'est vu soumis, au cours de la décennie 2010, à une remise en cause des équilibres géopolitiques et à l'irruption de nouveaux défis – voire de nouvelles menaces. Dans le bassin, l'approche traditionnelle française s'appuie sur l'idée de complémentarité avec les États-Unis[6]. Cette logique implique une capacité à agir en coordination avec son allié, tout pouvant faire preuve d'autonomie et d'initiative lorsque les intérêts nationaux sont en jeu. Or, avec une remarquable continuité, les présidents Barack Obama (2009-2017), Donald Trump (2017-2021) et Joe Biden (depuis 2021) ont marqué un désintérêt croissant pour la région, au profit d'une réorientation dans l'espace indopacifique. Dans un premier temps, cette stratégie, dite du « pivot », a pu conduire à renforcer la coordination avec la France, en lui laissant l'initiative sur certains sujets de sécurité collective, à l'image de l'intervention franco-britannique en Libye de 2011. Mais elle a aussi conduit Washington à priver le partenaire français de soutien, par exemple en 2013, lorsque Barack Obama a refusé l'idée de frappes sur la Syrie en rétorsion de l'utilisation d'armes chimiques, frappes voulues et demandées par le président Hollande (2012-2017). Dans un rapport de septembre 2022, les sénatrices Catherine Dumas et Isabelle Raimond-Pavero attirent l'attention sur ce phénomène de désengagement : si elles notent que la VIe flotte US est toujours présente en Méditerranée, elles constatent un repli progressif de la puissance américaine, qui n'a plus « la même capacité à stabiliser la zone[7] ». Cette tendance inquiète les stratèges français non pas tant en raison d'un alignement

[6] Béligh NABLI, « La Méditerranée et la géopolitique de la France », IRIS (en ligne), 3 septembre 2018, URL : https://www.iris-france.org/117048-la-mediterranee-et-la-geopolitique-de-la-france/.
[7] SÉNAT, *Op. cit.*, p. 125-126

sur les États-Unis que par la crainte de voir des puissances rivales profiter de leur retrait pour s'affirmer dans la région.

Parmi les puissances étatiques qui réinvestissent l'espace méditerranéen à la faveur de ces évolutions, le cas de la Turquie illustre les nouveaux défis qui peuvent être posés dans la région. Traditionnellement attachée à une stratégie terrestre, qui négligeait l'élément maritime, elle a effectivement adopté un tournant radical au cours de la décennie 2010. Elle le doit pour beaucoup à l'influence de quelques amiraux, dont les plus connus sont Cem Gürdeniz et Cihat Yaycı, et qui ont théorisé une stratégie connue sous le nom de « Patrie Bleue » [*Mavi Vatan*][8]. Sa base en est la revendication d'une Zone Économique Exclusive maximaliste, ne s'appuyant pas sur les principes de la Convention de Montego Bay (que la Turquie n'a jamais signée), mais sur l'hypothèse de la continuité du plateau continental anatolien. La zone ainsi revendiquée empiétant largement sur la ZEE proclamée par la Grèce, les amiraux prônent une stratégie offensive en vue de forcer Athènes à renoncer à tout ou partie de ce territoire. Pour cela, ils sont favorables à une diplomatie pragmatique, s'adressant notamment à la Libye, l'Égypte, Israël ou la Syrie, en vue d'isoler le rival grec. Le contrôle de ce vaste espace maritime doit décupler la puissance géopolitique turque, en lui permettant d'accéder aux ressources (énergétiques et halieutiques) de la Méditerranée Orientale, et de contrôler les voix de passages entre l'Europe et l'océan Indien. La « Patrie Bleue » implique par ailleurs un vaste effort en vue de moderniser la marine turque, tout en la rendant plus autonome vis-à-vis de ses partenaires traditionnels.

À la fin de la décennie 2010, le président Recep Tayyip Erdoğan (depuis 2014), au terme d'un processus de rapprochement avec les nationalistes et les militaires, a repris la stratégie de la « Patrie Bleue » à son compte. La Turquie a ainsi signé avec la Libye un accord de délimitation des frontières maritimes qui empiète ouvertement sur la ZEE revendiquée par la Grèce, et a envoyé plusieurs navires de prospection gaziers dans la zone contestée entre les deux États. Cette stratégie turque est porteuse d'incertitude à trois échelles. Au niveau local, elle accentue les risques de conflits avec le voisin grec – ainsi qu'avec son allié chypriote. Au niveau régional, l'activisme d'Ankara en fait un acteur influent dans plusieurs zones de crise du bassin méditerranéen, en particulier la Libye et la Syrie. Enfin, au niveau global, la non-reconnaissance des principes de Montego Bay par la Turquie fragilise les tentatives

[8] Aurélien DENIZEAU, « Mavi Vatan, la "Patrie bleue" : Origines, influence et limites d'une doctrine ambitieuse pour la Turquie », *Études de l'Ifri*, Ifri, avril 2021, URL : https://www.ifri.org/fr/publications/etudes-de-lifri/mavi-vatan-patrie-bleue-origines-influence-limites-dune-doctrine.

d'élaboration d'un droit de la mer universel, et pourrait conduire d'autres puissances à suivre une stratégie similaire, au risque d'une instabilité accrue des espaces maritimes.

Parmi les autres acteurs ayant profité du retrait américain pour effectuer un retour dans l'espace méditerranéen, la Russie se présente comme un redoutable compétiteur potentiel, d'autant que le déclenchement de la guerre en Ukraine, à partir de février 2022, a accru les tensions entre Moscou et les autres États européens. Or, si le conflit ukrainien présente une dimension davantage terrestre et aérienne que navale, il s'inscrit dans le bassin géopolitique de la mer Noire, dont le seul débouché est la Méditerranée. La fermeture des Détroits turcs décidée par le président Erdoğan limite certes les possibilités de voir des affrontements navals s'étendre au-delà de la mer Noire. Toutefois, cette proximité géographique conduit à surveiller étroitement l'activité russe en Méditerranée, d'autant que Moscou est militairement présent dans plusieurs pays de la région (Syrie, Libye…).

Enfin, la Chine reste également un acteur à l'importance croissante dans la région, même si ses activités y sont essentiellement économiques et commerciales. Voyant dans l'espace méditerranéen un débouché pour ses projets des « routes de la Soie », la puissance chinoise y multiplie les investissements ; l'achat du port du Pirée, à Athènes, par l'entreprise Cosco, en 2016, a été la marque la plus spectaculaire de cette politique ambitieuse[9]. Si la Chine fait encore face à la méfiance de nombreux acteurs locaux, en particulier parmi les États-membres de l'Union européenne, son activisme témoigne de l'attraction croissante qu'exerce l'espace géopolitique méditerranéen sur des puissances concurrentes ou rivales des États-Unis.

Si la concurrence avec d'autres États entre dans la politique classique de Défense de la France, il lui faut aussi prendre en compte l'émergence, en Méditerranée, de phénomènes inédits : l'augmentation croissante des flux migratoires, les menaces asymétriques dont le terrorisme est la manifestation la plus brutale et la problématique environnementale, de plus en plus importante.

Dans un contexte d'intensification des flux migratoires à destination des pays européens, la surveillance des voies maritimes revêt une grande importance. En effet, la façade méditerranéenne est la principale voie d'entrée des flux migratoires clandestins à destination de l'Union européenne, via trois grandes routes : une dite « orientale », de la Turquie vers la Grèce ; une dite « centrale », depuis la Libye et la Tunisie vers les îles et la péninsule italienne ; une dite « occidentale », entre le Maghreb et l'Espagne. Au total, on compte près

[9] Gordon CHANG, « China In The Mediterranean », *Hoover Institution*, 10 janvier 2020, disponible sur: https://www.hoover.org/research/china-mediterranean.

de 112 600 traversées illégales de la Méditerranée en 2021[10]. Si la France ne fait pas partie des pays d'entrée, elle est en revanche parmi les principaux États de destination finale des parcours migratoires. Elle a donc un intérêt direct au contrôle de ces flux en Méditerranée, qui ne peut s'effectuer qu'en coordination avec ses partenaires européens. Un autre défi est celui du terrorisme. Au cours de la décennie 2010, la déstabilisation de plusieurs États riverains de la Méditerranée, à la suite de processus de guerre civile (Syrie, Libye) ou de soubresauts politiques (Algérie, Tunisie, Égypte, Liban…) a favorisé l'émergence de groupes terroristes s'appuyant sur une lecture extrêmement violente de l'islamisme. La manifestation la plus spectaculaire en a été la prise de contrôle de pans entiers des territoires syriens et irakiens par l'EI à partir de 2014. Malgré la chute assez rapide du Califat, sa disparition ne se traduit pas par la fin du phénomène terroriste. Si l'essentiel des attaques dans la région cible des États arabes, ainsi qu'Israël et la Turquie, les mouvements terroristes comme l'EI ou Al-Qaïda organisent ou revendiquent aussi des attaques sur le sol français et européen, avec un objectif de déstabilisation des sociétés. Tout le défi réside dans la nature hybride de ces actes de terreur, qui sont généralement planifiés et organisés au sein même des pays européens ciblés, les organisations terroristes se contentant d'encourager leurs auteurs et de revendiquer leurs actions. La lutte contre le terrorisme prend alors un tour complexe, nécessitant tout à la fois une surveillance accrue du territoire, ce qui relève plutôt des forces de police, mais aussi une lutte permanente contre l'implantation de ces organisations sur le pourtour méditerranéen, ce pour quoi l'armée peut être employée.

Enfin, les thématiques environnementales sont appelées à être de plus en plus prises en compte dans l'évaluation des risques. Particulièrement frappée par la pollution, notamment les déchets plastiques, et voyant sa biodiversité mise en danger par les activités locales aussi bien que par les bouleversements climatiques, la Méditerranée est une zone écologique très fragile[11]. Si la lutte pour sa préservation relève essentiellement d'actions civiques et politiques, le militaire peut être mobilisé à deux échelles : en amont, pour prévenir des actions illégales mettant en danger l'environnement méditerranéen ; en aval, pour gérer les conséquences de possibles crises liées à la dégradation environnementale.

[10] SÉNAT, *Op. cit.*, p. 35

[11] Peter SCHWARTSTEIN, « History's Greatest Sea Is Dying », *The Atlantic*, 14 décembre 2019, disponible sur: https://www.theatlantic.com/international/archive/2019/12/mediterranean-sea-pollution-un-climate/603442/.

Une stratégie française en redéfinition

Face aux défis que le bouleversement des équilibres géopolitiques en Méditerranée fait éclore, l'armée française voit peu à peu ses missions se préciser. Fondamentalement, l'objectif prioritaire est toujours d'assurer la sécurité de cet espace. La Marine nationale et l'armée de l'Air et de l'Espace, en particulier, se voient mobilisées pour surveiller les eaux du bassin méditerranéen et protéger le territoire national ; sur un plan régional, elles doivent contribuer à l'application d'un droit maritime favorable aux intérêts français. Par ailleurs, les menaces périphériques au bassin méditerranéen sont également une priorité pour l'armée française, présente sur plusieurs terrains de conflits riverains. Cependant, face à l'affirmation de puissances rivales dans la région, la France ne cherche pas à faire cavalier seul ; elle souhaite donc inscrire l'action de ses armées dans une stratégie multilatérale, concertée avec ses alliés.
La façade méditerranéenne de la France fait l'objet d'une surveillance constante par un dispositif associant étroitement la Marine, l'armée de l'Air et de l'Espace et l'armée de Terre. Principale base navale française, le port militaire de Toulon est au cœur de ces opérations. Accueillant près des deux tiers du tonnage de la Marine nationale, il est notamment le port d'attache du porte-avions *Charles de Gaulle*, des trois porte-hélicoptères de classe Mistral actifs dans les armées (*Mistral*, *Tonnerre* et *Dixmude*) et des six sous-marins nucléaires d'attaque de classe Rubis. La base accueille aussi le centre des opérations en Méditerranée (CENTOPS MED), dont l'un des objectifs principaux est de surveiller la façade méditerranéenne et de prévenir aussi tôt que possible les autorités en cas d'approche d'un « compétiteur[12] » des côtes françaises, dans le cadre de la posture permanente de sauvegarde maritime (PPSM). Pour cela, 19 sémaphores (postes de surveillance et d'observation), dont 7 en Corse, assurent la surveillance des côtes, tandis que des avions de patrouilles maritimes survolent régulièrement les eaux territoriales.

En cas de menace, le CENTOPS MED peut mobiliser les importantes forces des différentes armées françaises présentes sur le théâtre méditerranéen. En plus de ses porte-aéronefs et sous-marins, la base navale de Toulon accueille différentes classes de frégates et de patrouilleurs navals et aériens, qui peuvent être mobilisés en l'espace de quelques heures. La Marine dispose également, sur le littoral, des bases aéronavales de Cuers, Hyères et Saint-Mandrier, qui peuvent faciliter cette réponse coordonnée rapide. L'armée de l'Air et de

[12] SÉNAT, *Op. cit.*, p. 106.

l'Espace, pour sa part, est maintenue en alerte par la posture permanente de sûreté aérienne (PPSA) ; depuis ses bases à Orange et Salon-de-Provence, elle peut envoyer ses appareils sur le théâtre maritime méditerranéen en moins d'une heure. La base d'Istres est aussi particulièrement importante de par la présence de ravitailleurs. Quant à l'armée de Terre, elle dispose de multiples petites unités dans le secteur, en particulier à proximité de la base de Toulon, comme le camp de Canjuers, plus grand champ de tir d'Europe Occidentale, et qui accueille également des blindés. Le CENTOPS MED a pour but, en cas de détection d'un mouvement hostile, de coordonner la réponse combinée de ces différents corps. En pratique, la probabilité d'actions conventionnelles directes contre le territoire français, menées par exemple par un État hostile, demeure relativement faible. Aussi les principales actions des forces armées dans la zone, malgré leur vigilance constante, relèvent davantage d'opérations de sauvetage et de lutte contre les catastrophes naturelles. On peut également noter un important travail de déminage, avec en 2022 près de 474 engins explosifs neutralisés sous le commandement du CENTOPS MED[13]. Cependant, ces missions de défense outrepassent la simple surveillance et protection du territoire, la France considérant que sa sécurité passe par une stabilisation globale de l'espace méditerranéen, y compris au-delà de ses eaux territoriales.

Du point de vue français, la sécurisation de la Méditerranée passe également par une application plus stricte des normes internationales dans l'ensemble de la région. Un premier élément de stabilisation doit être la délimitation claire des territoires maritimes. Grâce à la possession de ses « confettis d'empire », de multiples petits territoires insulaires sous l'ensemble des océans, la France a été particulièrement avantagée, au niveau global, par le système de délimitation des ZEE mis en place par la convention sur le droit de la mer de Montego Bay (1982)[14]. Elle est donc particulièrement attachée à la défense des normes avancées par ce texte. Or, la convention de Montego Bay peine à s'appliquer en Méditerranée Orientale, dont trois pays riverains (Israël, la Syrie et la Turquie) ont refusé de la signer. Il en résulte un contexte de tensions frontalières permanentes entre les États qui revendiquent des ZEE concurrentes et peinent à trouver des compromis, d'autant que la découverte d'importants gisements de gaz dans la région attise les convoitises territoriales de tous ces

[13] ANONYME, « Bilan 2022 des opérations de destruction de munitions historiques en Méditerranée », Marine Nationale, 9 janvier 2023, URL : https://www.defense.gouv.fr/marine/actualites/bilan-2022-operations-destruction-munitions-historiques-mediterranee

[14] Julien LALANNE DE SAINT-QUENTIN, « France/Royaume-Uni : une opposition fondatrice du droit de la mer », *Diplomatie, les Grands Dossiers*, n° 68, juin-juillet 2022, p. 74.

acteurs. Une des missions de l'armée française, en particulier de la Marine nationale, peut alors consister à défendre les délimitations revendiquées par les signataires de la convention de Montego Bay. C'est dans ce contexte que la France s'est retrouvée opposée à la Turquie à partir de 2019 : dans le contexte de tensions croissantes entre Athènes et Ankara au sujet de la délimitation de leurs ZEE, les autorités françaises ont nettement pris partie pour la Grèce. Dès l'automne 2019, un projet de vente de frégates françaises à la Grèce a été rendu public ; puis, au cours de l'été 2020, la Marine et l'armée de l'Air et de l'Espace ont été directement mises à contribution, la France envoyant deux avions Rafale et deux navires (le porte-hélicoptère *Tonnerre* et la frégate *La Fayette*) patrouiller dans la ZEE revendiquée par la Grèce. Cette intervention a suscité les critiques de la Turquie, mais l'a conduite également à accepter un processus de désescalade et à donner un ton moins offensif à ses actions navales. Dans ce processus, la France est donc apparue comme le fer-de-lance de la défense des principes de Montego Bay, intensifiant son soutien à la Grèce en signant avec elle, en janvier 2021, un contrat pour la vente de 18 Rafale.

La sécurisation du bassin méditerranéen n'implique pas seulement des actions maritimes, mais également des interventions dans les zones de crises à ses pourtours. Mais en accord avec sa vision multilatérale des relations diplomatiques dans la région, la France recherche et privilégie les partenariats et alliances pour cela.

Prenant acte du relatif désengagement des Américains de l'espace méditerranéen, la France privilégie désormais une approche qui se veut résolument européenne. En particulier, sous le mandat de Donald Trump (2017-2021), le président Macron (depuis 2017) a tenu des propos critiques à l'égard de l'OTAN, la présentant comme incapable de répondre à certains défis sécuritaires posés notamment par l'action d'un de ses membres, la Turquie. Son discours s'est alors teinté d'une dimension davantage européenne, et c'est ainsi que son soutien à la Grèce face aux revendications d'Ankara a été lié à la nécessaire solidarité entre membres de l'UE : « *quand un État membre […] est attaqué, menacé, lorsque ses eaux territoriales ne sont pas respectées, il est du devoir des Européens de se montrer solidaires*[15] ». Ce faisant, la France jouait le rôle de bouclier militaire de l'organisation face à la remise en cause de ses frontières maritimes par un acteur extérieur. Dans ce contexte s'inscrit l'Initiative Quadrilatérale de Coopération (QUAD) par laquelle, en août 2020, la France, l'Italie, la Grèce et Chypre ont mené des exercices militaires communs dans les eaux chypriotes. Toutefois, cette ambition

[15] GROUPE MARS, « Pourquoi l'intervention de la France en Méditerranée orientale a été nécessaire », *La Tribune*, 6 octobre 2020.

française de mener la défense européenne face aux revendications turques a été fragilisée par les réticences de certains États membres à l'idée d'une confrontation directe avec Ankara, à commencer par l'Allemagne. Celle-ci a préféré appeler à la désescalade entre Grèce et Turquie, sans réellement soutenir les initiatives militaires françaises. En réalité, il semble qu'en Méditerranée, la France ne peut compter que sur un engagement limité de l'UE, sur des dossiers plus consensuels. Il en est ainsi de l'opération EUNAVFOR MED Irini, lancée en 2020 au titre de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE, destinée à surveiller les côtes libyennes pour faire respecter l'embargo de l'ONU sur les armes. Toutefois, là encore, les résultats de cette ambitieuse opération européenne peuvent décevoir les Français. D'une part, il apparaît que malgré ces patrouilles, l'embargo n'est pas du tout respecté[16] ; d'autre part, sa participation à cette opération a conduit la France à un accrochage supplémentaire avec la Turquie, dont un navire est accusé d'avoir illuminé[17] la frégate française *Courbet*, le 10 juin 2020. Le peu de soutien que la France a reçu de ses partenaires européens à l'occasion a confirmé les difficultés à mener une politique stratégique commune dans cette région sensible.

Ne se limitant donc pas à son action européenne, la France maintient également des coopérations à plus petite échelle, souvent plus anciennes, avec des partenaires qui varient selon les circonstances. Elle mène des exercices militaires fréquents, avec de nombreux États des deux rives. Depuis 2004, à son initiative, l'initiative 5+5 organise des coopérations entre les marines portugaise, espagnole, française, italienne, grecque, maltaise, tunisienne, algérienne, marocaine et mauritanienne. En octobre 2022, la 4ème édition de cet exercice maritime, co-organisé par la France et l'Algérie, a multiplié les simulations, des mobilisations de crise classiques à la lutte anti-pollution. En Méditerranée Orientale, c'est l'Égypte qui fait office de partenaire privilégié. Acheteur de deux porte-hélicoptères Mistral (initialement destinés à la Russie) en 2015, et de 30 chasseurs Rafale en 2021, le gouvernement du maréchal al-Sissi (depuis 2014) soigne sa relation stratégique avec Paris. Les dernières éditions de l'exercice naval CLEOPATRA, qui réunit chaque année les flottes françaises et égyptiennes, se sont ainsi déroulées avec succès[18]. L'ambition française pour les années à

[16] SÉNAT, *Op. cit.*, p. 114

[17] L'illumination d'un navire, consistant à le cibler avec un radar en vue d'un tir éventuel, est considérée comme un acte hostile. La partie turque, de son côté, affirme que le *Courbet* n'a pas été illuminé mais simplement « désigné », une manœuvre moins agressive.

[18] ANONYME, « CLÉOPATRA 22 – Exercice maritime de coopération franco-égyptien », *Cols Bleus*, 19 septembre 2022, URL : https://www.colsbleus.fr/fr/node/898.

venir semble donc bien de construire un réseau de coopération militaire lui assurant de maintenir sa primauté dans l'espace méditerranéen, tout en pouvant compter sur des partenaires multiples.

Déploiements présents et ambitions futures

Au vu de la multiplicité des enjeux, des stratégies et des coopérations en Méditerranée, les forces armées françaises y sont actuellement présentes sous des formats variés, et pour des missions très diverses. La France marque son ambition d'intensifier ce déploiement dans les années à venir, mais la réalisation de ce projet dépendra aussi de conjonctures politiques et économiques. En Méditerranée Occidentale, la présence française est essentiellement liée à des impératifs de sécurité. La PPSM et la PPSA justifient le maintien de forces de patrouilles constamment mobilisées pour la surveillance du territoire national. La France participe également aux opérations de l'agence européenne Frontex, qui ont pour objectif de lutter contre les migrations irrégulières, aux côtés notamment de ses alliés espagnols (opérations Indalo et Minerva). En Méditerranée Centrale, les armées françaises sont aussi intégrées au dispositif de Frontex, protégeant les côtes italiennes (Themis).

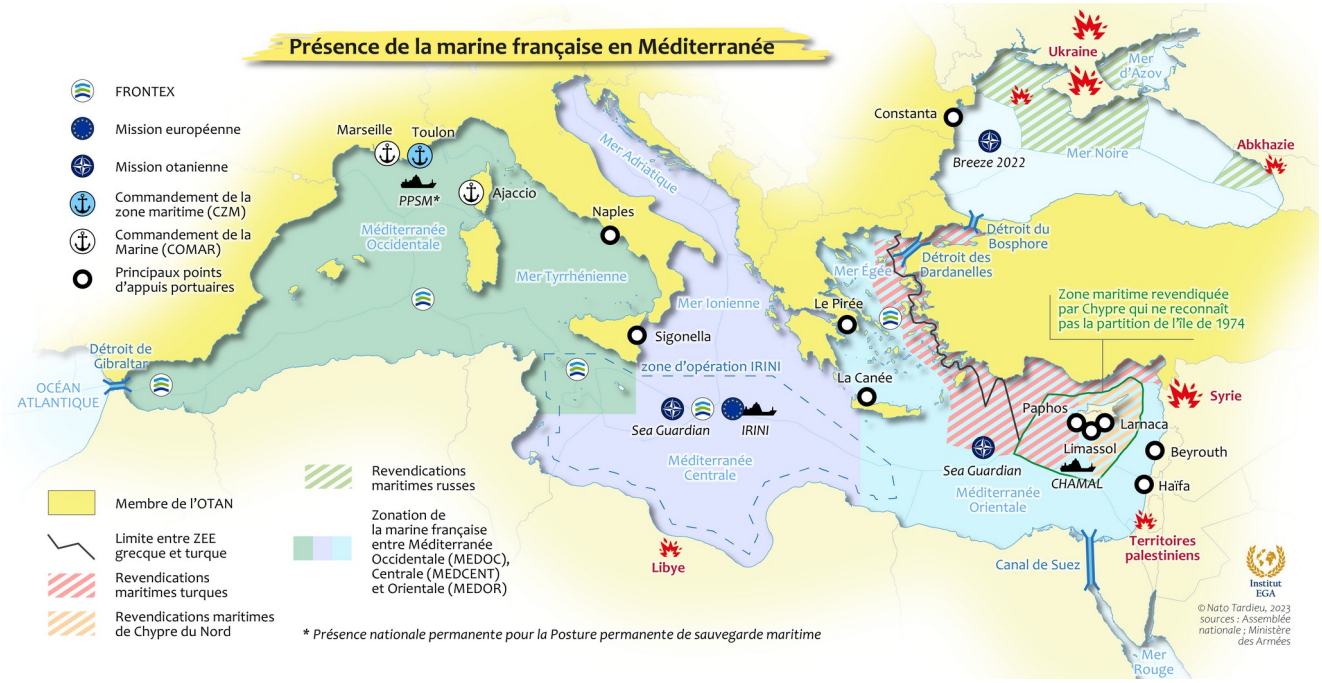

Cependant, c'est essentiellement à travers sa participation à EUNAVFOR MED Irini que ses forces navales sont déployées. La France est également active dans les missions de réassurance de l'OTAN. Sa présence en Méditerranée Orientale se traduit de différentes manières. Dans le cadre de la guerre en Ukraine, pour marquer sa détermination, elle a déployé le porte-avions Charles de Gaulle au large de la Grèce dès les premières semaines du conflit. Elle déploie par ailleurs en permanence entre cinq et six bâtiments en Méditerranée Orientale. Dans le cadre de l'opération CHAMMAL de lutte contre l'EI, un groupe aéronaval permet d'agir en Syrie et en Irak, les chasseurs bénéficiant de facilités sur la base jordanienne H5. Par ailleurs, participant à l'opération Daman des Nations unies, l'armée de Terre maintient 700 militaires et une soixantaine de véhicules blindés au Liban. Enfin, les sous-marins permettent à la France une présence discrète mais permanente au large de la Syrie, où ils assurent des missions de surveillance[19]. Cette importante activité des forces armées devrait être amenée à se renforcer au cours de la décennie à venir, mais avec certaines évolutions relatives aux défis à venir.

S'inscrivant dans le cadre de la Boussole stratégique adoptée par le Conseil de l'UE le 24 mars 2022, la France accorde une importance spécifique à la lutte contre de nouvelles menaces, de forme asymétrique. À titre d'exemple, le rapport du Sénat précédemment évoqué insiste sur la vulnérabilité et la nécessité de protéger les câbles sous-marins de communication, dont le port de Marseille est un des principaux *hubs* à l'échelle européenne[20]. Cette mise à jour des capacités stratégiques nécessite aussi une modernisation des différentes forces armées. L'annonce par Emmanuel Macron d'une augmentation conséquente du budget alloué à la Loi de programmation militaire (LPM), début 2023, ouvre un champ de potentialité. Cependant, au-delà des questions strictement techniques et matérielles, les principales interrogations qui se posent sur l'avenir des forces françaises en Méditerranée sont relatives aux schémas d'alliance dans lesquels elles s'inscriront. Si la France reste intégrée dans les dispositifs de l'OTAN, elle ne renonce pas pour autant à se poser en fer-de-lance de la défense européenne dans le bassin, et poursuit par ailleurs ses partenariats avec l'ensemble des pays riverains.

[19] ASSEMBLÉE NATIONALE, Rapport d'information n° 5052 sur les enjeux de défense en Méditerranée, 17 février 2022, p. 74-75, URL : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_def/l15b5052_rapport-information.pdf.
[20] SÉNAT, *Op. cit.*, p. 110.

Les armées françaises face aux acteurs non-étatiques

Corentin SORICELLI
Co-responsable du département Afrique subsaharienne de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

Forte de ses capacités militaires, la France s'offre le statut de puissance mondiale avec le déploiement de plus de 36 623 militaires à travers le monde selon les chiffres du Sénat datant du 6 décembre 2020[1.] Ces interventions à grande échelle lui permettent d'être un acteur majeur de la sécurité globale qui, de plus en plus, dans un contexte international en constante fluctuation depuis la fin de la guerre froide en 1990. Le passage d'un monde bipolaire à un monde multiséculaire a eu pour effet la montée en puissance des particularismes régionaux et des revendications politiques à petite échelle : ces exigences politiques et sociales, auparavant aspirées par l'une des deux grandes sphères d'influence - capitaliste ou communiste - ont dès lors pu émerger concrètement et se former de manière autonome et en relative indépendance des grands pôles d'autorité[2]. Cette montée en puissance des acteurs régionaux se concrétise par l'émergence d'organisations politiques armées, sans monopole de la violence légitime, militarisées jusqu'à pouvoir rivaliser avec des armées conventionnelles et cherchant à imposer une idéologie par la force. C'est dans cette définition que la notion d'acteurs non-étatiques sera employée.

L'émergence de ces acteurs non-étatiques, particulièrement sur les fronts de la bande sahélo-saharienne et du Moyen-Orient, vient bouleverser le concept de sécurité nationale. Auparavant pensée pour se protéger d'autres armées, les États doivent aujourd'hui se prémunir contre de nouveaux acteurs internationaux et contre de nouvelles formes de menaces, les poussant à penser leur sécurité de manière collective plutôt qu'individuelle. Ce changement de paradigme rend nécessaire l'adaptation de l'appareil sécuritaire français tant au niveau de la sécurité intérieure qu'à l'extérieur des frontières.

[1] ASSEMBLÉE NATIONALE, Rapport d'information n° 2237, Commission de la défense nationale et des forces armées sur le contrôle parlementaire des opérations extérieures.
[2] Barry BUZAN, « New patterns of global security in the twenty-first century », *in International Affairs*, n° 67, 1991, pp. 431-451.

La protection du territoire national face à la multiplication des menaces : la dégradation du contexte sécuritaire au Sahel

Progressivement à partir des années 2000, les tenants et hauts dignitaires du groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), mouvement radical originaire d'Algérie, se retranchent au nord du Mali et tissent des relations fructueuses auprès des populations locales. Cette étape constitue la porte d'entrée du djihadisme en territoire sahélien : au gré de mariages, d'alliances, d'assistance alimentaire et logistique, les prédicateurs jihadistes parviennent à asseoir leur présence et à diffuser leurs thèses dans l'ensemble du tissu social. L'extrême pauvreté, l'enclavement des territoires et le sentiment de marginalisation de certaines communautés constituent un terreau fertile à la diffusion de ces prêches islamistes. Plus grave encore, les entrepreneurs djihadistes instrumentalisent les rivalités communautaires entre éleveurs Peuls et Dogons pour consolider leur légitimité. Quelques années plus tard, en 2007, ce groupe devient la succursale d'al-Qaïda pour former la filiale « al-Qaïda au Maghreb islamique » (AQMI). En 2011, AQMI se fracture pour former le Mouvement pour l'unicité du djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO). Cette mutation, portée par la population malienne, permet la composition d'un groupe au socle ethnique local et témoigne d'une certaine évolution : dès lors, le djihadisme est pleinement incorporé aux représentations sociales et aux dynamiques de la région. De nouvelles doctrines et perspectives prennent forme, donnant naissance à un djihadisme intrinsèquement sahélien. Loin d'être un ensemble unifié, le MUJAO connaît plusieurs querelles intestines et idéologiques qui poussent une partie du mouvement à fusionner avec les signataires par le sang en 2015, pour former le mouvement Al-Mourabitoune. Une autre partie, plus radicale encore, préfère prêter allégeance au groupe État islamique pour former l'État islamique au grand Sahara (EIGS) la même année. Ainsi, le djihadisme au Sahel se structure autour de deux de grandes sphères idéologiques : al-Qaïda et l'État islamique, dont les relations évoluent du syncrétisme à l'antagonisme au gré des configurations politiques.

Tous les mouvements affiliés de près ou de loin à al-Qaïda (AQMI) fusionnent en 2017 pour former le JNIM, cœur de la nébuleuse al-Qaïda au Sahel. L'État islamique de son côté, étend son influence jusqu'au bord du lac Tchad avec une autre filiale : celle de l'État islamique en Afrique de l'Ouest, créée en 2015 lors d'un rapprochement avec Boko-Haram sous l'impulsion d'Abubakar Shekau, tué par les forces françaises en mai 2021. La situation sécuritaire au Sahel résulte d'un enchevêtrement complexe d'acteurs et de courants dont il est

difficile de retracer exactement les origines et les contours, tant les frontières entre les groupes sont poreuses et les nuances entre les idéologies sont subtiles.

Même si l'avènement territorial de l'État islamique et la proclamation de son califat remonte à 2014, son existence en tant que proto-organisation existe depuis plus longtemps sous le nom de Conseil consultatif des moudjahidine en Irak, fusion de plusieurs factions djihadistes à partir de janvier 2006 qui convergent ensemble vers la création de l'organisation État islamique quelques mois plus tard en octobre 2006. Plus anciennes encore, les origines de l'État islamique prennent racine dans la déliquescence de l'État irakien au début des années 2000, fortement fragilisé par huit ans de guerre contre l'Iran et achevé par la guerre préventive de 2003 menée par la coalition américaine. Ne disposant plus d'infrastructures pour fournir l'assistance nécessaire et les besoins sociaux les plus élémentaires à sa population, l'État irakien se retrouve impuissant face au chaos qui s'installe progressivement dans le pays. L'extrême pauvreté dont souffre la population constitue un terreau fertile à la diffusion des thèses extrémistes et crée un sentiment partagé d'aversion à l'égard de la sphère politique en général, et des occidentaux en particulier.

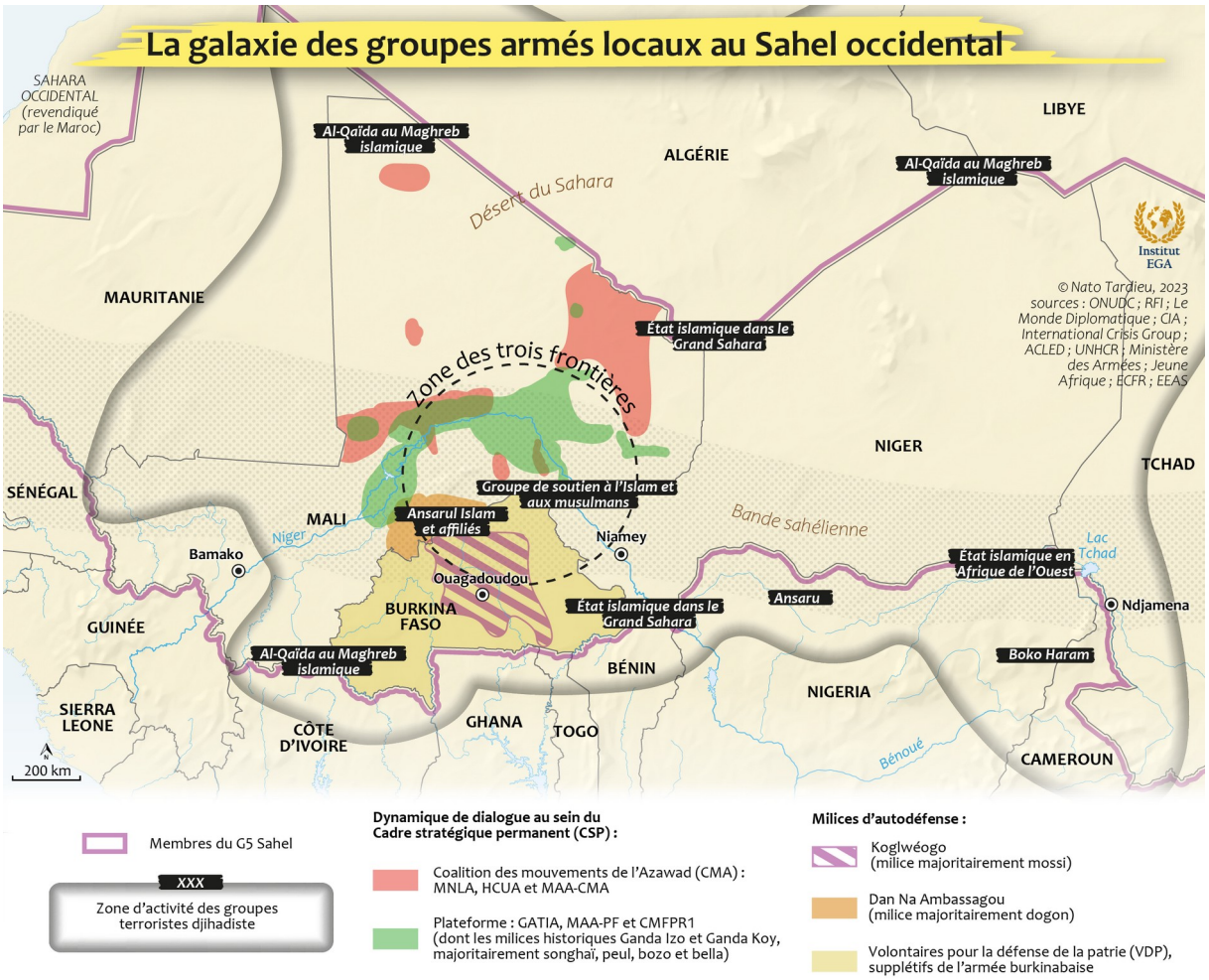

L'invasion américaine de 2003 a permis l'impossible avec le ralliement contre-nature de nombreuses milices nationalistes, pro Saddam Hussein et laïques, à différents groupuscules islamistes. Deux camps en tout point opposés idéologiquement, mais réunis sous une même bannière pour lutter contre un ennemi commun : la matrice sociologique sur laquelle s'est fondé l'État islamique résulte d'un assemblage paradoxal de trajectoires, qui oscille entre l'autoritarisme baasiste et le salafisme djihadiste. L'implication de nombreux militaires de l'ancienne armée irakienne au sein de ces groupes radicaux a contribué à les renforcer et à les professionnaliser au fil de leur évolution, en termes d'équipements comme de savoir-faire sur le terrain. Progressivement, le conflit prend la forme d'une guerre asymétrique, opposant les États-Unis à un enchevêtrement complexe et protéiforme d'acteurs non-étatiques.

De 2004 à 2006, al-Qaïda n'a d'autres choix que de reconnaître les islamistes rassemblés sous la bannière d'Al-Tawhid et le commandement d'Abou Moussab Al Zarkaoui, figure de proue du mouvement. Al Zarkaoui accepte de se ranger derrière al-Qaïda et son entité devient une succursale d'al-Qaïda : al-Qaïda en Mésopotamie. Des dissensions apparaissent cependant rapidement entre Zarkaoui et la maison mère d'al-Qaïda sur le traitement de la population chiite irakienne, le premier considérant la population chiite comme l'ennemi principal contrairement à al-Qaïda. En février 2006, un attentat à Samarra contre les pèlerins chiites de la mosquée d'Al-Askari mené par les hommes d'Al Zarkaoui, marque le point de départ de la première guerre civile irakienne et l'aggravation des tensions entre les deux communautés, amplifiées et instrumentalisées par la nébuleuse du groupe État islamique en construction.

La base de l'organisation l'État islamique s'est construite autour d'un sentiment d'humiliation de la communauté sunnite face aux occidentaux et surtout aux populations chiites qui concentrent le pouvoir en Irak depuis la chute de Saddam Hussein. Le conseil consultatif des moudjahidine en Irak, fusion de plusieurs factions djihadistes à partir de janvier 2006, converge vers la création de l'organisation État islamique quelques mois plus tard en octobre 2006, dirigé par Al-Zarqaoui. À sa mort en 2006, le groupe se restructure rapidement car le commandement n'est jamais personnifié dans l'idéologie djihadiste ce qui constitue la grande force des groupes armés terroristes[3]. Après une relative période d'accalmie, l'année 2011 marque une étape considérable dans la consolidation du groupe. La révolte syrienne constitue une occasion parfaite pour le groupe de dépasser véritablement les

[3] Wassim NASR, « Le groupe État islamique, de l'émergence aux relocalisations », *Le Collimateur*, Institut de recherche stratégique de l'École militaire, 16 février 2021.

frontières de l'Irak. Al Baghdadi, nouveau chef du groupe, envoie des hommes pour combattre les forces de Bachar el-Assad et diffuser son idéologie auprès des populations opposées au gouvernement en place. Joulani, commandant des hommes de Bagdadi en Syrie, fait défection à l'État islamique et le groupe se scinde en deux : le front Al-Nosra est créé par les fidèles de Joulanni et proche de la doctrine d'al-Qaïda, s'oppose désormais à l'État islamique en Irak et en Syrie (EIIS), fondé par la frange la plus radicale de la révolte syrienne.

L'édition 2017 de la revue de défense et de stratégie nationale du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères fait état d'une multitude de risques sécuritaires mais également de facteurs d'aggravation qu'il convient de diagnostiquer et d'endiguer. Les risques sanitaires, énergétiques et climatiques fragilisent la sûreté du territoire français. Parmi les plus probants, « l'enracinement et la dissémination » du terrorisme djihadiste est classé comme objectif prioritaire, car visant directement et intentionnellement l'intégrité de la nation française[4]. La rapide capacité d'adaptation de ces organisations terroristes et le développement de filiales à travers des zones très larges sont autant d'éléments rendant difficilement saisissables les données et renseignements, d'où la nécessité d'une veille constante et approfondie dans l'élaboration de la politique de protection du territoire. Les menaces, aussi invisibles soient-elles, demeurent fortement présentes. La défaite territoriale et militaire du groupe État islamique au Levant n'est pas synonyme d'un affaiblissement idéologique dans la région. La « matrice idéologique »[5] commune à l'ensemble des organisations terroristes sert de support à l'enrôlement d'une population toujours plus pauvre et vulnérable et la porosité des frontières expose directement les pays occidentaux. C'est pourquoi il paraît de plus en plus essentiel d'anticiper les menaces et de répondre aux risques à travers la mise en place d'un dispositif sécuritaire solide, pierre angulaire du rapport entre État et Nation.

Le maintien de l'intégrité du territoire : OPINT et réponse sécuritaire

Ces dernières années, le ministère des Armées marque un tournant dans la stratégie sécuritaire du pays avec la demande explicite d'une armée de Terre présente sur le territoire national et en appui des forces de sécurité civile. Auparavant projetée uniquement à l'extérieur - exception faite de la gendarmerie qui ne rentre pas dans le cadre de cette analyse puisque

[4] Revue stratégique de défense et de sécurité nationale, 12 octobre 2017.
[5] *Idem*.

celle-ci est rattachée au ministère de l'Intérieur et non au ministère des Armées - les forces militaires ont dorénavant vocation à exercer directement sur le sol français. Ainsi est-il écrit dans le livre blanc pour la défense et la sécurité nationale de juin 2018 que « les forces terrestres devront participer à la protection du territoire national en renfort du dispositif de sécurité intérieure avec des moyens pouvant impliquer 10 000 hommes en quelques jours »[6]. Bien que l'armée soit habilitée d'un nouveau rôle dans la protection directe du territoire, cela ne suffit pas pour autant à « invisibiliser » ou diminuer l'importance du dispositif de sécurité intérieure préexistant. En effet, l'armée dans le cadre de cette nouvelle organisation s'inscrit simplement comme une force « d'appui et de soutien » et ne possède ni la responsabilité des actions sur le territoire ni la planification de celles-ci. Les forces militaires ne sont déployées qu'en complémentarité des moyens civils lorsque ceux-ci sont jugés inexistants, insuffisants, inadaptés ou indisponibles. Cette règle dite des « quatre i[7] » dicte le *continuum* entre autorité civile et autorité militaire. Elle permet une organisation fluide entre ces deux entités en évitant que l'une n'empiète sur l'autre. Cette implication de l'armée dans les affaires intérieures se fait autour de trois grands axes : tout d'abord, les capacités « d'appui » nécessitant le déploiement de matériel militaire spécifique et d'expertise pointue pour épauler la sécurité civile (détection des risques NRBC, génie civile, renseignement stratégique, etc.) Ensuite, les aptitudes de « soutien » qui concernent l'ensemble de la logistique à déployer dans le cadre d'une sécurité civile opérationnelle (transport, hébergement, alimentation). Enfin, les capacités de « sécurisation »[8] constituent le dernier et principal volet de la fonction de protection de l'armée de Terre avec le déploiement des opérations sentinelles.

[6] Loi n°2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 - 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale (1) : Chapitre IX : Dispositions diverses et finales, *JORF*, n°0294 du 19 décembre 2013.

[7] Le nouveau cadre juridique d'intervention des forces armées en milieu terrestre face au terrorisme. Elise BOZ-ACQUIN, Note de la FRS n° 58, 10 août 2020.

[8] Guillaume PONCHIN, « La nécessaire complémentarité de l'engagement des armées et de la gendarmerie sur le territoire national », *Revue Défense Nationale*, n° 796, 2017, pp. 39-45.

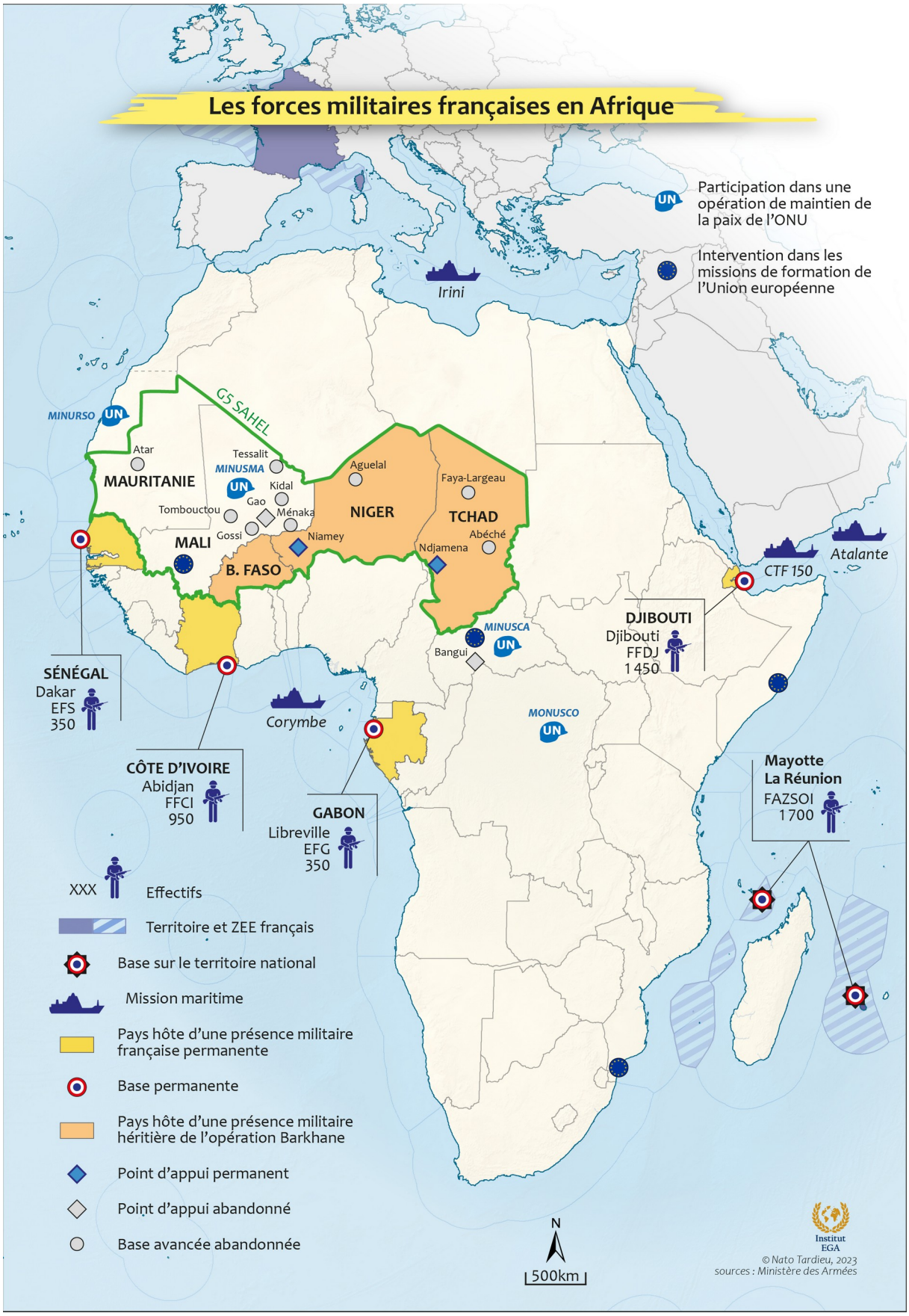
Les forces militaires françaises en Afrique
Participation dans une opération de maintien de la paix de l'ONU
Intervention dans les missions de formation de l'Union européenne
Irini
G5 SAHEL
MINURSO
MAURITANIE
Atar
Tessalit
MINUSMA
Kidal
Gao
Tombouctou
Ménaka
Gossi
MALI
Niamey
B. FASO
Aguelal
NIGER
Faya-Largeau
TCHAD
Abéché
Ndjamena
MINUSCA
Bangui
MONUSCO
Atalante
CTF 150
DJIBOUTI
Djibouti
FFDJ
1 450
SÉNÉGAL
Dakar
EFS
350
Corymbe
CÔTE D'IVOIRE
Abidjan
FFCI
950
GABON
Libreville
EFG
350
Mayotte
La Réunion
FAZSOI
1 700
XXX
Effectifs
Territoire et ZEE français
Base sur le territoire national
Mission maritime
Pays hôte d'une présence militaire française permanente
Base permanente
Pays hôte d'une présence militaire héritière de l'opération Barkhane
Point d'appui permanent
Point d'appui abandonné
Base avancée abandonnée
N
500km
Institut EGA
© Nato Tardieu, 2023
sources : Ministère des Armées

En complément du dispositif Vigipirate (vigilance - prévention - protection) le dispositif opération sentinelle en place depuis le 12 janvier 2015 s'inscrit dans le cadre d'une incorporation de l'armée dans la défense intérieure et répond au contexte de forte instabilité qui frappe l'Europe depuis ces dernières années. L'idée d'une protection civile confiée à l'armée semble s'imposer de plus en plus au cours de ces années face à l'imprévisibilité des risques et au savoir-faire de plus en plus pointu qu'il convient de maîtriser en termes de protection. À partir de février 2015, plus de 10 000 soldats et 4 700 policiers sont ainsi déployés pour la sécurisation des emplacements jugés à « haut risque pour la population » tels que les lieux de cultes, écoles ou administrations publiques. La force de ce dispositif témoigne de la sévérité de la menace : pour la première fois, la France déploie autant de soldats sur son territoire que dans l'ensemble du monde. Cette présence militaire d'abord statique s'est progressivement adaptée aux risques en devenant de plus en plus mobile de manière à couvrir un périmètre toujours plus large et rendre moins prévisible leur présence. La diminution progressive de l'effectif militaire sur le sol français, initialement prévu de 10 000 à 7 000 puis de 7 000 à 3 000 a rapidement été jugée irréalisable par le gouvernement et abandonnée au profit d'une pérennisation de ce dispositif de sécurité sur le long terme[9]. Au total, 3,8 milliards d'euros seront injectés dans la défense et la loi de programmation militaire, qui prévoyait de supprimer des postes au sein de l'armée lors de son vote 2013, va finalement évoluer pour réagir en conséquence. Ce brouillage des frontières entre sûreté civile et sécurité militaire est d'autant plus visible depuis mars 2019 lorsque l'opération sentinelle est mobilisée pour la sécurisation de l'Acte numéro 19 du mouvement des « gilets jaunes », fait rare puisque la France n'avait pas connu de mobilisation militaire pour encadrer des mouvements sociaux depuis 1992 sous la présidence de Mitterrand.

OPEX : défendre hors des frontières des intérêts stratégiques et vitaux

La multiplication des pôles d'autorité depuis la fin de la guerre froide mène à une diversification des revendications, des idéologies et des organisations susceptibles de menacer la stabilité internationale et la sécurité des Français. Le monde des années 1990 connaît

[9] ASSEMBLÉE NATIONALE, Rapport d'information n 3864, Commission de la défense nationale et des forces armées, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la présence et l'emploi des forces armées sur le territoire national, 22 juin 2016.

l'émergence d'un nouveau modèle de la guerre : auparavant théâtre de l'affrontement entre plusieurs États, la guerre est devenue aujourd'hui un espace d'affrontement autour de groupes indépendants, capables de s'organiser de manière militaire et autonome afin de rivaliser avec des armées conventionnelles[10]. Cette implication des acteurs non-étatiques dans les conflits pose de nouveaux enjeux sécuritaires et rend le monde bien plus imprévisible qu'il ne l'était auparavant. L'idée des guerres inter-étatiques semble appartenir au passé. Ces transformations dans la nature du conflit entraînent une modification au sein des logiques sécuritaires : les notions de veille, d'anticipation et de renseignement sont de plus en plus présentes. Derrière les nouvelles guerres délocalisées et déterritorialisées, se cache en réalité une bataille pour l'information. Ces acteurs non-étatiques rendent de plus en plus nécessaire la collaboration entre les États pour assurer leur sécurité collective car ils utilisent l'espace entre les États[11] pour se développer internationalement et profitent du manque de coordination des différents services de renseignement. Cette problématique fait naître une nouvelle question : la notion de compétition stratégique entre les États doit-elle être revue au profit d'une gouvernance mondiale plus aboutie ?

Comme le prononçait le général Marc Watin-Augouard en 2015 : « Il n'y a pas de phénomènes extérieurs à nos frontières qui n'aient immédiatement des conséquences sur notre sécurité intérieure ». Dans une perspective d'anticipation, il devient nécessaire d'agir directement hors de notre territoire pour régler le danger « à sa source » avant qu'il ne dépasse les frontières européennes et nationales. La globalisation et l'invisibilisation des frontières ont mené à un brouillage des notions de sécurité intérieure et de sécurité extérieure : autrefois séparées, ces deux notions doivent à présent être pensées ensemble et considérées comme un tout unifié. Au total, plus d'une centaine d'opérations ont été menées par la France à l'extérieur de son territoire depuis 1995 aussi bien dans un cadre multinational (ONU, UE, etc.) que national. Ces opérations s'inscrivent toutes dans le cadre d'une protection de l'intérêt national comme en témoigne l'opération Barkhane dans la région du Sahel qui a mobilisé durant plusieurs années près de 4500 militaires sur un territoire allant de la Mauritanie au Tchad, vaste de près de 5 millions de km². Cette opération extérieure a pour vocation le ralentissement du développement d'organisations nuisibles, spécifiquement dans la région du Liptako-Gourma où se côtoient et s'affrontent les tenants du JNIM et de la filiale africaine de

[10] Barry BUZAN, « Rethinking Security after the Cold War », *Cooperation and Conflict*, vol. 32, n° 1, 1997, pp. 5–28.

[11] Richard J. ALDRICH, « Beyond the vigilant state : globalisation and intelligence », *Review of International Studies*, vol. 35, 2005, pp. 889–902.

l'État islamique, l'EIGS. Surtout, l'opération Barkhane comprend la formation des armées locales et le renforcement du gouvernement dans la lutte contre les groupes armés terroristes pour garantir aux États sahéliens une autonomie de sécurité et leur donner les moyens d'endiguer sur leur sol un problème qui risquerait à terme s'exporter à l'international. Le 15 août 2022, la base militaire de Gao est évacuée et les derniers soldats français encore présents au Mali quittent le pays. La base de Gao sera, à l'instar d'autres bases sur le territoire, investie par le groupe Wagner. Le 9 novembre 2022, le président français annonçait la fin de l'opération.

La création d'EUFOR Tchad/RCA sous mandat de l'Union européenne en 2008 s'inscrit également dans ce contexte d'objectif sécuritaire. Cette mission a pour objectif le déploiement de 3700 hommes de différentes armées européennes au Tchad, en République Centrafricaine et au Soudan du Sud pour y effectuer la sécurisation d'un camp de plus de 723 000 réfugiés et assurer le soutien aux interventions humanitaires de l'ONU qui intervient dans la région à travers le HCR et du PNUD[12]. Cette opération permet l'endiguement d'une potentielle vague de réfugiés massive aux portes de l'Europe et correspond aux intérêts stratégiques décidés conjointement entre la France et Bruxelles. Dès lors la sécurité française sous tous ses aspects est pensée de manière conjointe avec les autres États et directement en dehors de son territoire.

L'externalisation de la sécurité intérieure : penser sa sécurité collectivement

La prolifération des acteurs non-étatiques impose une nouvelle manière de penser la sécurité intérieure. C'est dans ce contexte international instable que la France doit évoluer et protéger ses intérêts en partenariat avec ses États voisins dans le cadre d'accords de coopération ou d'intégration, à l'instar du processus de sécurité européen engagé depuis 1999 et ayant débouché sur la création de la PESD. Comme l'indique la revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017, l'Europe fait partie intégrante de la politique extérieure de la France[13] : à la fois partenaire économique et véritable outil diplomatique, l'Union européenne est un objet de sécurité qu'il convient de perfectionner pour aller dans le sens d'une défense commune, capable de garantir de manière homogène la sécurité de la France et de tous ses

[12] Cynthia GLOCK, « Déploiement de l'EUFOR au Tchad : un espoir pour le Darfour et ses réfugiés ? », *Humanitaire*, *Été 2008*, vol. 19, mis en ligne le 13 octobre 2009. URL : https://journals.openedition.org/humanitaire/451?lang=en.

États membres. La convergence des menaces sur l'Europe nécessite un effort toujours plus accru de coopération et a fait naître depuis le 28 juin 2016 et l'adoption de la SGUE une conscience stratégique commune autour de trois grands piliers : crédibilité, réactivité, cohérence[14]. Cette stratégie sécuritaire ne doit pas seulement être effectuée en partenariat avec les États européens, mais doit également se faire aux côtés de tous les autres États qui partagent cette menace commune, y compris hors Europe. Ainsi la 67e session du débat général des Nations unies en 2012[15] porte précisément sur cette question des clivages internationaux et de la coopération interétatique. Deux variables selon le président de l'Assemblée générale rendent nécessaire cette collaboration : premièrement, le développement des pays émergents et la hausse de leur capacité d'influence rendent plus difficile l'arbitrage international et la coopération est d'autant plus nécessaire afin de « parvenir à des consensus réels et durables sur les grandes questions qui se posent (...) »[16]. Deuxièmement, le développement des capacités d'armement sans précédent des acteurs non-étatiques rend les États de plus en vulnérables aux attaques, la capacité de nuire à grande échelle et sur une zone géographique très étendue n'est désormais plus le monopole des États et requiert un effort de coopération accrue entre les membres.

Initiée en novembre 2019 lors du sixième Forum international de Dakar sur la Paix et la Sécurité en Afrique et annoncée officiellement le 13 janvier 2020 lors de sommet de Pau, la Force Takuba témoigne d'une volonté française d'européaniser l'effort militaire au Sahel. Effective dès le mois de juillet de la même année, la Task Force vient appuyer et compléter le travail de la force Barkhane dans un contexte général de réduction des effectifs français. Plus qu'une simple coopération militaire, cette initiative témoigne d'une prise de conscience commune face à la convergence des menaces. Comme le précisait déjà la revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017, l'Europe fait partie intégrante de la politique extérieure de la France.

L'Union européenne est encore une organisation *sui generis* en construction qu'il convient de perfectionner pour aller dans le sens d'une défense commune, capable de garantir de manière homogène la sécurité de tous ses États membres. La hausse sans précédent des acteurs

[13] Revue stratégique de défense et de sécurité nationale, *op. cit.*, p. 1.

[14] Fabien TERPAN, « La relance du projet européen de défense au-delà du contrôle des États », *Politique européenne*, n° 70, 2020, pp. 40-69.

[15] UNEWS, « La coopération interétatique est plus cruciale que jamais, affirme le président de l'Assemblée générale », 25 septembre 2012.

[16] *Idem*.

non-étatiques et l'essor du terrorisme sur le territoire européen nécessitent un effort toujours plus accru de coopération dans la lignée des directives de la SGUE du 28 Juin 2016 : crédibilité, réactivité, cohérence. En donnant l'impulsion de la Task Force Takuba et en assurant son commandement, la France se positionne comme un acteur de la construction d'une architecture de sécurité européenne commune, tout en assurant son rôle de première armée européenne et en restant la colonne vertébrale de la sécurité dans la zone. Après activation de la clause de solidarité du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne par la France suite aux attaques meurtrières sur son sol en 2015, l'Estonie a été le premier pays à affirmer sa volonté d'avancer conjointement avec la France dans la lutte contre le terrorisme. D'abord expérimenté pour une durée d'un an, ce partenariat a donné un véritable élan militaire européen.

Parmi les plus gros contributeurs en termes d'effectif, on compte l'Italie à hauteur de 200 hommes, l'Estonie et le Danemark avec une contribution de respectivement 90 et 70 soldats, ainsi que la République tchèque avec une soixante de soldats, principalement dans la région de Ménaka. 150 militaires suédois viennent combler les rangs de la Force Takuba dès la fin de l'année 2021. Le 18 janvier 2018 durant le 35ème sommet franco-britannique à Sandhurst, le gouvernement du royaume affirme son soutien et sa volonté de se joindre à la France en renforçant la coopération aérienne via l'arrivée de trois hélicoptères gros-porteurs (chinook), dans le but d'appuyer les troupes au sol. D'autres pays comme la Belgique et les Pays-Bas affichent une volonté timide d'avancer dans le dispositif via l'envoi de plusieurs officiers de liaison.

Dès 2014, l'État islamique se matérialise sous la forme d'un califat autoproclamé sur un territoire large de 90 800 km² entre la Syrie et l'Irak. En réponse à cette instabilité politique majeure, une coalition internationale forte de 24 pays voit le jour en septembre 2014 sous l'impulsion des États-Unis. La France, à travers l'organisation de la Conférence de Paris sur la Paix sur la Sécurité en Irak, s'est portée en acteur majeur de cette coopération en planifiant, aux côtés du président Fouad Massoum, le soutien politique nécessaire à la lutte contre l'expansion militaire du groupe État islamique. En affirmant son soutien au nouveau gouvernement d'union nationale ainsi qu'aux forces de l'opposition démocratique syrienne, la France a également pris une posture ferme contre le régime de Bachar el-Assad, responsable d'avoir créé le chaos sur lequel se sont construits les groupes armés terroristes.

Le groupe État islamique, qui constitue désormais une menace globale, nécessite une réponse globale. L'opération Chammal, contribution française de la coalition internationale, intervient en Irak avant de s'étendre à la Syrie au cours de l'année 2015. Deux raisons principales expliquent la volonté française de limiter dans un premier temps l'opération aérienne aux frontières irakiennes : tout d'abord, l'intervention de la France répond à une demande explicite de Bagdad, demande qui n'a pas été formulée par le régime de Bachar el-Assad et qui questionne quant à la légitimité d'une intervention française en Syrie. Dans un second temps, intervenir en Syrie contre l'État islamique reviendrait à avantager le régime de Bachar el-Assad, ce qui pose la question de la cohérence par rapport aux soutiens français envers les forces armées démocratiques et la stratégie du « ni-ni » impulsée par François Hollande, qui consiste à n'intervenir ni contre le régime en place, ni contre l'État islamique.

Ce changement de paradigme dans la manière d'intervenir s'illustre dans la revue stratégique de 2017 qui identifie l'ennemi de manière précise : l'attention portée à la nébuleuse al-Qaïda s'est désormais déplacée vers le groupe État islamique, dont les contours sont désormais clairement identifiés et localisés en Irak et en Syrie[17]. Sans « invisibiliser » la menace que comporte al-Qaïda, la priorité est centrée sur l'État islamique[18] et la stabilité du Moyen-Orient. De manière à stopper la progression de l'ennemi, les forces françaises planifient des frappes aériennes et ciblent des lieux stratégiques de l'État islamique, avec toutes les contraintes d'une opération aérienne menée sans intervention au sol. La France, bien que fortement opposée à la Russie sur la question du régime d'al-Assad, parvient à trouver un accord avec Moscou pour établir une coopération temporaire contre l'État islamique et coordonner des moyens d'action aériens à condition que les forces russes ne cessent d'attaquer les forces rebelles modérées. L'année 2015 marque la première défaite de l'État islamique par les forces kurdes. L'année 2016 et la reprise de Palmyre par les forces de Bachar el-Assad soutenues par les forces spéciales russes et de nombreuses milices chiites marque une étape supplémentaire dans l'épuisement de l'État islamique. Au cours de l'année 2017, l'État islamique perd le contrôle de Mossoul, dernier fief de l'organisation en Irak, au cours d'une bataille longue de plusieurs mois d'affrontements. Engagées dans la lutte depuis octobre 2016, les forces irakiennes et leurs alliés gagnent la bataille de Mossoul et libèrent la ville le 9 juillet 2017, après plus de trois années d'occupation par les djihadistes.

[17] Myriam CHAOUCH, « Quelle perception de la menace terroriste ? », *in Revue Défense Nationale*, 807, 2018, pp. 29-34.
[18] *Idem*.

Le 18 octobre 2019, l'État islamique perd officiellement le contrôle de Raqqa, capitale auto-proclamée et première ville à tomber sous le joug du califat en 2014. La reprise de Raqqa est moins stratégique que symbolique pour l'État islamique qui tente de se réorganiser face aux offensives des forces syriennes, irakiennes, kurdes et de la coalition internationale. Quelques jours plus tard, le 27 octobre 2019, la mort d'Abu bakr Al-baghdadi au cours d'un assaut orchestré par l'armée américaine marque officiellement la chute de l'État islamique.

La matrice idéologique de l'organisation reste toujours implantée dans les territoires syriens et irakiens. Au-delà de l'aspect militaire, de la prolongation de la coalition et de la poursuite de l'opération Chammal dans la zone, le principal défi pour les armées occidentales réside dans l'accompagnement de l'armée irakienne pour le contrôle de son territoire. Surtout, il convient de maintenir une situation suffisamment stable économiquement et politiquement pour éviter que le groupe, toujours présent de manière diffuse au sein de la société, ne regagne le poids qu'il a été en mesure d'acquérir.

La France face aux postures américaine, chinoise et russe

Nicolas DRIOUECH
Responsable du département Amérique du Nord de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

Yohan BRIANT
Directeur général de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

Dans le contexte d'une compétition stratégique entre grandes puissances, la France a adopté de nouvelles postures militaire et diplomatique vis-à-vis des États-Unis, de la Russie et de la Chine. Elle souhaite demeurer un acteur stratégique incontournable de la recomposition de l'ordre international liée aux dynamiques du monde actuel.

Les États-Unis : un partenaire essentiel de la politique étrangère française

La relation transatlantique n'a jamais été sans remous et la coopération militaire entre les deux pays s'inscrit dans le même registre. Tout au long de leur relation bi-centenaire, Paris et Washington durent faire face à des tensions palpables ainsi qu'aux désaccords de leurs leaders politiques. Les deux pays ayant adopté un régime présidentiel, leur chef d'État se retrouve conséquemment chef des armées (*Commander in Chief*). Depuis 1945, les États-Unis ont pris le monopole de la puissance, dans un premier temps au sein du bloc occidental pendant la guerre froide puis à travers le monde dans sa globalité. Alliée des États-Unis parmi le camp des vainqueurs au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la France ne s'est pas enlisée sous domination américaine, comme l'atteste la sortie du commandement intégré de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), orchestrée par le président Charles de Gaulle en 1966. Ce dernier, partisan d'une plus grande indépendance militaire vis-à-vis des États-Unis, entreprit ce virage afin d'écarter Washington d'un contrôle total sur les forces armées

françaises et son armement, notamment nucléaire[1]. Plus récemment, le refus du président Jacques Chirac de soutenir l'effort de guerre entrepris par les États-Unis et sa coalition en Irak, en 2003, souligne la volonté française de conserver son indépendance et rester fidèle à ses valeurs, nonobstant la pression faite par un allié dont la puissance économique et militaire demeure encore inégalée à ce jour. L'organisation de l'appareil de défense américain fait de lui le plus puissant au monde : Washington consacre environ 3,6% de son PIB[2] (contre 1,8% pour la France) à la défense nationale et ses dépenses militaires se chiffrent à 716 milliards de dollars pour l'année 2019[3].

Ces dernières années, l'administration Trump s'est éloignée davantage des puissances européennes par rapport à celles qui la précéda. Convaincu que le financement de la sécurité de l'Union européenne via l'OTAN représente un fardeau pour les États-Unis, le président Donald J. Trump appela de ses vœux un meilleur partage des dépenses, un rééquilibrage des responsabilités et un retrait des États-Unis du financement de la sécurité de l'Europe. L'isolationnisme voulu par le quarante-cinquième locataire de la Maison-Blanche explique ce changement de paradigme vers une approche plus disruptive et isolationniste de la politique étrangère des États-Unis. De nouvelles péripéties marquèrent la première année du mandat de son successeur, le Démocrate Joseph R. Biden. Vue comme un signe d'ouverture et un changement de cap de la diplomatie américaine, l'élection du président Biden n'empêcha pas la crise des sous-marins à l'automne 2021. La signature du traité AUKUS, regroupant Australie, États-Unis et Royaume-Uni, permit à l'Australie de se doter de huit sous-marins à propulsion nucléaire, fournis par le Pentagone, aux dépens de la France, initialement sollicitée dans le cadre du *Future Submarine Program*. Cet événement provoqua un froid diplomatique entre Paris et Washington, lequel fut justifié par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian et la ministre des Armées Florence Parly en ces termes :

> Le choix américain qui conduit à écarter un allié et un partenaire européen comme la France d'un partenariat structurant avec l'Australie, au moment où nous faisons face à des défis sans précédent dans la région Indopacifique, que ce soit sur nos valeurs ou sur le respect d'un multilatéralisme fondé sur la règle de droit, marque une absence de cohérence que la France ne peut que constater et regretter[4].

[1] « La France et l'OTAN », *Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*, URL : https://www.nato.int/.

[2] Nicole VILBOUX et Philippe GROS, « La puissance militaire américaine » in *Atlas militaire et stratégique*, (dir. Bruno Tertrait), Paris, Autrement, 2019, p. 48.

[3] *Ibid*, p. 49.

[4] Communiqué conjoint de Jean-Yves Le Drian et de Florence Parly (16 septembre 2021), *France Diplomatie*.

Avant de parler d'un « abus de confiance » et de juger la situation exceptionnellement grave pour devoir rappeler pour consultation l'ambassadeur de France aux États-Unis, fait unique dans l'histoire diplomatique commune des deux nations. Pourtant, ces tensions ne sauraient cacher une entente cordiale, basée sur la coopération et l'entraide, entre ces deux nations qui durent affronter ensemble les heures sombres de l'histoire, en particulier lors des deux grands conflits mondiaux. Les deux pays sont en accord sur de nombreux dossiers et les crises n'ont jamais prévalu sur leur coopération mutuelle. À titre d'exemple, le dossier du nucléaire iranien permet d'établir un consensus durable au sein de la relation bilatérale entre la France et les États-Unis, les deux pays ayant une vision similaire à ce sujet. Sans aller jusqu'à la menace d'un recours à la force, la France était déterminée « *à contribuer à un régime de sanctions de grande ampleur*[5] » contre Téhéran pendant le quinquennat de Jacques Chirac. À la suite du refroidissement des relations entre la France et les États-Unis à l'automne 2021, l'administration Biden prit la mesure de la situation en envoyant ses principales figures à Paris. Le secrétaire d'État Antony Blinken et le conseiller à la sécurité nationale Jake Sullivan se rendirent en France avant que le secrétaire à la Défense Lloyd Austin ne rencontre son homologue français. Puis ce fut au tour de la vice-présidente Kamala Harris de rencontrer le Président de la République française Emmanuel Macron, au palais de l'Élysée, le 10 novembre 2021. Ces nombreux déplacements effectués dans l'optique de renouer le lien avec le pouvoir exécutif français démontrent à quel point la France est un partenaire fiable pour les États-Unis. Car le doute est l'un des principaux obstacles à l'épanouissement de la relation transatlantique et, par voie de conséquence, les deux nations éprouvent un besoin constant et réciproque de se rassurer[6].

La récente visite outre-Atlantique, au crépuscule de l'année 2022, d'Emmanuel Macron est venue confirmer une vision stratégique commune entre les deux diplomaties. Sébastien Lecornu, nouveau ministre des Armées, signa le 30 novembre 2022 une Déclaration conjointe d'intention avec son homologue Daniel Lloyd. Ce texte vise à renforcer la coopération franco-américaine en temps de bouleversements stratégiques majeurs. Les nouveaux espaces de conflictualité offrent l'opportunité de consolider les capacités des armées à opérer dans de

[5] Julien TOURREILLE, *La relation bilatérale entre la France et les États-Unis en 2023,* Conférence, Institut d'études de géopolitique appliquée, Paris, 1 février 2023.

[6] Benoît D'ABOVILLE, « La coopération militaire franco-américaine : de Yorktown à Trump, passé, présent et avenir d'une relation », *Revue Défense Nationale*, Comité d'études de Défense Nationale, 2017, vol. 2 n° 797, p. 6.

nombreux domaines, y compris spatial et cyber[7]. En outre, le volet de l'OTAN est également à l'ordre du jour, alors que le conflit entre la Russie et l'Ukraine mobilise les forces stratégiques et militaires des membres de l'alliance. Dans cette déclaration, l'OTAN est perçu comme le « *garant principal et essentiel de la défense collective de l'Europe*[8]». En ce sens, les deux ministres sont résolus à maintenir cette configuration et il y a, de fait, une convergence entre leurs points de vue respectifs.

Ce point de convergence implique donc un troisième acteur naguère jugé en « état de mort cérébrale[9]» par le président de la République. Les événements qui ont depuis touché l'est du continent européen ébranlent cette vision et remettent l'alliance au centre du projet occidental. Cependant, la question de la place des nations au sein de l'alliance et du bénéfice qui en est tiré par celles-ci reste pertinente. Si l'alliance permet à ses trente membres de se réunir autour d'une sécurité commune, notamment en vertu de l'article 5, le poids des États-Unis par rapport à celui des Européens crée des déséquilibres susceptibles de conduire à terme à des désaccords entre Paris et Washington. À cet effet, les ambitions françaises ont longtemps porté sur l'autonomie stratégique de l'Europe, en pensant une Europe de la défense, tout en se tournant vers une stratégie d'influence au sein de l'OTAN pour y réaffirmer sa place. Néanmoins, la France opère traditionnellement une distinction entre sa relation bilatérale avec les États-Unis et celle qu'elle peut entretenir avec l'OTAN. À l'inverse, les États-Unis estiment que les pays européens doivent participer davantage à l'effort de dépense militaire dans le cadre de l'OTAN et *a fortiori,* s'équiper de matériel américain. Les orientations du nouveau concept stratégique de l'OTAN devraient avoir un impact sur la conception de la sécurité qu'ont la France et les États-Unis, comme pour tous ses membres.

[7] Ministère des Armées, « Déclaration conjointe d'intention entre la France et les États-Unis : le reflet d'une vision partagée de la défense », 9 Janvier 2023.
[8] *Idem.*
[9] Entretien avec Emmanuel Macron, « Emmanuel Macron warns Europe: NATO is becoming brain-dead », *The Economist*, 7 novembre 2019.

L'OTAN : état des lieux de l'alliance et de ses structures

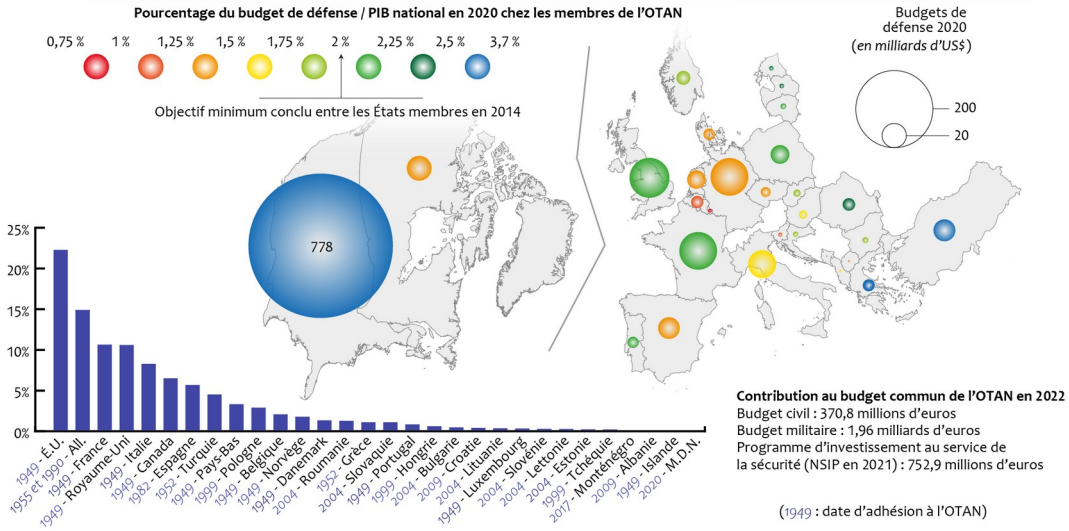

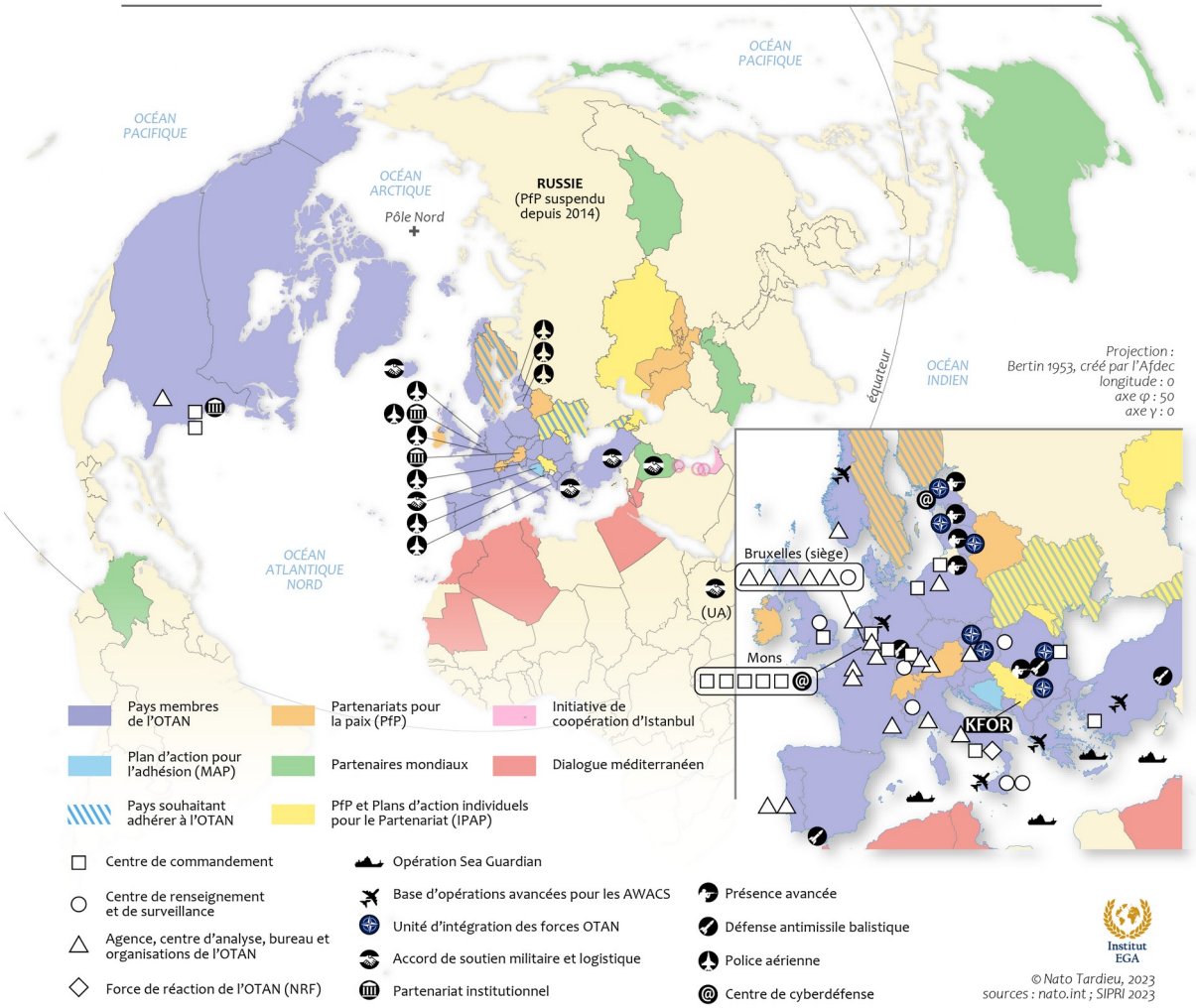

Le concept stratégique relève par ailleurs la nécessité de renforcer les moyens de cyberdéfense dont dispose l'alliance et fait de « l'Union européenne un partenaire incontournable et sans équivalent », notamment en matière de lutte contre les cybermenaces[10]. Les États-Unis quant à eux sont à la pointe dans ce domaine. Selon l'indice NCPI[11] de Harvard, ils se classent sans surprise en première position des « cyber puissance » étatiques. D'ailleurs, l'influence des États-Unis se fait encore ressentir tant la construction de la politique de cyberdéfense de l'OTAN et la pensée juridique subiraient « *une influence directe trop pesante des conceptions juridiques américaines sur la défense préemptive*[12]», ce qui provoque une réticence à adhérer à la vision des rapports de force en la matière chez certains membres[13]. Toutefois, la France et les États-Unis semblent être déterminés à coopérer ensemble sur les questions de la cybersécurité, comme l'atteste le cinquième dialogue France - États-Unis en matière de cybersécurité qui s'est tenu le 14 février 2023 à Paris. Souhaité par le président de la République à l'issue de sa dernière visite outre-Atlantique, ce dialogue permit de présenter « *les derniers développements de leur politique respective en matière de cybersécurité*[14]» mais avant toute autre chose, de réaffirmer leur engagement pour « *accroître la cybersécurité au niveau mondial*[15]».

La Chine considérée comme un rival stratégique de la France

La Revue nationale stratégique 2022 décrit la République populaire de Chine (RPC) comme une puissance révisionniste, considérant que « *le* leadership *occidental sur l'ordre international est fragilisé et qu'*[elle] *peut l'affaiblir encore davantage en mettant à profit son influence nouvelle*[16]». La Chine dispose en effet d'un ancrage majeur dans la grande majorité des pays en voie de développement, notamment en Asie centrale et sur le continent africain, où elle déploie une rhétorique basée sur l'existence d'un clivage idéologique entre l'Occident et le reste du monde. Ce discours s'est encore renforcé à l'aune de la guerre d'Ukraine, alors

[10] Concept stratégique 2022 de l'OTAN adopté par les chefs d'État et de gouvernement au sommet de Madrid le 29 juin 2022.

[11] *National Cyber Power Index* 2022, Harvard Kennedy School.

[12] Hajnalka VINCZE, « Pacte Défence Cyber : gare aux alliances ! », Theatrum Belli, 2 mars 2014, URL : https://theatrum-belli.com/pacte-defense-cyber-gare-aux-alliances/.

[13] Daniel VENTRE, « Cyber-coopération au sein de l'OTAN », *OTAN 2030 : quelles opérations du nouveau concept stratégique ?*, (dir. Romain BERTOLINO, Manon GOUREAU, Alexandre NEGRUS), *Institut d'études de géopolitique appliquée*, *Revue Diplomatique*, n°17, Paris, 2022, p. 35.

[14] Cybersécurité – Tenue du 5e dialogue cyber France – États-Unis (14 février 2023), *France Diplomatie*.

[15] *Idem*.

[16] *Ibid*., p. 10

que les efforts déployés par l'Occident dans le soutien à Kiev se heurtent au désintérêt de nombreux États du sud. Dans ce contexte, la France craint le renforcement d'un axe sino-russe ouvrant « *la perspective d'une plus grande contestation des instances internationales de l'intérieur, orientée contre l'expression des objectifs occidentaux et offrant des opportunités d'alignement politique face à l'Occident et aux États-Unis en particulier*[17]». S'il n'existe aucune alliance formelle entre Pékin et Moscou, tous deux sont membres fondateurs de l'Organisation de Coopération de Shanghai, groupe multilatéral regroupant notamment l'Inde, le Pakistan et l'Iran.

En 2018, la France modifia sa perception de la région asiatique et sa politique régionale en regroupant sous l'ensemble indopacifique une large zone englobant l'océan Indien et l'océan Pacifique. Ce choix résulte de la volonté d'Emmanuel Macron, annoncée à l'occasion du Nouvel An lunaire 2018, de vouloir tourner la page d'une certaine forme de « *paresse dans la manière de penser la relation avec l'Asie*[18]». La France est présente dans l'océan Indien avec les îles de Mayotte, de La Réunion, les îles Éparses et les terres australes et antarctiques françaises ; dans le Pacifique avec ses territoires en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et à Clipperton. Cet ancrage géographique permet à la France de disposer de la deuxième plus grande zone économique exclusive (ZEE) au monde puisque 93 % se situent en Indopacifique, mais également de maintenir une présence humaine permanente dans cette région où vivent 7 000 militaires français et 1,6 million de ressortissants civils. Ce dispositif est complété par des déploiements réguliers de bâtiments et d'aéronefs depuis la métropole. Pour la France, les enjeux dans cette région dépassent donc les questions stratégiques pour toucher au secteur économique et politique, via la question de son influence diplomatique et géopolitique globale. En ce sens, l'Indopacifique est une région clé.

C'est donc assez logiquement qu'à partir de 2018, la France est le premier pays de l'Union européenne à faire la promotion d'une stratégie Indopacifique nationale[19]. Depuis l'année 2016, cette région connaît un accroissement régulier des tensions, en particulier vis-à-vis du renforcement des capacités militaires de la Chine, qui multiplie les déclarations agressives à

[17] *Idem*.

[18] Barthélémy COURMONT, « La France, puissance asiatique ? », *Diplomatie*, le 17 octobre 2018. URL : https://www.areion24.news/2018/10/17/la-france-puissance-asiatique/.

[19] « La stratégie de la France dans l'Indopacifique », *ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*, février 2022. : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/fr_a4_indopacifique_022022_dcp_v1-10-web_cle017d22.pdf.

propos de Taïwan[20]. Depuis 1964, la France reconnaît le gouvernement de la RPC comme le seul représentant de la Chine et n'entretient aucun lien diplomatique officiel avec Taïwan (uniquement des liens culturels et commerciaux à travers des « bureaux de représentation »), en vertu de la « politique d'une seule Chine », comme le rappelle l'ancienne ministre des Armées Florence Parly. Lors de son audition devant les commissions des affaires étrangères et de la défense de l'Assemblée nationale le 12 octobre 2021, elle rappela également l'attachement de la France à la liberté de circulation maritime, avertissant qu'une escalade des tensions entre Pékin et Taïwan aurait des « conséquences dramatiques[21] ». La diplomatie française défend ainsi le *statu quo* concernant Taïwan et attend de la Chine qu'elle respecte le droit international. Pour la France, les tensions dans le détroit de Taïwan posent de nombreux défis, tant économiques que stratégiques. L'île représente en effet un nœud stratégique de premier ordre, du fait de sa géographie qui en fait un maillon essentiel de la chaîne d'île allant de l'archipel du Japon jusqu'aux côtes de l'Australie. Cette particularité, associée à la santé des institutions démocratiques et au tropisme américain de l'île, en fait un élément central du dispositif de protection de la côte ouest des États-Unis, ainsi qu'un élément supplémentaire en faveur de la garantie de la libre-circulation maritime dans cette zone du Pacifique. Taïwan abrite en outre les centres de production et de recherche les plus avancés de l'entreprise TSMC, leader mondial des semi-conducteurs, ajoutant une valeur stratégique supplémentaire à l'île.

L'Indopacifique connaît de profondes mutations stratégiques, marquées notamment par la montée en puissance de la Chine, la réaffirmation de ses revendications territoriales - et la perception qu'en ont les décideurs politiques - et l'intensification de la rivalité sino-américaine. L'instabilité dans la zone et les foyers de tensions qui s'y développent ont encouragé une forte croissance des dépenses de défense. La France est directement concernée par ces bouleversements, lesquels ont des répercussions directes sur l'intégrité et la santé économique de ses territoires. Le développement de la Chine a donc constitué le principal moteur de changement de la politique française dans la région et suscité un désir de rééquilibrage dans les relations bilatérales. Si Emmanuel Macron avait salué dans un premier

[20] Pierre-Antoine DONNET, « Taïwan : l'inquiétude après les menaces de Xi Jinping au XXe Congrès », *Asialyst*, octobre 2022. URL : https://asialyst.com/fr/2022/10/21/taiwan-inquietude-apres-menaces-xi-jinping-xxe-congres-parti-communiste-chine/.

[21] Bérengère POLETTI et Buon TAN, « rapport d'information sur sur la stratégie de la France et de l'Europe à l'égard de la Chine », *Assemblée Nationale*, le 9 février 2022. URL : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_afetr/l15b5027_rapport-information.pdf.

temps les Nouvelles routes de la soie (ou *Belt road initiative* – BRI) comme une réelle opportunité, appelant l'Europe à s'y engager, son discours évolua rapidement puisque, dès le mois d'août 2018, il qualifia le projet de « vision de la mondialisation » à caractère « hégémonique », à l'occasion de la Conférence des ambassadeurs d'août 2018. La France se rallie ainsi à la position de Bruxelles, de plus en plus méfiante et pour qui Pékin est devenu « un rival systémique », terme repris dans le cadre de la RNS 2022 pour évoquer la Chine, dans le prolongement des prises de position précédentes. Un document des Affaires étrangères en date du printemps 2020 appelle ainsi à « *éviter* […] *l'emprise de la Chine sur la mondialisation et la gouvernance mondiale*[22]». Dès le mois de mars 2018, le président de la République définit le cadre principal de la stratégie française dans l'Indopacifique : sécurité et défense ; économie, connectivité, recherche et innovation ; multilatéralisme et règle de droit ; changement climatique, biodiversité et gestion durable des océans. Au mois de mai de la même année, Emmanuel Macron annonçait sa volonté de créer « un nouvel axe Paris-Delhi-Canberra » lequel, sans être explicitement dirigé contre Pékin, tisse un lien avec l'un des principaux rivaux de la Chine. Quelques jours plus tard, à Nouméa, territoire ciblé directement par la stratégie d'influence chinoise, le président de la République rappelait que « *la France est une grande puissance de l'Indopacifique* » et que cette région est « *au cœur du projet français*[23]». L'ambition française de peser dans la région se traduit en partie grâce aux capacités de projection des armées françaises, la multiplication des patrouilles militaires tricolores, dont le sous-marin nucléaire d'attaque (SNA), dans l'océan Indien et le Pacifique via la mer de Chine méridionale ; par des exercices militaires avec les « partenaires stratégiques australiens, américains ou japonais », selon Florence Parly, alors ministre des Armées[24]. Le succès des exportations de matériel militaire français auprès de partenaires clés tels que l'Indonésie et l'Inde constitue un autre versant efficace de cette politique. En 2019, en marge d'une réunion du Conseil européen, Emmanuel Macron estimait que « le temps de la naïveté » vis-à-vis de la Chine était révolu, aussi la France a-t-elle pris la mesure de l'importance de la sécurisation des voies maritimes, de la liberté de navigation et des tensions

[22] Dominique BARI « Chine : « existe-t-il une "exceptionnalité française" ? », Bertrand BADIE (éd.), *La France, une puissance contrariée. L'état du monde 2022*. La Découverte, 2021, pp. 175-181.

[23]Élysée, « Discours du Président de la République, Emmanuel Macron, sur la Nouvelle-Calédonie à Nouméa », URL : https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/05/05/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-sur-la-nouvelle-caledonie-a-noumea.

[24] Laurent LAGNEAU, « Le sous-marin nucléaire d'attaque Émeraude s'est aventuré en mer de Chine méridionale », *opex360*, le 9 février 2021. URL : http://www.opex360.com/2021/02/09/le-sous-marin-nucleaire-dattaque-emeraude-sest-aventure-en-mer-de-chine-meridionale/

autour des frontières maritimes devenues des enjeux majeurs dans la région. Les déploiements réguliers de la Marine nationale, notamment en mer de Chine méridionale, permettent à la France de réaffirmer son attachement à la liberté de navigation, tel que prévu dans la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM). La France est d'ailleurs partisane d'un règlement des différends frontaliers maritimes qui opposent la Chine avec ses voisins selon les dispositions de cette même CNUDM.

Paris entend développer une stratégie pour l'Indopacifique fondée sur une compétition forte et pleinement assumée avec la Chine, ce qui nécessite de prendre la pleine mesure du renforcement de ses capacités militaires en lien avec ses revendications territoriales. C'est ainsi que la France s'affirme en tant que puissance d'initiative, en coopération avec l'UE, en promouvant auprès de l'ensemble des pays de la région un modèle alternatif à celui de la Chine. Centré sur le multilatéralisme, considéré comme le garant essentiel de la stabilité de la région, sur le respect des souverainetés nationales, celui du droit international et dans le respect du principe de liberté de circulation en mer, ce modèle mis en avant par la France est nettement différent de celui défendu par les États-Unis, qui privilégient l'approche sécuritaire dans la compétition avec la Chine à un travers un réseau de partenariats sur le modèle AUKUS. L'implication majeure de Washington dans l'Indopacifique, dans ses aspects militaires, économiques et diplomatiques traduit sa volonté de puissance et de présence dans le nouveau cœur de la géopolitique mondiale, pensé dès l'administration Obama[25]. La France défend l'idée d'un espace indopacifique inclusif, comprenant la RPC, et défend le multilatéralisme. La France entend bien défendre le droit international et ses intérêts en Indopacifique au milieu de la rivalité sino-américaine : « s'*agissant de la Chine, la France refuse les deux extrêmes : refus de toute naïveté quant au comportement de la Chine ; refus d'un alignement sur une politique de confrontation qui alimenterait les tensions*[26] ». D'un point de vue économique, la position française se caractérise par le même attachement au respect des normes internationales, au refus de la coercition et des pratiques déloyales. Elle promeut un cadre de concurrence équitable et réciproque ainsi qu'un accroissement de la

[25] Emmanuel LINCOT, Emmanuel VÉRON, « Chine-États-Unis : une histoire sous la contrainte ou les rivalités du temps présent », *Le Grand Continent*, octobre 2020.URL : https://legrandcontinent.eu/fr/2020/10/23/chine-etats-unis-une-histoire-sous-la-contrainte-ou-les-rivalites-du-temps-present/.

[26] ANONYME, « Entretien avec Emmanuel Macron, candidat à l'élection présidentielle », *Aerion 24 news*, avril 2022. URL : https://www.areion24.news/2022/04/05/les-reponses-demmanuel-macron-candidat-a-lelection-presidentielle/.

connectivité des infrastructures de l'Indopacifique avec l'Europe, dans le but de contrebalancer le projet des Nouvelles routes de la soie.

La stratégie française en Indopacifique est donc un élément central de la position de la France vis-à-vis de la Chine, dont la montée en puissance, associée à des revendications territoriales et à d'autres pratiques contraires au droit international, contraint la France à se positionner selon une approche résolument axée sur le multilatéralisme. Le développement de partenariats, nouveaux ou existants, avec le Japon, l'Inde, l'Indonésie ou encore Singapour, doit désormais prendre en considération l'ensemble des facteurs sur lesquels la France entend s'appuyer pour préserver et développer son influence dans la zone indopacifique, y compris dans son appréhension de sa relation bilatérale avec la Chine et avec les États-Unis.

Une posture ferme vis-à-vis de la Russie

À la suite de son élection en 2017, le président Emmanuel Macron tenta de relancer un « dialogue stratégique » avec la Fédération de Russie, initiative mise en évidence par la réception de Vladimir Poutine à Versailles, le 29 mai 2017. Dans cette perspective, Jean-Pierre Chevènement, alors envoyé spécial du président, se rendit à Moscou en avril 2018 afin de remettre une lettre à Vladimir Poutine avec une proposition de feuille de route du dialogue stratégique franco-russe. Celle-ci proposait notamment l'organisation de réunions entre les ministres des Affaires étrangères et de la Défense, la réintégration de la Russie dans le Conseil de l'Europe, dont elle a été suspendue à la suite de l'annexion de la Crimée en 2014. S'inscrivant dans la tradition gaullo-mitterrandienne, la politique russe d'Emmanuel Macron avait pour objectif de parvenir à arrimer la Russie à l'Europe et ainsi constituer une « nouvelle architecture de sécurité et de confiance » du continent européen. La volonté de la France de maintenir la Russie dans l'orbite européenne est cohérente avec les grands axes de la politique française en matière de sécurité à l'échelle européenne, à l'heure où Paris ne souhaitait pas rompre le contact avec Moscou au sujet des missiles à moyenne portée. Les ambitions françaises se heurtent rapidement au manque de soutien de la part de ses partenaires européens, entre méfiance de Moscou, scepticisme à l'égard d'un éventuel rapprochement franco-russe et tropisme atlantiste. Le 9 septembre 2019, le Conseil sur les questions de sécurité (2+2) parvient cependant à adopter un agenda en cinq points : coopération en matière de sécurité, « déconfliction » cybernétique et spatiale, maîtrise des armements, crises et conflits gelés.

Le rapprochement franco-russe vola toutefois en éclat avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022. Dès le premier jour de l'invasion, la France condamna les actes de Moscou. Dans sa déclaration, le président Emmanuel Macron souligna la responsabilité du président russe Vladimir Poutine dans le déclenchement de cette invasion et affirma qu'il se tenait aux côtés de l'Ukraine tout en appelant au respect de son intégrité territoriale. Depuis lors, la France a fortement soutenu l'Ukraine par l'envoi de matériels militaires français dont des canons Césars (18 canons, soit près d'un quart du stock) ainsi que des VAB. Outre l'aide militaire, Paris s'est systématiquement engagé en faveur des sanctions économiques, sans pour autant délaisser la perspective diplomatique. La déclaration d'Emmanuel Macron selon laquelle il « ne fallait pas humilier la Russie », reste cohérente avec l'approche française bien qu'elle ait suscité une vague d'incompréhension de la part des plus proches voisins de Moscou. Elle permet également de ne pas totalement abandonner le volet diplomatique, malgré les échecs des accords de Minsk (2014 et 2015) et de la rencontre du Kremlin en février 2022, à l'heure où la Turquie semble seule être en capacité d'occuper la position de médiateur dans ce conflit. Ainsi, depuis le déclenchement de la guerre, la France affiche sa solidarité avec l'Ukraine tout en appelant à une résolution diplomatique du conflit. Emmanuel Macron poursuit ses entretiens téléphoniques réguliers avec Vladimir Poutine, traduisant sa volonté de maintenir un espace de coopération avec la Russie. En février 2023, alors qu'approchait la date anniversaire de l'invasion de l'Ukraine par les forces russes, le Président français indiqua une nouvelle fois que la France n'avait jamais souhaité écraser la Russie, réaffirmant le rôle de la France d'être une puissance médiatrice. Toutefois, Paris désigne Moscou comme l'agresseur et lui fait porter l'entière responsabilité de la guerre, tout en considérant que seule une issue diplomatique permettra d'y mettre fin.

Ce conflit qui oppose la Russie à l'Ukraine est à voir sous le prisme européen du fait de la proximité géographique de l'Ukraine avec l'Union européenne et sa volonté de l'intégrer dans les années à venir. Par conséquent, la France se positionne sur la ligne de conduite de Bruxelles en y ajoutant ses nuances et ses points de divergence. La Russie, en revanche, est plus distante vis-à-vis des organisations supranationales et donc, des institutions européennes, de sorte à se concentrer uniquement sur sa relation bilatérale avec Paris. Si les intentions initiales de rapprochement envisagées par la France avant que le conflit ne s'intensifie en Ukraine étaient réelles, l'OTAN demeure depuis de nombreuses années un frein au rapprochement entre les deux pôles. Le principal objectif affiché est la sauvegarde de la

sécurité européenne et il est probable que, une fois la guerre achevée, la France tente à nouveau d'arrimer Moscou à l'Europe. À l'image de la politique menée envers la Chine ou les États-Unis, Paris tente au maximum de maintenir une position qui permet de maintenir l'équilibre entre ses intérêts propres et la gestion prudente, mais affirmée, des ambitions des puissances les plus entreprenantes à l'échelle globale. Si les récentes évolutions du contexte géopolitique vont nécessairement entraîner l'augmentation de l'ensemble des capacités de ses forces armées, la France peut déjà compter sur la polyvalence et la qualité de ses troupes. Au-delà du strict facteur opérationnel, les capacités militaires de la France lui permettent de maintenir un cap idéologique et politique essentiel à la poursuite de ses ambitions partout dans le monde. Outre la question de la souveraineté des territoires ukrainiens annexés par le Kremlin, la France et la Russie sont en interaction sur d'autres points stratégiques. En premier lieu, la présence russe en Afrique, synonyme d'affirmation des ambitions de Moscou sur le continent, s'opère sur des théâtres où la France joue une partition importante dans ses opérations militaires, comme l'opération Barkhane au Sahel. Directement opposée à la France dans la région pour la défense de ses intérêts, la Russie joue la carte de l'anti-colonialisme français pour ternir l'image de l'hexagone auprès des populations locales. Ainsi, Moscou agit régulièrement dans les « zones grises » comprenant tant la dimension cyber que la guerre informationnelle ou l'emploi de troupes dissimulées, en jouant notamment sur le ressentiment post-colonial[27], comme peuvent le faire de manière plus occasionnelle certains dirigeants africains. Au Mali, cette guerre d'influence s'est traduite par un discours dépeignant la France comme une puissance prédatrice, néocoloniale et avide des richesses du continent africain. Paris riposta en publiant une vidéo le 22 avril 2022 de militaires non identifiés, soupçonnés d'appartenir au groupe « Wagner », en train d'enterrer des cadavres proches d'une ancienne base française au Mali[28], ce qui constitue la première opération française spécialement pensée dans le cadre d'une guerre de l'information.

Comme l'a affirmé Emmanuel Macron lors de la conférence des ambassadeurs du 1er septembre 2022, *« notre pays est souvent attaqué ; il est attaqué dans les opinions publiques, par les réseaux sociaux et par des manipulations. Le continent africain en est le meilleur*

[27] Benjamin ROGER et Marwane BEN YAHMED, « Entretien avec Emmanuel Macron », *Jeune Afrique* le 20 Novembre 2020. URL : https://www.jeuneafrique.com/1076943/politique/exclusif-emmanuel-macron-entre-la-france-et-lafrique-ce-doit-etre-une-histoire-damour/.

[28] AFP, « Mali : pour déjouer une manipulation la France dévoile une vidéo de mercenaires russes enterrant des corps », *France inter*, le 22 avril 2022. URL : https://www.radiofrance.fr/franceinter/l-armee-francaise-affirme-avoir-filme-des-mercenaires-de-wagner-en-train-d-enterrer-des-corps-au-mali-5665169

laboratoire ». Ainsi, ces campagnes de désinformation constituent un instrument majeur de *soft power* pour la Russie[29]. Cette dernière se présente comme une puissance garantissant la souveraineté des pays concernés, notamment en « s'affranchissant des sanctions occidentales et en étant moins hégémonique que Pékin dans son appétit de ressources[30]. » Le 9 novembre 2022, à l'occasion de la présentation de la Revue nationale stratégique, Emmanuel Macron déclarait que l'influence était désormais une fonction stratégique essentielle :

> On a vu, comme en Afrique, souvent à l'instigation d'acteurs extérieurs, des récits malveillants s'implanter, être démultipliés […] et propager, outre de faux récits, un appétit de violence, manipuler les populations civiles et, en quelque sorte, accroître encore l'hybridité des conflits[31].

Cette question de l'hybridité apparaît désormais comme un élément essentiel de la stratégie française vis-à-vis des puissances chinoise et russe, ainsi que le retour désormais plus systématique au multilatéralisme. La RNS 2022 indique que « *la Russie poursuit une stratégie de remise en cause de la sécurité européenne dont la guerre engagée contre l'Ukraine le 24 février 2022 représente la manifestation la plus ouverte et la plus brutale* », face à quoi la France a adopté une position très entreprenante avec l'OTAN, notamment dans les pays baltes et en Roumanie, où elle assume le commandement des troupes présentes.

En Afrique comme sur de nombreux terrains, la Russie opère, de manière indirecte, par le biais de mercenaires. La compagnie militaire privée (CMP) « Wagner » est l'organisation par laquelle passent les basses œuvres de Moscou. À l'évidence, cet acteur non-étatique joue un rôle de plus en plus prépondérant, profitant de la conjoncture économique et politique de pays tels que le Mali ou la République démocratique du Congo. Contrairement aux entreprises de sécurité privées qui ont un rôle d'encadrement des forces gouvernementales, les compagnies militaires privées, plus minoritaires, peuvent « offrir une participation militaire directe[32]» et, par voie de conséquence, « modifier le cours d'un conflit ou d'une crise politique par leur intervention[33]». Selon certains chercheurs, les CMP sont amenées à perdurer tant la tendance

[29] Florent HIVERT, « Aux origines de la construction d'un discours antifrançais en Afrique », *Conflits*, 23 janvier 2021.
[30] Jean LÉVESQUE, « La nouvelle puissance russe en Afrique : atavisme des ambitions soviétiques, néo-impérialisme ou pragmatisme », *Russie : Nouvelles ambitions. Forces et faiblesses*, *Diplomatie* « Les Grands Dossiers », juillet-août 2020, vol. 57, p.7.
[31] Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur la Revue nationale stratégique et la programmation militaire de la France, à Toulon le 9 novembre 2022, *Vie-publique*, [en ligne]. URL : https://www.vie-publique.fr/discours/287112-emmanuel-macron-09112022-revue-nationale-strategique.
[32] Tanguy STRUYE DE SWIELANDE, « Le bel avenir de la privatisation », *Sécurité globale*, Éditions ESKA, 2009/2, vol. 8, p. 95.
[33] *Idem*.

vers l'autoritarisme semble persister[34]. Cet autoritarisme, lequel est souvent l'apanage d'élites militaires locales, semble être de moins en moins contesté par les démocraties occidentales. L'effacement progressif de la France et des autres puissances occidentales s'additionne à l'inefficacité des solutions de paix proposées par l'Organisation des Nations unies et offre un terrain favorable aux acteurs privés, lesquels s'inscrivent dans une dynamique d'augmentation de la privatisation mondiale des services de sécurité. Cependant, la pérennité de la présence de la société militaire privée « Wagner » en Afrique pourrait être remise en question selon l'avancée du conflit russo-ukrainien. Les besoins humains et militaires sur le flanc Est du continent européen mobilisent actuellement l'organisation, ce qui relativiserait sa présence sur le continent africain à l'avenir.

[34] Tatiana SMIRNOVA, Jalel HARCHAOUI, « Les mercenaires ne sont pas près de disparaître », *Conflits*, 9 janvier 2023.

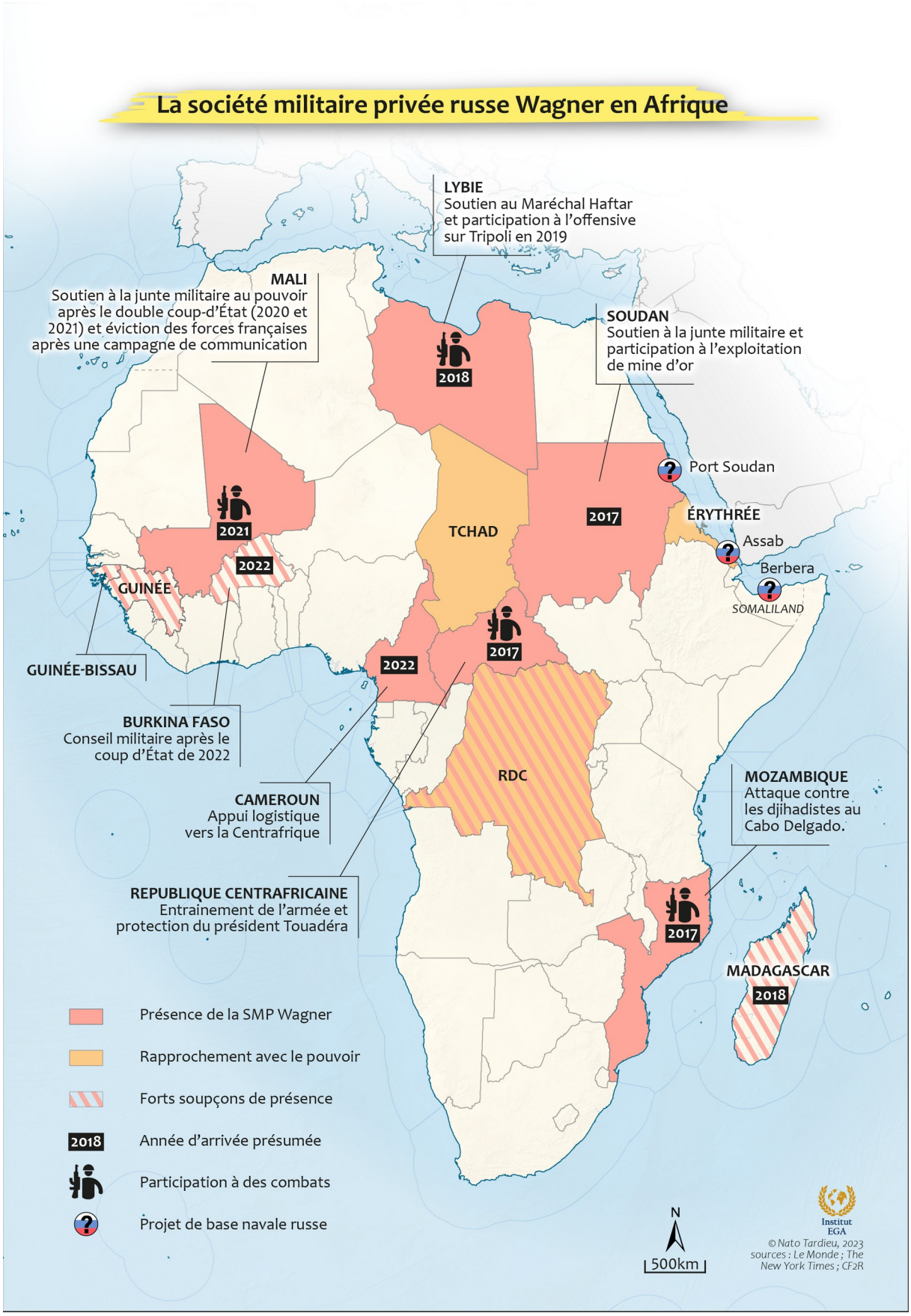
La société militaire privée russe Wagner en Afrique
LYBIE
Soutien au Maréchal Haftar et participation à l'offensive sur Tripoli en 2019
MALI
Soutien à la junte militaire au pouvoir après le double coup-d'État (2020 et 2021) et éviction des forces françaises après une campagne de communication
SOUDAN
Soutien à la junte militaire et participation à l'exploitation de mine d'or
2018
2021
2022
2017
TCHAD
Port Soudan
ÉRYTHRÉE
Assab
Berbera
SOMALILAND
GUINÉE
GUINÉE-BISSAU
2017
2022
BURKINA FASO
Conseil militaire après le coup d'État de 2022
CAMEROUN
Appui logistique vers la Centrafrique
RDC
MOZAMBIQUE
Attaque contre les djihadistes au Cabo Delgado.
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Entrainement de l'armée et protection du président Touadéra
2017
MADAGASCAR
2018
Présence de la SMP Wagner
Rapprochement avec le pouvoir
Forts soupçons de présence
2018
Année d'arrivée présumée
Participation à des combats
Projet de base navale russe
N
500km
Institut EGA
© Nato Tardieu, 2023
sources : Le Monde ; The New York Times ; CF2R

Enjeux et activités structurels des forces armées françaises en Indopacifique

Romain BERTOLINO

Comprendre les forces armées françaises en Indopacifique n'est possible qu'en contextualisant au préalable cet espace géographique. L'intensité et les caractéristiques d'une politique étrangère vis-à-vis d'une zone est fonction de l'intérêt que son État lui porte. En l'occurrence, en portant dans son nom le fondement d'une identité, les références aux océans Indien et Pacifique, cet espace est avant tout maritime et il est dès lors essentiel au bon fonctionnement de l'économie planétaire, pour plusieurs raisons. En premier lieu, 80% du commerce mondial (en volume[1]) transitant par les mers et océans, ces derniers constituent un lieu de transit privilégié du commerce international. Préserver l'intégrité de routes commerciales maritimes et y avoir un droit de passage signifient la sécurisation des approvisionnements et des exportations. Une réalité d'autant plus importante que les pays développés sont dépendants du commerce international. Les espaces maritimes sont de surcroît un lieu non-négligeable de production et d'exploitation de ressources fondamentales : minerais stratégiques et hydrocarbures[2], sans oublier les ressources halieutiques (qui ne cesseront d'être un enjeu fondamental pour notre sécurité alimentaire)[3]. Les zones économiques exclusives (ZEE) devenant nécessairement un enjeu de puissance[4]. Enfin, le trafic internet international, dont est tributaire le commerce international, est presque exclusivement assuré (à plus de 98%) par les câbles sous-marins[5]. Toute coupure, volontaire ou involontaire (par dégât collatéral) suite à un différend armé, aurait ainsi de fortes répercussions.

[1] Analyse de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Consultée le 16 septembre 2022. URL : https://www.wto.org/french/tratop_f/serv_f/transport_f/transport_maritime_f.htm#:~:text=Il%20repr%C3%A9sente%20plus%20de%2080,ont%20cess%C3%A9%20d%27%C3%AAtre%20appliqu%C3%A9es.

[2] Jean-François PELLIARD, « Nature et enjeux de la territorialisation des espaces maritimes », Diplomatie Les Grands Dossiers, n°68, juin-juillet 2022.

[3] Claire DE MARIGNAN, « Ressources halieutiques : l'avenir de la sécurité alimentaire se joue en mer », Diplomatie Les Grands Dossiers n°68, juin-juillet 2022.

[4] Jean-François PELLIARD, *op. cit.*

[5] Camille MOREL, « Les câbles sous-marins », *Écho* (podcast du CESM) épisode 14, le 16 décembre 2021.URL : https://www.defense.gouv.fr/cesm/nos-publications/echo-podcast-du-cesm/episode-14-cables-marins.

L'Indopacfique entre enjeux transversaux et spécifiques

Les espaces maritimes regorgeant par nature d'intérêts à défendre, sont alors créateurs de compétitions entre les États, ce qui accentue la probabilité d'emploi des armées. Au-delà de l'économie comme élément mobilisateur des armées, les espaces maritimes portent par essence des impératifs militaires. En effet, la très grande majorité des États du globe étant accessibles par voie maritime, posséder une puissance aéromaritime devient gage de puissance[6], notamment en raison du concept de territoire international, unique aux espaces maritimes. Alors que chaque bout de terre est associé à un unique État[7], les eaux internationales sont à disposition de chacun ayant la capacité d'y stationner ou d'y faire transiter des navires. D'où le double intérêt défensif et économique d'étendre sa ZEE et de disposer de différentes îles assez proches de son territoire continental[8]. Allonger l'étendue des eaux territoriales augmente la distance à parcourir afin d'accéder aux côtes continentales dès lors qu'il viole l'espace souverain, ce qui nécessairement accroît le temps à disposition pour le contrer. C'est, à titre d'exemple, ce dont bénéficierait la Turquie si elle s'appropriait les îles grecques du Sud-Est de la mer Egée.

Si de nombreux pays disposent d'outils permettant de détecter bien avant le franchissement des eaux territoriales un mouvement de navires de guerre suspects, ceci a énormément de sens en matière de renseignement, puisque l'allongement des eaux territoriales force l'ennemi à s'équiper de différents types de « navires espions »[9]. De manière générale, une île ou un ensemble d'îles plus ou moins éloignées du territoire continental peuvent servir de postes d'observation avancés ou de premières forces d'endiguement. La militarisation d'îles, à l'image de la remilitarisation de Gotland par la Suède face à la Russie, en est un exemple. Enfin, les forces aéronavales sont un outil exceptionnel de diplomatie, et plus généralement d'influence[10] : le choix des escales à l'étranger est autant représentatif des alliances et partenariats qu'il ne les renforce, les parades maritimes ont autant pour objectif de dynamiser les citoyens que d'impressionner les forces adverses, leur rôle dans l'acheminement de l'aide humanitaire est un atout en matière d'image. En outre, le cercle des pays détenteurs de porte-

[6] Martin MOTTE, *La mesure de la force - Traité de stratégie de l'École de guerre*, éditions Tallandier, paru le 05 avril 2018, 416 pages.

[7] *De jure* ou *de facto*, hors situation exceptionnelle où elle est un champ de bataille, qui crée une possession contestée mouvante.

[8] Sans qu'elles soient trop proches, auquel cas il n'existe pas d'excroissance frontalière maritime comme espéré. Les lignes sont en effet alors simplifiées.

avions, élément clef d'une puissance aéronavale[11], est si restreint que le choix (géo)politique de leurs destinations et de leurs lieux de transit est impactant. C'est ainsi que d'aucuns évoquent le Charles de Gaulle comme représentant « 42 000 tonnes de diplomatie »[12]. Ainsi, qu'en est-il de l'espace maritime spécifique qu'est l'Indopacifique ? La définition la plus ouverte de cette zone, dont les contours précis officiels varient selon les pays[13], la fait commencer des côtes africaines et moyen-orientales à l'Ouest, atteindre la Russie le plus au Nord, les côtes américaines à l'Est, puis finalement border l'Antarctique au Sud. Cette définition en fait le plus vaste espace du monde, composé majoritairement de mers et d'océans, comptant la présence de nombreuses îles et archipels dont certains peuvent être considérés parmi les acteurs majeurs à influence globale. C'est notamment le cas du Japon (deuxième puissance économique mondiale), mais également de l'Indonésie (première puissance de l'ASEAN), de Taïwan (*leader* mondial de semi-conducteurs, technologie à double usage stratégique) et de l'Australie (première puissance occidentale locale). C'est ainsi qu'un différend territorial maritime en 2010 entre le Japon et la Chine a conduit cette dernière à mettre en place un embargo sur la livraison de terres rares, lequel a eu un impact sur des chaînes d'approvisionnement stratégiques mondiales[14].

L'Indopacifique représente l'espace maritime le plus productif au monde, générant 60% du PIB mondial d'après l'ambassadeur français en charge de l'Indopacifique[15]. La zone compte six puissances du G20 et, dans sa définition étendue, cinq puissances du G7. Les pays indopacifiques non insulaires (Chine, Corée du Sud) concentrent la majorité de leurs zones

[9] Alexandre SHELDON-DUPLAIX, « Les navires espions durant la guerre froide », DSI n°139, janvier-février 2019. Consulté le 09 octobre 2022.URL : https://www.areion24.news/2019/05/14/les-navires-espions-durant-la-guerre-froide/.

[10] Hervé COUTAU-BÉGARIE, *Le meilleur des ambassadeurs*, éditions Économica, mai 2010, 384 p.

[11] Alain OUDOT DE DAINVILLE, Henri MASSE, Pierre VANDIER, « Combat naval : que nous apprend la guerre des Malouines ? », *Périscope* (podcast du CESM), épisode 7, 13 juillet 2022. URL : https://www.defense.gouv.fr/cesm/nos-publications/periscope-podcast-du-cesm/episode-7-combat-naval-que-nous-apprend-guerre-malouines.

[12] Éric MALBRUNOT, olivier CIOLOTTI, Jean-Sylvestre MONGRENIER, « Qu'est-ce qui fait du Charles de Gaulle un atout pour la France ? », *Périscope* (podcast du CESM), épisode 2, 23 février 2022. URL : https://www.defense.gouv.fr/cesm/nos-publications/periscope-podcast-du-cesm/episode-2-quest-ce-qui-fait-du-charles-gaulle-atout-france.

[13] Delphine ALLÈS et Thibault FOURNOL, « Le sens de l'Indo-Pacifique : de l'ambiguïté sémantique à l'opportunité stratégique », *Diplomatie Les Grands Dossiers*, n°53, octobre-novembre 2019.

[14] John SEAMAN, « La Chine et les terres rares : Son rôle critique dans la nouvelle économie », *Notes de l'Ifri*, janvier 2019. Consulté le 19 septembre 2022. URL : https://www.ifri.org/fr/publications/notes-de-lifri/chine-terres-rares-role-critique-nouvelle-economie.

[15] Christophe PENOT, « Indopacifique : 9 questions pour comprendre la stratégie de la France dans la région ». Consultée le 20 septembre 2022. URL : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/asie-oceanie/l-espace-indopacifique-une-priorite-pour-la-france/article/indopacifique-9-questions-pour-comprendre-la-strategie-de-la-france-dans-la.

créatrices de richesses sur les côtes, puisque la proximité avec les eaux permet précisément de mieux commercer avec l'étranger. Le caractère particulièrement insulaire de la zone dynamise ainsi un commerce infra-régional par voie maritime (la voie terrestre étant impossible par définition, et le coût du trafic aérien étant bien moins compétitif[16]). Dans le cadre d'échanges commerciaux entre deux États continentaux et côtiers, l'efficacité du fret maritime, notamment du fait d'un manque d'infrastructures terrestres, est indiscutable. Concernant le commerce avec d'autres régions du monde, notamment les États-Unis et le marché européen, la *Belt & Road Initiative* (BRI) n'en est qu'à ses débuts et compte un volet maritime[17] ; les routes maritimes arctiques tenant plus du fantasme que d'une réalité[18], le trafic maritime indopacifique est alors essentiel à l'économie mondiale. C'est ainsi qu'entre 15% et 20% du commerce international, et environ un tiers mondial du transport de pétrole brut, transite par le détroit de Malacca[19], le centre de gravité même de l'Indopacifique puisque faisant la jonction entre les océans Indien et Pacifique. Même la Chine, pourtant à l'initiative de la BRI et promotrice des voies arctiques, est toujours dépendante à 90% pour ses importations de pétrole du détroit de Malacca[20], en plus d'être à l'origine du projet du canal de Kra[21]. Le détroit d'Ormuz voit passer 90 % des exportations d'hydrocarbures issus du Golfe[22]. Au-delà des échanges, l'Indopacifique est aussi un espace d'extraction de ressources, ceci étant à l'origine de différends. Le Japon et la Chine ont un litige au sujet des îles dites Senkaku et Diaoyu, riches en ressources halieutiques[23]. La Chine est aussi actrice d'autres conflits, dont celui l'opposant au Vietnam sur la question de l'exploitation de ressources *offshores* en

[16] RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES, « L' État et la compétitivité du transport aérien : un rôle complexe, une stratégie à élaborer », le 12 octobre 2016.URL : https://www.aeroport.fr/uploads/documents/20161012-rapport-competitivite-transport-aerien.pdf.

[17] Marc LAVERGNE, « Mer Rouge : d'ambitieuses « visions » confrontées à la persistance des menaces », Diplomatie Les Grands Dossiers n°68, juin-juillet 2022.

[18] Yannis BOULAND, Louis AUBERT, « Les routes maritimes de l'Arctique », A. M. R. I., Université catholique de Lille, 6 décembre 2021.

[19] François NICOLAS, « Commerce mondial : les nouvelles routes maritimes », *IFRI*, le 24 avril 2020. Consulté le 19 septembre 2022. URL : https://storymaps.arcgis.com/stories/7d3a7a1492564cb2aabea79287566745.

[20] Vincent THEMELIN, « Jeu de go dans l'océan indien », *Diplomatie Les Grands Dossiers* n°68, juin-juillet 2022.

[21] Jérôme LE CARROU, « Le projet du canal de Kra en Thaïlande : un enjeu économique et stratégique majeur pour l'Asie », *IRIS*, 11 décembre 2020. Consulté le 08 octobre 2022.URL : https://www.iris-france.org/152627-le-projet-du-canal-de-kra-en-thailande-un-enjeu-economique-et-strategique-majeur-pour-lasie/.

[22] Michel MAKINSKY, « Iran : l'expansion d'une puissance par procuration », commentaire de carte dans *l'Atlas géopolitique du monde contemporain*, Romain BERTOLINO, Alexandre NEGRUS, Nato TARDIEU (dir.), Ellipses, mars 2022, pp. 32-33.

[23] Edouard PFLIMLIN, « Îles Senkaku/Diaoyu : des tensions croissantes », *Analyses de l'Iris*, 17 février 2021. Consulté le 19 septembre 2022.URL : https://www.iris-france.org/154596-iles-senkaku-diaoyu-des-tensions-croissantes/.

hydrocarbures[24].La zone indopacifique n'est pas étrangère à une militarisation maritime dans le cadre d'un objectif premier de défense et il y est ainsi également question de sanctuarisation de territoires terrestres.

[24] Alexandre SHELDON-DUPLAIX, « Poldérisation, plates-formes et exercices », *DSI*, n° 18, octobre 2015.

La prise des îles de l'archipel qu'est Taïwan (dont évidemment l'île principale Formose) par la Chine permettrait à cette dernière de faire la jonction entre ses espaces des mers de Chine orientale et méridionale, et de sanctuariser une bordure maritime tout le long de ses côtes. En effet, les profondeurs stratégiques des espaces maritimes au Nord-Est et Sud sont remises en cause par la trouée que représente Taïwan[25]. C'est pourquoi il est courant de qualifier la ligne partant de Corée du Sud, longeant l'Ouest du Japon et la côte Est de Taïwan, jusqu'aux côtes Ouest des Philippines, de « première chaîne d'îles » pour la Chine[26]. En outre, l'Indopacifique est la frontière de nombreuses grandes puissances : Chine, Japon, États-Unis avec ses bases militaires, France avec ses territoires ultra-marins ou encore l'Inde. Huit des neuf puissances nucléaires font partie de l'Indopacifique, dans sa définition étendue et chaque membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies dispose dans la région d'au moins un territoire.

La conflictualité y est ainsi particulièrement critique, d'autant que la zone est traversée de détroits stratégiques, de goulots d'étranglement pouvant être instrumentalisés dans le cadre de pratiques de dénis d'accès (stratégie dite « A2/AD »[27]), dont les cibles peuvent être autant les navires marchands que militaires : les détroits de Malacca, de la Sonde, de Bab-el-Mandeb et d'Ormuz principalement. Le rapport d'information déposé par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale en 2021, présenté par les députés Aude Amadou et Michel Herbillon, intitulé « L'espace indopacifique : enjeux et stratégie pour la France »[28], rappelle ainsi que, à l'exception de sa partie Océanie, la zone est si peuplée qu'elle concentre plus de la moitié de la population humaine, la Chine et l'Inde représentant à elles seules un tiers de ce total. D'autres pays comme le Japon ou l'Indonésie (et de manière générale l'Asie du Sud-Est), sont également des poids lourds sur la question démographique[29], alors même qu'elle ne représente qu'un tiers de la superficie de la Terre, et qu'elle est essentiellement maritime. Les côtes sont ainsi le centre névralgique de cette concentration. Les contraintes liées à la très forte densité de population sont nécessairement sources de tensions. En

[25] Hugo TIERNY, « Taïwan vue de Chine : une vulnérabilité autant qu'une opportunité stratégique », Diplomatie n° 113, janvier-février 2022.

[26] Marc JULIENNE, entretien avec Clara Robert-Motta pour Public Sénat, le 03 août 2022. Consulté le 19 septembre 2022. Disponible sur: https://www.publicsenat.fr/article/politique/taiwan-les-exercices-militaires-ne-sont-pas-que-des-gesticulations-politiques.

[27] *Anti-Access / Area Denial*.

[28] Disponible sur: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_afetr/l15b5041_rapport-information.

[29] D'après les résultats de 2022 du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies. Disponible sur: https://www.un.org/development/desa/pd/sites/www.un.org.development.desa.pd/files/wpp2022_summary_of_results.pdf.

définitive, l'Indopacifique est une zone modelant l'avenir du monde, tout en étant sujette à de fortes tensions sécuritaires. Un conflit aurait ainsi de graves conséquences sur la stabilité planétaire.

Quelle France en Indopacifique ?

Au-delà d'être une puissance majeure globale qui lui confère une capacité d'influence naturelle sur les affaires du monde, et donc de la région, la France est une puissance locale, résidente et non étrangère en Indopacifique, grâce à de nombreux territoires ultramarins y cadrant des zones complémentaires (devenant le socle de la stratégie indopacifique française), et le plus souvent stratégiques. Mayotte en tant que sentinelle du canal du Mozambique, l'île Clipperton proche des côtes américaines, les îles australes proches de l'Antarctique, ainsi que la Nouvelle-Calédonie pouvant rapidement accéder à la mer de Chine méridionale, n'en sont que des exemples. C'est ainsi que la première ZEE de la région est française[30]. Sa présence est ainsi particulièrement légitime. L'obligation première d'un État étant de protéger ses citoyens, la France doit préserver l'intégrité physique de près de 1,8 millions de Français résidant dans la région : 150 000 dans les pays étrangers et 1,65 millions dans ses départements, régions et collectivités d'outre-mer[31], les populations résidant à La Réunion et à Mayotte étant respectivement similaires à celle de Marseille et Bordeaux[32]. À cela s'ajoutent les touristes de métropole choisissant comme destination les territoires ultramarins et les autres pays de la région, ce qui représente un réel intérêt économique pour ces territoires. D'autres bénéficient d'un sol riche en ressources stratégiques comme la Nouvelle-Calédonie, riche en nickel (à hauteur d'un quart des ressources mondiales) et en cobalt[33] que l'on retrouve aussi en Polynésie française[34]. La zone étant également sensible aux catastrophes naturelles, la France s'engage auprès de ses voisins à apporter une aide humanitaire, comme lors de l'éruption

[30] Mélanie MARIE, carte intitulée « Zones de responsabilité française en Indo-Pacifique », in Fabrice ARGOUNES, Sarah MOHAMED-GAILLARD, Luc VACHER (dir.), *Atlas de l'Océanie*, Autrement, 24 novembre 2021.
[31] Données du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Consultées le 20 septembre 2022. URL : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/asie-oceanie/l-espace-indopacifique-une-priorite-pour-la-france/#nb1.
[32] Hélène PERRIN, Adrien PROAL, Nicolas CUOCO, Clovis CANIVENC, « Océan Indien : La France, puissance de stabilité », *Cols bleus*, n° 3096, mai 2021, pp. 16-28.
[33] Hadrien DESUIN, « Référundum en Nouvelle-Calédonie. La France joue son avenir dans le Pacifique », *Conflits* n°27, mai-juin 2020.
[34] Sabine LAVOREL, « Les États insulaires du Pacifique sud et la protection de leurs ressources minérales sous-marines », *Diplomatie Les Grands Dossiers* n° 53, octobre-novembre 2019.

volcanique du Hunga Tonga le 14 et 15 janvier 2022. Sécuriser son territoire est également un enjeu de puissance. Les missions dites « de souveraineté » ont ainsi pour but de protéger les îles françaises de toutes incursions et exploitations illégales (y compris étrangères). Dans la région, c'est aussi plus de 7000 filiales d'entreprises [françaises] implantées qui peuvent avoir besoin de protection. Tout comme les navires assurant les exportations et approvisionnements français, dont 19,2 % proviennent d'Asie (le deuxième fournisseur après l'Union européenne, représentant 54%) tandis que 13,7% des exportations y sont destinées (là aussi après l'Union européenne, qui est à 54,3 %)[35]. Une richesse qui transite nécessairement par l'océan Indien. En définitive, la protection des intérêts économiques de la France est un volet essentiel de sa stratégie sécuritaire en Indopacifique.

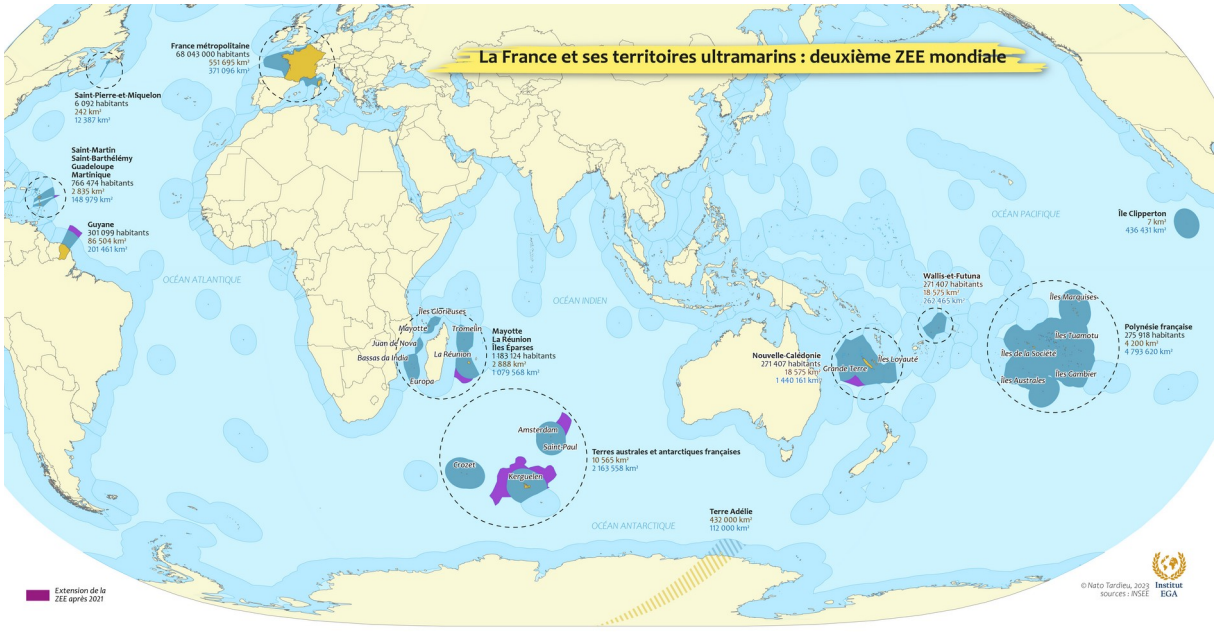

Si la France est dépendante de l'Indopacifique, elle ne l'est pas moins de sa métropole, pourtant très éloignée : on parle de « tyrannie des distances » et il faut à titre d'exemple près de quarante jours à la Marine nationale, en situation normale, pour rejoindre la Nouvelle-Calédonie en partant de la métropole[36]. L'Indopacifique est un espace stratégique complexe à

[35] Données de l'Analyse annuelle 2021 de la Direction générale des douanes et droits indirects, excluant le Moyen et Proche orient dans la catégorie « Asie ». URL : https://www.cerl.fr/wp-content/uploads/2022/04/rapport-douane-import-export-2021.pdf.

[36] Jérôme BAROË (rédacteur en chef du numéro. Auteur anonyme), « Programmes futurs et structurants », *Études marines* n°21 (hors-série), *Centre d'études stratégiques de la Marine* (CESM), mars 2022. Consulté le 29 juillet 2022. URL : https://www.defense.gouv.fr/cesm/nos-publications/etudes-marines-du-cesm/etudes-marines-hors-serie-marine-nationale-au-service-francais.

défendre, aussi tout aventurisme français serait lourd de conséquence et la France n'a ainsi aucune volonté d'imposer une quelconque forme d'unilatéralisme dans la région. Elle promeut donc un Indopacifique ouvert à la coopération, aux échanges, au sein duquel elle peut faire entendre sa voix. Cela passe par l'attachement au concept d' « espace ouvert, libéré de toute forme de coercition et fondé sur le respect du droit international et du multilatéralisme »[37]. C'est dans ce sens que les forces armées françaises sont engagées pour protéger la souveraineté de la France et de ses citoyens, mais également le multilatéralisme, la stabilité et la liberté, entre autres de navigation, dont elle est dépendante. Ces manœuvres rappellent aux puissances américaine et chinoise qu'elles ne sont pas seules. En outre, les partenariats militaires commerciaux locaux (avec la vente d'armements à d'autres pays, comme l'Inde ou l'Indonésie), dynamisent les exportations françaises et aident les autorités locales à s'affranchir d'une tentative de contrôle ou de tutelle par Washington ou Pékin ; ce qui ne ferait qu'intensifier une logique de blocs opposés, situation particulièrement conflictuelle, dans la région. Avec le retour de la guerre de haute intensité sur le sol européen, la France doit donc se donner les moyens de sa protection. Paris dispose donc de nombreuses bases en Indopacifique, en autonomie, permettant avec le minimum de contrainte à ses navires militaires de se ravitailler (par des escales) ou de se projeter rapidement en cas de crise. 7000 militaires français (auxquels s'ajoutent 700 marins ponctuels) y sont ainsi répartis selon cinq commandements :

- trois « forces de souveraineté » (les Commandements supérieurs, dits « COMSUP ») regroupant les « Forces armées dans la Zone-sud de l'océan Indien » (FAZSOI), les « Forces armées de la Nouvelle-Calédonie » (FANC), dont la zone de responsabilité permanente englobe le Pacifique du Sud-Ouest (qui avec le Pacifique Ouest est la zone du Pacifique la plus peuplée[38], les « Forces armées en Polynésie française » (FAPF),
- deux « forces de présence » (c'est-à-dire basées sur un territoire étranger) : les « Forces françaises stationnées à Djibouti » (FFDJ) et les « Forces françaises aux Émirats Arabes Unis » (FFEAU).

Par nature interarmées, cette présence se veut ainsi disposée à agir avec l'ensemble des synergies permises par la jonction de chaque composante de l'armée française. Les territoires

[37] MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, « Indopacifique : 8 questions pour comprendre la stratégie de la France dans la région », *France Diplomatie*, URL : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/asie-oceanie/l-espace-indopacifique-une-priorite-pour-la-france/article/indopacifique-9-questions-pour-comprendre-la-strategie-de-la-france-dans-la.

[38] Eric FRÉCON, « Asie-Pacifique : le Pacifique sort-il de l'ombre ? », *Diplomatie* n° 115, mai-juin 2022.

ultramarins sont au centre de ce dispositif et leurs moyens matériels sont également inclus dans les programmes de modernisation, dans le cadre de la loi de programmation militaire 2019-2025 (notamment à travers le « plan Mercator »[39] à horizon 2030), avec l'exemple des nouveaux patrouilleurs Outre-mer (POM)[40]. Les missions et exercices de la Marine nationale provenant du territoire métropolitain ne peuvent être que temporaires en eaux indopacifiques, d'autant que leurs activités couvrent également d'autres régions du monde, en plus de protéger le territoire métropolitain. Cela n'empêche pas ladite marine d'être cruciale dans la défense des Français, de leurs intérêts et des valeurs de la France en Indopacifique lorsqu'elle y manœuvre. Le porte-avions Charles de Gaulle (l'un des dispositifs, à travers la chasse embarquée de Rafales marines, de la dissuasion nucléaire française), ainsi que les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA ; indispensables entre autres au renseignement maritime), pourtant basés à Toulon, sont souvent mobilisés dans la région. Quant aux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), autres unités fondamentales permettant la permanence de la dissuasion nucléaire française, ils partent de Bretagne. De manière représentative, la mission « Jeanne d'Arc » de l'École Navale est amenée à agir en Indopacifique à partir de 2019, d'après une recommandation de la DGRIS de se focaliser spécifiquement sur cette zone[41]. Cette mission annuelle est unique au monde car elle finalise la formation de jeunes officiers par leur participation à des opérations concrètes en pleine mer, par exemple celles dites de « liberté de navigation », dans l'affirmation et la préservation du droit international[42], à travers l'exercice du droit de naviguer sur les eaux internationales parfois revendiquées unilatéralement par certains États. Véritable base aérienne mobile, le porte-avions Charles de Gaulle est le noyau du groupe aéronaval (GAN) : lors de ses sorties, les autres bâtiments (sur mer ou sous mer) s'organisent autour de lui. Si disposer d'au moins un porte-avions ou porte-aéronefs place déjà la Marine nationale dans un cercle restreint de huit pays[43], le fait d'être

[39] COMMUNICATION OFFICIELLE DE LA MARINE NATIONALE, le 18 juillet 2018. Consultée le 01 octobre 2022. URL : https://www.youtube.com/watch?v=ENFrrvlwnPE.

[40] ANONYME, « Le POM Auguste Bénébig poursuit son armement à Brest », *Ministère des Armées*, 1er août 2022. Consulté le 21 septembre 2022. URL : https://www.defense.gouv.fr/marine/actualites/pom-auguste-benebig-poursuit-son-armement-a-brest-0.

[41] Laurent LAGNEAU, « L'édition 2022 de la mission Jeanne d'Arc fait l'impasse sur l'océan Pacifique », *Zone Militaire* (Opex360), 12 février 2022. Consulté le 21 septembre 2022. URL : http://www.opex360.com/2022/02/12/ledition-2022-de-la-mission-jeanne-darc-fait-limpasse-sur-locean-pacifique/.

[42] Selon la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (dite « de Montego Bay » de 1982), qui fait référence.

[43] ANONYME, « Un nouveau porte-avions pour la Chine », Capital avec AFP, le 17 juin 2022. Consulté le 21 septembre 2022. URL : https://www.capital.fr/economie-politique/un-nouveau-porte-avions-pour-la-chine-1439300#:~:text=Selon%20Janes%2C%20l%27agence%20de,et%20la%20Tha%C3%AFlande%20(1).

l'un des deux seuls à disposer d'un porte-avions ou porte-aéronefs à propulsion nucléaire place la France dans une dimension encore supérieure. Disposant d'un unique porte-avions, la France perd néanmoins les atouts de ce bâtiment lorsqu'il devient temporairement indisponible (à quai dans un port pour des réparations, un réapprovisionnement) parfois pendant plusieurs mois. Seul un deuxième porte-avions, au minimum, permettrait une alternance parfaite et une permanence aéromaritime. À noter que le Charles de Gaulle sera remplacé et retiré du service en 2038, à la faveur d'un successeur plus moderne.

Partenaires et défis français

La France, dans sa logique de coopération, trouve sur place des partenaires partageant un certain nombre de ses valeurs et intérêts et grâce à qui son action se voit renforcée. Ainsi, de nombreux pays ont un accord avec les forces armées françaises dans le but de leur ouvrir des aéroports ou ports maritimes dans une logique d'escale, comme l'Inde, l'Australie, l'Indonésie, la Nouvelle-Zélande, le Vietnam, le Japon, le Vanuatu, les Fidji ou la Chine. Il est à noter que le flanc Sud-Ouest de l'océan Indien n'est pas pourvu de tels partenaires mais que des territoires français y sont présents (l'utilité de tels partenariats prend son sens dans des zones où précisément la France n'a pas déjà de présence). La France possède également un réseau de dix-huit attachés de défense postés dans plusieurs pays de la région[44] : par exemple en Australie, en Chine, au Japon ainsi qu'en Inde. La France est donc également active au niveau multilatéral. Les exercices « La Pérouse » (avec l'Australie, l'Inde, le Japon et les États-Unis dans le cadre du QUAD[45]) dans le Golfe du Bengale, « ARC 21 » (avec le Japon, les Australiens et les Américains), ou encore « Asie 2022 » (en coopération avec les Philippines dans la lutte contre le trafic de drogue), en sont ainsi des exemples représentatifs. En tant qu'acteur de stabilité internationale, la France se veut aussi active dans les enceintes de dialogue et de réglementation du fait maritime, telle l'*Indian Ocean Naval Symposium* (IONS) ou le *Maritime Domain Awareness*. Elle participe également à l'Initiative de sécurité contre la prolifération (PSI), qui « a pour objectif de lutter contre les transports illicites d'armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matériels connexes, dont la prolifération est qualifiée de menace à la paix et à la sécurité internationale par le Conseil de

[44] Données du Ministère des Armées. Consultées le 22 septembre 2022. Disponibles ici : https://www.defense.gouv.fr/dgris/enjeux-regionaux/strategie-francaise-indopacifique.
[45] Le Dialogue quadrilatéral pour la sécurité.

sécurité des Nations unies (résolution 1540 (2004) »[46]. En définitive, plusieurs partenaires se démarquent :

- les États-Unis, alliés historiques, notamment dans le cadre de l'OTAN, qui assure un soutien et dispose entre autres d'accords militaires (voire des bases) dans de nombreux pays de la région en plus de certains territoires propres (comme Guam). Washington est un atout important dans la défense des valeurs et intérêts qu'elle peut partager avec la France,
- l'Inde, un partenaire clé et client non négligeable de l'industrie de défense française, avec qui la France a de nombreux accords. Certains observateurs souhaitent l'approfondissement de ce partenariat[47],
- le Japon est également important. Partenaire économique structurel de la France, la sécurisation des enjeux économiques passe nécessairement par une sécurité militaire. Avec un attaché de défense sur place et deux possibilités d'escale, l'industrie de défense y est en revanche particulièrement concurrencée par le géant américain. Avec un premier exercice conjoint entre la France et le Japon en territoire japonais il y a seulement près d'un an, il existe une marge de progression en matière de collaboration qui peut être considérée[48],
- l'Indonésie, discrète, est un partenaire non négligeable dans la défense de la France. Avec un attaché de défense, quatre possibilités d'escales (le plus grand nombre après l'Australie, à relativiser malgré tout du fait de la superficie du pays), et des ventes pour l'industrie de défense française, seule la coopération en matière de missions et d'exercices aéromaritimes peut faire défaut. La mission Pégase 2022 a notamment été rendue possible grâce à une escale sur la base aérienne de Halim-Perdanakusuma[49],
- l'Australie, depuis l'affaire des sous-marins et de l'alliance AUKUS en septembre 2021, cristallise des craintes tout en renforçant (car justifiant) la stratégie française de diversification partenariale. Malgré tout, la durée réduite du retrait de l'ambassadeur de France à Canberra (un mois) et les déclarations du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à son retour

[46] Plus d'informations sur l'initiative disponibles ici : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/securite-desarmement-et-non-proliferation/desarmement-et-non-proliferation/commerce-transport-et-exportations-d-armes-et-materiels-sensibles/article/l-initiative-de-securite-contre-la-proliferation-psi.

[47] Geoffroy GÉRAUD-LEGROS, « L'Inde et la France dans l'océan Indien. Une vocation manquée », *Conflits* n°27, mai-juin 2020.

[48] Pierre-Antoine DONNET, « La France participe à des exercices militaires avec le Japon pour contrer la Chine », Asialyst, le 20 mai 2021. Consulté le 22 septembre 2022. URL : https://asialyst.com/fr/2021/05/20/france-partipe-exercices-militaires-japon-pour-contrer-chine/.

[49] Présentation officielle disponible ici (consultée le 01 octobre 2022) : https://air.defense.gouv.fr/armee-de-lair-et-de-lespace/article-de-dossier/deux-etapes-valorisees-indonesie-et-singapour.

d'Australie[50], démontrent qu'il est factuellement difficile de se désengager de l'Australie pour autant. Avec huit escales possibles et un attaché de défense sur place, le pays demeure un partenaire important. L'armée de l'Air et de l'Espace a ainsi passé trois semaines en Australie dans le cadre de l'exercice *Pitch Black*, s'inscrivant dans la mission Pégase 2022[51]. Finalement, il convient de noter que le regain d'intérêt de l'Australie, un an après sa rupture du contrat, pour de nouveaux sous-marins français[52], et la capacité de la France à avoir élargi son spectre de partenaires, démontre qu'elle sait à la fois demeurer attractive dans la région tout en ne se reposant pas sur ses acquis. Si la proximité entre la France et les pays du QUAD est une réalité, il serait difficile pour la France d'intégrer la structure : la crise de confiance provoquée par l'Australie et les États-Unis est profonde.

Les forces armées françaises en Indopacifique ont, au-delà de leurs caractéristiques intrinsèques, les atouts pour être le fer de lance des forces européennes dans la région. Premièrement, elle est la seule puissance de l'Union européenne à disposer de territoires ultramarins à la fois dans l'océan Indien et l'océan Pacifique. Le Royaume-Uni ne dispose en effet que des Îles Pitcairn dans le Pacifique, administrées depuis la Nouvelle-Zélande, de tailles très réduites, très faiblement peuplées[53], plus éloignées du centre névralgique de l'Indopacifique que ne l'est déjà la Polynésie française et incapable de soutenir une présence militaire sur le long terme. Le Royaume-Uni peut donc difficilement être qualifié de puissance indopacifique, certains observateurs pouvant même relativiser la puissance ultramarine britannique dans l'océan Indien vis-à-vis de la France : certes positionné stratégiquement au milieu de l'océan, le « Territoire britannique de l'océan Indien » demeure d'une superficie très réduite, utilisée en partie par les États-Unis (base de Diego Garcia), en plus d'être pointée du doigt par les Nations unies du fait du traitement infligé aux populations locales[54].

[50] Propos du ministère disponibles sur : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/australie/evenements/article/australie-retour-de-l-ambassadeur-de-france-a-canberra-07-10-21.

[51] Présentation officielle disponible ici (consultée le 01 octobre 2022) : https://air.defense.gouv.fr/armee-de-lair-et-de-lespace/article-de-dossier/exercice-majeur-du-pacifique-sud-pitch-black.

[52] Gregory PLESSE, « Crise des sous-marins australiens : un an après l'échec français, l'Australie pourrait finalement faire machine arrière », Franceinfo, le 15 septembre 2022. Consulté le 22 septembre 2022. URL : https://www.francetvinfo.fr/monde/asie/crise-des-sous-marins-australiens/crise-des-sous-marins-australiens-un-an-apres-l-echec-francais-l-australie-pourrait-finalement-faire-machine-arriere_5362240.html.

[53] D'après les derniers rapports officiels locaux datant de 10 ans, URL : http://www.government.pn/Pitcairn%20Islands%20Economic%20Report%20-%20Final%20Report.pdf.

[54] ANONYME « UK must end "unlawful" administration of Chagos Archipelago "as rapidly as possible" top UN court rules », *UN News*, le 25 février 2019. Consulté le 01 octobre 2022. URL : https://news.un.org/en/story/2019/02/1033532.

Souverainetés et tensions dans le Pacifique

Il convient malgré tout de ne pas reléguer le Royaume-Uni au dernier rang du fait de ses liens avec ses anciennes colonies (membres du *Commonwealth*) de l'espace indopacifique qui demeurent forts et donc de ne pas positionner la France comme acteur européen unique dans la région. L'Australie et la Nouvelle-Zélande (et le Canada, même s'il est positionné à l'opposé du centre névralgique de l'Indopacifique) entretiennent ainsi une relation privilégiée avec le Royaume-Uni, issue d'un historique colonial[55]. Cela explique des facilités en matière de défense, comme l'alliance des services de renseignement de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis et du Royaume-Uni (le *Five Eyes*), un atout stratégique sans équivalent français. C'est également dans le sens de cette proximité qu'il faut, entre autres, comprendre l'alliance AUKUS qui a surpris la France. Il s'agirait ainsi pour les observateurs et analystes de ne pas manquer cette proximité anglo-saxonne dans le cadre du *Commonwealth*, au risque d'être de nouveau surpris à l'avenir de certaines décisions. On compte également une garnison britannique au Brunei. Si la France, l'Italie, les États-Unis, le Japon, la Chine, l'Espagne, l'Allemagne et la Turquie ont chacun une présence militaire à Djibouti[56], la France fait partie des cinq États et des deux seuls européens à posséder une base militaire. Elle y est même, entre toutes autres choses, la deuxième puissance militaire en matière de quantité d'Hommes postés, loin devant la Chine (plus de deux fois)[57]. Ceci participe ainsi à son statut de *leader* de l'opération Atalante, dans le cadre de la force navale européenne (Eunavfor) et de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), luttant contre toute forme d'insécurité maritime dans la région (piraterie, trafic, etc.) Avec 7000 soldats stationnés de manière permanente en Indopacifique, la France est de loin la première puissance européenne en matière de ressources humaines militaires puisque le Royaume-Uni, deuxième au classement, ne cumule ainsi pas plus de 1650 militaires[58]. En matière de missions et exercices aéronavals réalisés dans la région, la Marine nationale est plus active que la *British navy*, tout en étant plus autonome. Elle est ainsi la seule marine « en

[55] Pierre BRETEAU, « Qu'est-ce que le Commonwealth, dont le roi Charles III prend la tête ? », *Les Décodeurs*, *Le Monde*, 09 septembre 2022. Consulté le 25 septembre 2022. URL : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/09/09/qu-est-ce-que-le-commonwealth-dont-le-roi-charles-iii-prend-la-tete_5288362_4355771.html.

[56] Nato TARDIEU, « La mer Rouge : axe névralgique entre la Méditerranée et l'océan Indien », carte, Romain BERTOLINO, Alexandre NEGRUS, Nato TARDIEU, *l'Atlas géopolitique du monde contemporain* (dir.), Ellipses, mars 2022, pp. 68-69.

[57] Tristan GAUDIAUT, « Djibouti : une zone stratégique ultra-convoitée », *Statista*, le 13 mars 2019. Consulté le 21 septembre 2022. URL : https://fr.statista.com/infographie/17345/bases-militaires-et-soldats-stationnes-a-djibouti/.

[58] Hugo MEIJER. *Awakening to China's Rise*, Oxford University Press, 2022, 304 p.

dehors de l'*US Navy* à employer le [Grumman] E-2C [Hawkeye] dans une application embarquée »[59]. Or, il est « le seul avion de guet aérien avancé embarqué au monde qui combine des capacités de détection avancée et de commandement sous contrôle »[60]. Les autres grandes puissances européennes sont quant à elles presque absentes de l'Indopacifique, comme l'Allemagne, pourtant elle aussi dépendante du commerce transitant par la région, qui n'y a envoyé qu'une seule frégate lors des vingt dernières années[61]. Une décision qui n'a par ailleurs pas été sans causer de remous au sein du gouvernement allemand[62]. La France assume les nécessités stratégiques européennes en Indopacifique.

[59] Auteur inconnu (contenu rédigé par la rédaction), *Mer et Marine*, numéro hors-série 2021-2022 « Forces navales et aéromaritimes françaises », octobre 2021.
[60] Commentaires officiels du Ministère des Armées : https://www.defense.gouv.fr/marine/aeronefs/e2c-hawkeye.
[61] Laurent LAGNEAU, « La marine allemande va de nouveau s'aventurer dans la région Indo-Pacifique avec une frégate », *Zone Militaire* (Opex360), 03 août 2021. Consulté le 02 octobre 2022.URL : http://www.opex360.com/2021/08/03/la-marine-allemande-va-de-nouveau-saventurer-dans-la-region-indo-pacifique-avec-une-fregate/.
[62] Hugo MEIJER, « L'Europe face à la puissance chinoise », conférence, *Jeudis géopolitiques* , Institut d'études de géopolitique appliquée, 29 septembre 2022.

Les forces armées françaises face à l'émergence chinoise

Yohan BRIANT
Directeur général de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

La présence chinoise dans la partie occidentale de l'océan Pacifique est très ancienne, notamment dans les limites comprises par la première chaîne d'îles. Si l'extension et la nature de cette présence a profondément évolué en fonction des périodes, elle n'en représente pas moins un élément central de l'argument historique développé par le Parti communiste chinois (PCC).

Les côtes de la Chine sont bordées par trois mers : la mer Jaune au nord, la mer de Chine orientale à l'est, la mer de Chine méridionale au sud. Ces trois mers forment une importante zone d'échanges culturels et commerciaux, mais véhiculent également un poids politique considérable dans le cadre de la stratégie diplomatique chinoise, qui reposait alors sur l'établissement d'une zone tributaire. En vigueur pendant l'essentiel de son histoire impériale, la diplomatie tributaire chinoise connaît son apogée sous la dynastie des Ming, avec les fameuses expéditions de l'amiral Zheng He, qui conduisit les flottes chinoises jusqu'au détroit d'Ormuz et à la Corne de l'Afrique[1]. Cette phase d'exploration ne s'est jamais traduite par une phase d'expansion coloniale, mais elle a accompagné l'émigration chinoise et la création d'une diaspora parmi les plus importantes et les plus dynamiques au monde. Au XIXe siècle, les troubles économiques et sociaux consécutifs à l'affrontement entre une Chine sur le déclin et les différentes puissances impérialistes, accélèrent considérablement le processus, notamment à destination des colonies européennes présentes dans le sud et le sud-est du continent asiatique. Cette région accueille aujourd'hui plus de 80 % de la totalité de la diaspora chinoise[2], soit près de trente millions de personnes[3], dont l'essentiel provient des provinces voisines du Guangdong, de Hainan et du Fujian[4]. Si l'essentiel de la diaspora s'est établi au cours du XIXe siècle, le phénomène est resté continu tout au long du XXe siècle, y

[1] Jacques GERNET, *Le Monde chinois, tome 2 : l'époque moderne*, Armand collin, 2020, p. 186.
[2] Laurence J.C. MA, « Space, Place, and Transnationalism in the Chinese Diaspora », Laurence J.C. MA, Carolyn CARTIER, *The Chinese Diaspora. Space, Place, Mobility and Identity*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2003, pp. 13-16.
[3] *Idem*.
[4] *Ibid*, p. 19.

compris avec l'établissement de foyers d'émigrations plus récents, tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, où les populations d'origines chinoises représentent respectivement 2,5 % et 2 % de la population[5].

La présence chinoise en indopacifique : les fondamentaux d'une rhétorique agressive

Il en résulte la persistance de certaines pratiques sociales et culturelles, comme l'utilisation des réseaux familiaux, lesquelles favorisent à leur tour le maintien de liens très forts avec le continent, notamment à travers la survivance de traditions et de dialectes locaux[6]. Après avoir longtemps considéré ces populations comme des traîtres, la République populaire de Chine opère une volte-face sous Deng Xiaoping, séduite par la réussite entrepreneuriale de ces populations et le pays ayant un fort besoin de capitaux extérieurs pour développer son économie[7]. Lors des décennies suivantes, la Chine a considérablement renforcé ses liens avec la diaspora[8], assimilée à des populations ultramarines. Dans la documentation officielle, c'est en effet le terme chinois *haiwai huaren* 海外华人 qui est choisi, ce qui peut être traduit comme « populations chinoises d'outre-mer ». Le terme *huaren* fait en effet référence à une conception identitaire très floue, comprenant peu ou prou toutes les populations que la langue et l'appartenance ethnique rattachent à la Chine. Ce tropisme ethnique-nationaliste fait partie intégrante de la politique extérieure chinoise. S'agissant de la diaspora, cette stratégie se manifeste par un ensemble d'initiatives financières, visant généralement à supporter des missions culturelles[9]. Ces activités servent souvent de façade à des programmes idéologiques ayant pour but de développer un sentiment de fierté ethnique chez les populations et donc de générer un support plus ou moins tacite à la politique chinoise au sein d'une population nationale étrangère.

[5]Pierre TROLLIET, *La Diaspora chinoise*, Presses Universitaires de France, 2000 (1994), p. 102

[6]You-tien HSING, « Ethnic Identity and Business Solidarity », in Laurence J.C MA, Carolyn CARTIER, *op. cit.*, pp. 224-225.

[7]Laurence J.C MA, op. cit. p. 27

[8]廖承志, « 加强新时期归侨、侨眷知识分子的工作 » *The Maoist Legacy*, consulté le 12 février 2023, URL : https://www.maoistlegacy.de/db/items/show/4971.

[9] Pal NYIRI, « From Class Enemies to Patriots : Overseas Chinese and Emigration Policy and Discourse in the People's Republic of China », in *Pal* NYIRI & *Igor* SAVELIEV, *Globalizing Chinese Migration. Trends in Europe and Asia*, Ashgate, p. 212.

Le PCC est parvenu à établir, sur le plan des représentations, une continuité entre la Chine antique et le régime actuel. Cette filiation fait de la République populaire l'unique dépositaire d'une tradition codifiée, officialisée, qui exclut toute pluralité et dont chaque élément a été validé par le Parti. Le fait de revendiquer à la fois son histoire impériale et son héritage communiste révolutionnaire permet au gouvernement chinois d'adopter un double discours : tantôt en s'appuyant sur un précédent historique afin de légitimer un positionnement agressif vis-à-vis d'un territoire contesté par la Chine ; tantôt en se désignant comme un champion de l'émancipation des peuples, injustement dominés par des puissances qualifiées de coloniales, ou impérialistes. Les prises de positions chinoises en faveur de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie s'inscrivent dans le cadre de cette stratégie d'influence[10]. Il s'agit d'une véritable entreprise de *soft power* ayant pour objectif de faciliter le déploiement de la puissance chinoise en Indopacifique. Loin de n'être qu'un détail culturel, l'appropriation du patrimoine historique et culturel de la civilisation chinoise par une unique entité politique a de profondes implications politiques et diplomatiques, lesquelles pèsent considérablement sur les enjeux sécuritaires de l'ensemble de la zone indopacifique et au-delà.

Caractéristiques des impératifs stratégiques chinois

Élément fondamental de la « politique d'une seule Chine », déjà évoquée comme étant un pilier de la géopolitique de la zone indopacifique, l'argument identitaire est également à la base des tentatives chinoises pour contourner le droit international et repousser les limites du *statu quo* régional, notamment en mer de Chine méridionale. En tant que mer bordière, la mer de Chine méridionale est un espace géographique complexe, dont l'essentialité de la nature maritime est contestée par la présence d'un littoral très important, ainsi que de plus de deux cents îles regroupées en quatre archipels. Complexe, la mer de Chine méridionale l'est d'autant plus en raison du nombre important d'activités qu'elle génère relativement à sa taille. Toutes ces caractéristiques en font l'une des zones les plus volatiles de la zone indopacifique ainsi qu'un cas particulièrement représentatif de la stratégie chinoise, puisque l'intégralité des contentieux opposant la Chine à ses voisins dans la région a pour objet la délimitation et l'occupation de territoires, essentiellement maritimes :

[10] Bérengère POLETTI, Buon TAN, « Rapport d'information sur la stratégie de la France et de l'Europe à l'égard de la Chine », Assemblée nationale, le 09 février 2022. URL : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_afetr/l15b5027_rapport-information.pdf.

- La délimitation des zones de pêche et l'exploitation de ressources halieutiques, déjà considérablement malmenées par la surpêche et les effets toujours croissants du dérèglement climatique, représentent un enjeu existentiel pour la Chine. La baisse de la natalité[11], conjuguée à l'accroissement du niveau de vie et à l'augmentation de la population urbaine entraînent une hausse de la demande en produits issus de la mer. La pêche est ainsi un sujet de conflits entre les marines chinoises et voisines, qu'elles soient civiles ou militaires.
- Outre la question alimentaire se pose également celle des hydrocarbures tels que le pétrole et le gaz, lesquels seraient présents en quantité au large d'archipels essentiellement inhabités. Riche en charbon mais relativement pauvre en pétrole et en gaz, la Chine continentale dispose d'une économie qui dépend fortement des ressources extérieures. Elle importe ainsi massivement, mais n'hésite également plus à s'installer sans préavis dans des zones maritimes pourtant contestées afin d'y installer des plateformes d'extraction d'hydrocarbures, non sans provoquer des conflits[12].
- La capture de certains de ces archipels au statut contesté puis leur militarisation spontanées, dans une logique de « fait accompli », obéit à une logique similaire. Outre le fait de faciliter la projection des forces armées chinoises, elle offre une maîtrise inégalée de l'espace alentour et donc une forme de contrôle sur les activités humaines de la région, comme le trafic marchand.

Dans chacun de ces conflits, la Chine justifie ses actions au nom de son droit « naturel » de disposer de ces espaces, acquis en vertu de l'ancienneté (attestée ou non) de la présence chinoise dans ces zones. C'est systématiquement cet argument que Pékin présente aux Nations unies lorsque ces questions sont évoquées, soulignant ainsi l'apparente volonté chinoise de satisfaire aux standards du droit international alors qu'elle multiplie parallèlement les actions en sous-main. Aussi, la Chine ne respecte pas la décision de la Cour d'arbitrage permanente de La Haye stipulant l'absence de légitimité qu'elle a à revendiquer des territoires philippins. La militarisation croissante des pêcheurs chinois, sous-tendue par l'intégration officielle des garde-côtes à l'Armée populaire de libération (APL), les nombreuses expéditions de civils sur les îles Senkaku (mer de Chine orientale), ou encore l'installation de véritables bases militaires sur des îlots à la souveraineté contestée, sont les manifestations

[11] ANONYME, « China's birth rate continues to fall », *The Economist*, 19 janvier 2022, URL : https://www.economist.com/graphic-detail/2022/01/19/chinas-birth-rate-continues-to-fall.

[12] Ian STOREY, « Discordes en mer de Chine méridionale : les eaux troubles du Sud-Est asiatique », *Politique étrangère*, n° 3, *Ifri*, 2014, pp. 35-47. URL : https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2014-3-page-35.htm.

d'une politique du fait accompli à laquelle la Chine excelle[13]. Fort de son fait, constatant le caractère non coercitif du droit international, Pékin a tout le loisir d'imposer un changement d'état de fait à ses voisins, lesquels, s'ils protestent, se heurtent à un argumentaire historico-nationaliste largement partagé par la population chinoise.

En justifiant ses revendications par des éléments nationalistes, la Chine met en jeu la crédibilité de son roman national et donc la place qu'occupe le Parti, ce qui rend extrêmement difficile la possibilité d'un compromis, tout en favorisant une escalade rapide des tensions. Or, toute riposte armée ferait de la Chine la victime d'une agression, ce qui lui laisserait les mains libres pour une contre-attaque armée qui viendrait accélérer encore son contrôle sur la zone orientale de la région indopacifique. Toute la difficulté pour les voisins de la Chine, France y compris, est d'être en mesure de contenir une offensive chinoise menée hors du cadre traditionnel des luttes d'influences.

[13]Jean-Pierre CABESTAN, *Demain la Chine : guerre ou paix*, Flammarion, 2022.

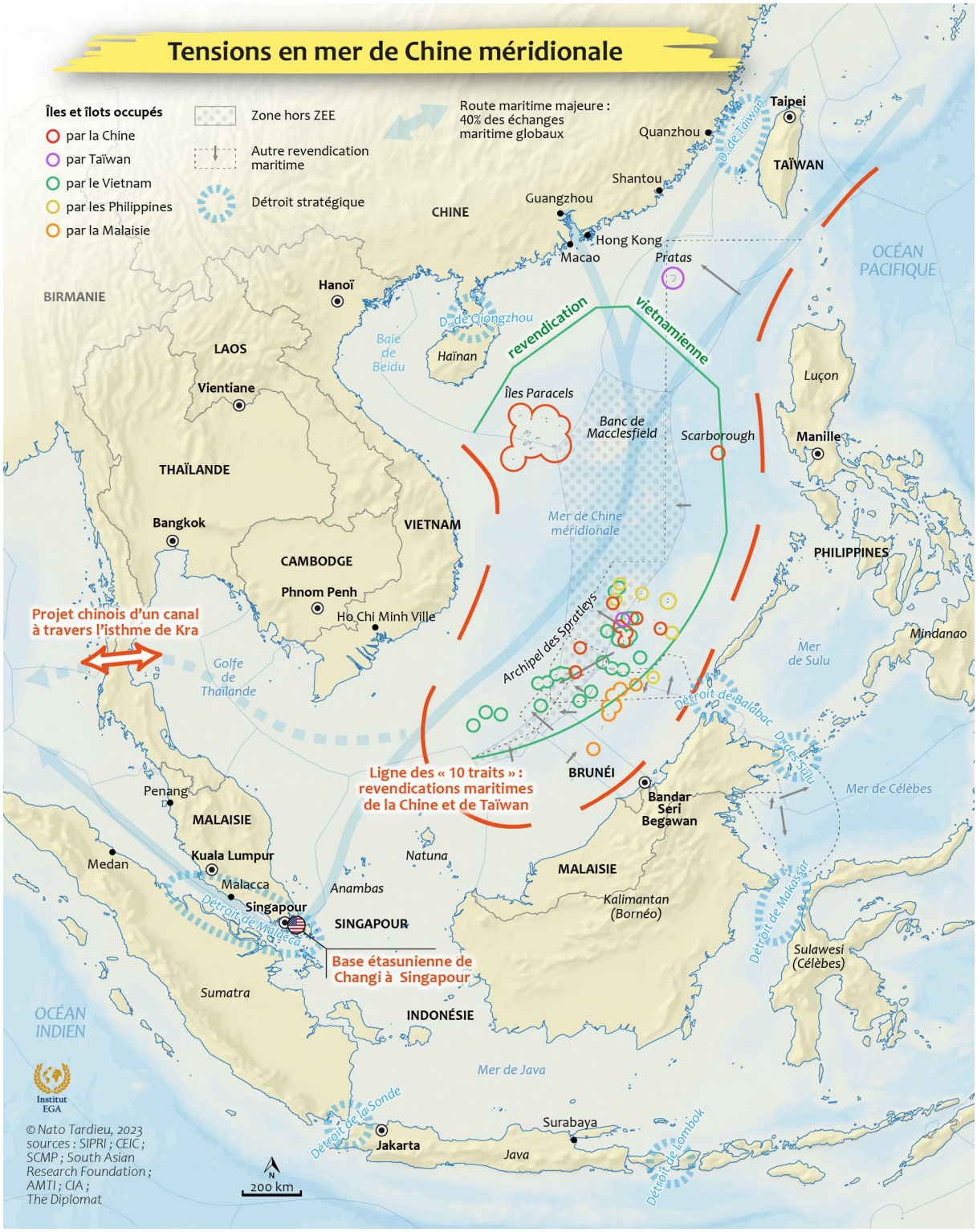
Tensions en mer de Chine méridionale
Îles et îlots occupés
par la Chine
par Taïwan
par le Vietnam
par les Philippines
par la Malaisie
Zone hors ZEE
Autre revendication maritime
Détroit stratégique
Route maritime majeure : 40% des échanges maritime globaux
Taipei
Quanzhou
D. de Taïwan
TAÏWAN
Shantou
Guangzhou
CHINE
Hong Kong
Macao
Pratas
OCÉAN PACIFIQUE
BIRMANIE
Hanoï
D. de Qiongzhou
Baie de Beidu
Haïnan
revendication
vietnamienne
LAOS
Vientiane
Îles Paracels
Banc de Macclesfield
Scarborough
Luçon
Manille
THAÏLANDE
Bangkok
VIETNAM
Mer de Chine méridionale
CAMBODGE
PHILIPPINES
Phnom Penh
Ho Chi Minh Ville
Projet chinois d'un canal à travers l'isthme de Kra
Golfe de Thaïlande
Archipel des Spratleys
Mer de Sulu
Mindanao
Détroit de Balabac
D. des Sulu
Ligne des « 10 traits » : revendications maritimes de la Chine et de Taïwan
BRUNÉI
Bandar Seri Begawan
Mer de Célèbes
Penang
MALAISIE
Kuala Lumpur
Medan
Natuna
MALAISIE
Malacca
Anambas
Singapour
Détroit de Malacca
SINGAPOUR
Kalimantan (Bornéo)
Détroit de Makassar
Sulawesi (Célèbes)
Base étasunienne de Changi à Singapour
Sumatra
OCÉAN INDIEN
INDONÉSIE
Mer de Java
Institut EGA
© Nato Tardieu, 2023
sources : SIPRI ; CEIC ; SCMP ; South Asian Research Foundation ; AMTI ; CIA ; The Diplomat
Détroit de la Sonde
Jakarta
Surabaya
Java
Détroit de Lombok
N
200 km

Est, ouest, sud, nord, le Parti est partout

Pour répondre aux enjeux maritimes dont elle est tributaire, la Chine n'a cessé de miser sur le développement de sa puissance navale militaire depuis une vingtaine d'années. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la volonté de Pékin d'y associer l'ensemble des pratiques dont elle fait l'usage dans d'autres contextes qu'elle juge comme stratégiques :investissements massifs dans une industrie souveraine, cyber espionnage[14], instrumentalisation de sa population civile, etc. Ainsi, la Marine de l'Armée populaire de libération est la première destinatrice du budget de défense chinois. Elle valorise notamment la puissance amphibie et la projection aérienne, avec par exemple le développement de forces de porte-hélicoptères et d'embarcations de débarquement, caractéristiques d'une volonté de conquête plus que de défense. Taïwan est bien sûr la cible prioritaire[15], mais bien d'autres territoires peuvent être affectés.

En 2017, le chef d'état-major de la Marine nationale Christophe Prazuck déclara que : « la Chine a lancé en quatre ans l'équivalent de la marine française en bâtiments de combat[16]». Depuis 2014, la marine militaire chinoise se positionne comme la deuxième au monde en matière de tonnage, derrière les États-Unis[17]. Consciente que la force aéronautique est la colonne vertébrale de la puissance aéronavale[18], la Chine a lancé son troisième porte-avions en juin 2022, et un quatrième est en construction, là où la superpuissance navale historique qu'est la *Royal Navy* n'en dispose plus que de deux, et la France un ; pourtant eux-mêmes des exceptions dans le paysage maritime. La gamme complète des instruments de guerre fait l'objet d'une attention : sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), sous-marins nucléaires d'attaque (SNA), guerre des mines, garde-côtes (la plus importante au monde), pétroliers ravitailleurs, bâtiments de reconnaissance et de renseignement, navires de commerce mobilisables en cas d'extrême nécessité. Le nombre de bâtiments, de surface et sous-marins, a fini par dépasser celui des États-Unis[19]. Leur formation est également en progrès, ce qui indique que, outre la quantité, la qualité est également considérée par les

[14] Alexander ABAD-SANTOS, « China Is Winning the Cyber War Because They Hacked U.S. Plans for Real War », The Atlantic, le 13 mai 2013. URL : https://www.theatlantic.com/international/archive/2013/05/china-hackers-pentagon/314849/.

[15] Romain BERTOLINO, Yohan BRIANT, Emmanuel VERON, « L'impact de la crise ukrainienne sur les relations entre la Chine et Taïwan », conférence, *Politistes Sorbonne*, le mardi 19 avril 2022.

[16] COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, « Audition de l'amiral Christophe Prazuck, chef d'état-major de la Marine », 26 Juillet 2017. URL : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_def/l15cion_def1617009_compte-rendu#:~:text=Ainsi%20la%20Chine%20a%20lanc%C3%A9,le%20contexte%20strat%C3%A9gique%20est%20boulevers%C3%A9.

autorités. Si elle est encore loin d'égaler la puissance américaine, elle ne cesse donc de progresser et l'objectif clairement affiché par la Chine est de développer une armée qui soit en capacité d'intervenir partout dans le monde[20].

L'année 2049, qui correspond à l'échéance fixée par le Parti pour atteindre cet objectif, correspond au centenaire de la fondation de la République populaire et a donc un double effet. Dans un premier temps, elle fixe un horizon proche à l'ensemble des acteurs de la région indopacifique et, plus largement, aux puissances rivales de la Chine, notamment celles dont les capacités économiques et industrielles ne permettent pas d'entreprendre des programmes similaires. Au-delà de l'accroissement visible des capacités militaires chinoises, le fait qu'il s'agisse d'une volonté revendiquée adossée à un véritable programme industriel rend d'autant plus crédible la possibilité d'une forme d'intervention militaire dans la région. Ensuite, l'ambition de faire correspondre cette date et cet objectif vient à nouveau conforter la rhétorique du régime. En effet, il ne faut jamais perdre de vue le couplage existentiel reliant le Parti à l'État[21], et qui se manifeste autant par la prudence de Pékin sur les dossiers particulièrement clivants (comme dans le soutien frileux apporté à Vladimir Poutine[22]) que par un jusqu'au-boutisme calculé là où la Chine peut avoir confiance dans l'impact de son argumentaire. L'exploitation des « zones grises », rendue possible grâce au statut que Pékin a acquis sur la scène internationale tant que par l'augmentation exponentielle de ses capacités militaires, constitue ainsi l'application tactique d'une stratégie globale vitale pour le PCC. L'amélioration continue du niveau de vie de la population chinoise contre l'abandon de toute prérogative politique aux mains du seul CCPCC fait office de contrat social en Chine. L'inscription de l'infaillibilité et de la pérennité du PCC au préambule de la constitution du pays[23] élève ce principe politique au rang d'élément fondamental de la nation chinoise, alors que l'absence de société civile, de contre-pouvoir ou d'opposition politique organisée, place toute la Chine sur le plateau d'une balance qui penche largement en faveur du Parti : nous ou

[17] Hugues EUDELINE, « L'extraordinaire essor de la puissance navale chinoise », *Revue Défense Nationale*, vol. 2, n° 807, pp. 85-94. URL : https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2018-2-page-85.htm.

[18] Martin MOTTE, *La mesure de la force - Traité de stratégie de l'École de guerre*, Tallandier, 05 avril 2018, 416 p.

[19] Hugues EUDELINE, « Puissances navales. Chine », *Diplomatie* n°68, juin-juillet 2022, pp. 80-81.

[20] *Idem*.

[21] Alice EKMAN, *Rouge vif : l'idéal communiste chinois*, Flammarion, 2021, 223 p.

[22] Yohan BRIANT, Carla HAID, « Les relations sino-russes à l'aune de la crise ukrainienne », *Institut d'études de géopolitique appliquée*, Paris, 14 mars 2022.

[23] CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, URL : http://www.gov.cn/guoqing/2018-03/22/content_5276318.htm.

le chaos. Un autre volet de cet argumentaire consacre les guerres perdues successivement par l'empire moribond comme une humiliation nationale que la Chine doit impérativement venger. Si cette revanche n'est pas nécessairement synonyme de guerre contre les anciennes puissances impériales, elle implique cependant la reconquête du rang de première puissance mondiale.

La crédibilité de cet argumentaire dépend, d'une part, de l'adhésion d'une majorité de la population au roman national chinois, d'autre part à la capacité du PCC à maintenir une croissance élevée, synonyme d'une augmentation constante du niveau de vie global. Tout est donc une affaire de contrôle, des populations et de l'information sur le territoire national, des flux civils et militaires à proximité immédiate ainsi que sur les principaux nœuds stratégiques. En Océanie, la Chine va jusqu'à pratiquer une pêche illégale dans les îles du Pacifique avec parfois la complicité des pouvoirs locaux[24], ce qui explique en partie l'accueil pour le moins réservé au ministre Wang Yi lors de sa tournée dans les États insulaires du Pacifique[25]. Dans la même logique, Pékin développe sa présence le flanc occidental de l'Indopacifique, avec l'inauguration d'une base militaire à Djibouti, comptant près de 3 000 militaires. Grâce à ce dernier maillon dans la stratégie du collier de perles[26], la Chine est ainsi capable de surveiller le trafic à proximité de nombreux espaces, comme le détroit d'Ormuz, en plus de disposer de bases, de facilités militaires et de ports familiers dans l'ensemble de l'océan Indien. Ce dispositif permet à la Chine d'assurer son approvisionnement en ressources et de projeter sa puissance militaire sur l'intégralité de la zone indopacifique. Dès l'année 2019, un livre blanc dédié au renouvellement du rôle des forces armées chinoises consacre la « place capitale de la Marine nationale dans la protection et le développement du pays[27]», soulignant toute l'importance que Pékin accorde à la maîtrise des espaces maritimes. Si la Chine ne dispose pas encore de base dans le Pacifique, elle a récemment signé un accord de sécurité avec les îles Salomon qui lui donne la possibilité d'y envoyer des forces militaires selon certaines

[24] Valérie NIQUET, « Vers le grand large : les ambitions de la Chine dans le Pacifique », magazine Diplomatie n°115, mai-juin 2022.

[25] Frédéric LEMAÎTRE, Isabelle DELLERBA, « Le Pacifique Sud refuse de lier son destin à Pékin », *Le Monde*, 31 mai 2022. URL : https://www.lemonde.fr/international/article/2022/05/31/le-pacifique-sud-refuse-de-lier-son-destin-a-pekin_6128336_3210.html.

[26] Christopher D. YUNG, Ross RUSTICI, Scott DEVARY, Jennly LIN, « "Not an Idea We Have to Shun": Chinese Overseas Basing Requirements in the 21st Century », *Center for the Study of Chinese Military Affairs, Institute for National Strategic Studies, China Strategic Perspectives*, n° 7, pp. 25-39.

[27] AGENCE XINHUA, « 新时代的中国国防 », URL : http://www.gov.cn/zhengce/2019-07/24/content_5414325.htm.

conditions, de stabilité intérieure[28], un cadre relativement flexible qui présente le risque de pouvoir être exploité avec souplesse afin de justifier le débarquement de la marine de l'APL.

La nature de l'opposition sino-française

On ne peut donc pas résumer la problématique du développement de la présence chinoise en Indopacifique à une simple question de moyens. Au-delà du rapport de force largement favorable à la Chine, l'une des grandes difficultés pour la France dans cette région se trouve ainsi être la nature idéologique de l'opposition chinoise. Pékin revendique sa propre interprétation des droits humains et, de manière générale, le relativisme de l'essentiel des normes éthiques et morales que promeut la démocratie occidentale. La Chine balaie régulièrement les critiques sur sa gestion du Tibet, du Xinjiang et de Hong Kong, les qualifiant de critiques moralisatrices venant de pays étrangers désireux d'imposer leurs standards à une Chine cultivant son particularisme. Ce dernier est d'ailleurs inscrit au préambule de la constitution du pays[29]. L'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) se veut l'incarnation de ces principes à l'échelle internationale. Pensé toutes proportions gardées comme un contrepoids multilatéral de l'ONU, l'OCS représente un vecteur essentiel de la politique étrangère chinoise avec, en ligne de mire, le développement des routes commerciales terrestres, l'approvisionnement énergétique de la Chine et un contrôle renforcé sur sa périphérie. Si la stratégie française en Indopacifique diffère de celle des États-Unis, la Revue nationale stratégique de novembre 2022 qualifie à plusieurs reprises la Chine d'adversaire. Le chef d'état-major de la Marine nationale affirme ainsi que les forces aéronavales françaises font régulièrement l'objet d'intimidation en mer de Chine méridionale[30], dans le cadre d'une stratégie dite d'« A2/AD » qui va à l'encontre des intérêts de liberté de circulation dont la France est tributaire. Il est à craindre également pour les territoires ultramarins français des tentatives de pillage de ressources de leurs zones économiques exclusives françaises, mais également d'usage près de leurs côtes de navires espions (renseignement acoustique, électromagnétique, etc.) ayant l'apparence de bateaux de pêche[31]. Des agressions qui justifieraient l'emploi de moyens de défense sur les mers. Enfin, le niveau de contrôle et de surveillance désiré par le PCC place la Chine en porte-à-faux vis-à-

[28] Nathalie GUIBERT, « Accord sécuritaire avec les îles Salomon : la Chine ne perd pas de vue le front du Pacifique », Le Monde, le 25 mars 2022. URL : https://www.lemonde.fr/international/article/2022/03/25/accord-securitaire-avec-les-iles-salomon-la-chine-ne-perd-pas-de-vue-le-front-du-pacifique_6119198_3210.html.

vis du droit maritime et de la libre circulation. Des définitions certes héritées de la pensée libérale occidentale, mais qui font désormais l'objet d'un consensus largement partagé sur le plan international, notamment par les États n'ayant pas les capacités économiques ou militaires suffisantes pour s'opposer frontalement à Pékin.

La Chine ne menace pas explicitement la France mais œuvre cependant dans le domaine de la lutte hybride et informationnelle, une stratégie visant à saper la légitimité de la présence française auprès des acteurs régionaux, en jouant notamment sur les représentations associées aux États occidentaux, régulièrement accusés de pratiquer un double standard. Un angle particulièrement potent, considérant que l'attachement à un standard de valeurs universelles demeure l'un des principaux arguments de la France lorsqu'il s'agit de justifier ses interventions extérieures, unilatérales ou dans le cadre de ses alliances militaires, notamment avec l'OTAN. Dans le même esprit, la presse chinoise s'est fendue de plusieurs éditoriaux remettant directement en cause la légitimité de la présence française dans la région, notamment lors de la campagne pour le référendum de l'indépendance en Nouvelle-Calédonie[32]. Plus largement, la remise en cause du modèle social républicain fondé sur la construction d'une communauté de destins liée par l'acceptation d'un corpus de valeur et la reconnaissance du droit comme élément fondamental, est en totale cohérence avec la rhétorique chinoise. Or, la France, en maintenant une présence militaire permanente en Indopacifique, superpose les axes d'efforts militaires aux objectifs politiques d'intégration de ses territoires ultramarins. Situés en décalage des principales routes commerciales de l'Indopacifique, ces derniers dépendent largement de la métropole et des forces armées françaises. Au-delà des retombées économiques à relier directement avec la présence d'un tel contingent de troupes et de matériel, l'armée séduit la jeunesse de ces territoires périphériques, y compris auprès des populations étrangères[33]. La réalité opérationnelle et pratique de la présence des forces armées françaises dans la région est donc intimement liée à l'impact ainsi qu'à la solidité du discours politique et diplomatique français.

Le maintien d'une présence militaire dans la région est dès lors indispensable, d'une part car elle contribue à sécuriser les intérêts économiques et politiques français en indopacifique,

[29] CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, *op. cit.*

[30] Laurent LAGNAU, « En mer de Chine, les navires français font régulièrement l'objet d'actes d'intimidation, selon l'amiral Vandier », Opex360, le 13 mars 2022. URL : https://www.opex360.com/2022/03/13/en-mer-de-chine-les-navires-francais-font-regulierement-lobjet-dactes-dintimidation-selon-lamiral-vandier/.

[31] Hugo MEIJER, *op. cit.*, 29 septembre 2022.

[32] 人民日报

[33] En témoigne l'ouverture du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées à Nouméa.

tout en jouant un rôle non négligeable sur le plan diplomatique, en témoignent les récents contrats passés entre la France et l'Indonésie[34] ; d'autre part en raison de ses capacités, opérationnelles et dissuasives, indissociables de la qualité intrinsèque de ses forces armées et du poids diplomatique de la France, lesquelles pourraient contribuer à la désescalade en cas d'augmentation dangereuse des tensions dans la région. La puissance militaire française doit cependant être considérée relativement aux États-Unis et à la Chine, deux puissances dont la rivalité croissante est déjà déterminante dans la recomposition géopolitique de l'Indopacifique. D'un point de vue diplomatique, le durcissement de la position de Washington vis-à-vis de Pékin représente à la fois une fragilité stratégique et une opportunité. Dans le cas très improbable de l'éclatement d'un conflit ouvert, il va de soi que les États-Unis représentent un allié de premier plan associant des capacités militaires inégalées à un réseau très dense d'alliances et de partenariats, ainsi qu'une large expérience dans la conduite d'opérations militaires de tout type. Ce dernier point fait notamment défaut à la Chine, le dernier conflit dans lequel l'APL a été engagé remontant au conflit sino-vietnamien de 1979.

Les États-Unis demeurent également engagés en faveur de la liberté de circulation sur les mers et océans, participant ainsi aux objectifs communs de la France et des puissances européennes. Enfin, Washington est le plus proche partenaire régional du Japon et de l'Australie, lesquels représentent aussi les États avec qui Paris est le plus engagé sur le plan de la coopération sécuritaire, comme en témoigne l'ampleur des exercices militaires menés de manière conjointe[35]. Cependant, le tournant amorcé par Washington dans le cadre de sa relation avec Taïwan est en contradiction croissante avec la « politique d'une seule Chine », alors que le président américain Joe Biden multiplie les déclarations fragilisant l'ambiguïté stratégique américaine. Ces prises de position présentent le risque de pousser la France dans une situation inconfortable, même si Paris ne s'est pas opposée à la venue de sénateurs et de députés français à Taipei dans le cadre de diverses missions diplomatiques et commerciales[36].

[34] Yohan BRIANT, Carla HAID, *Le partenariat de défense franco-indonésien : rapprochement* ad hoc *ou collaboration à long terme ?*, Institut d'études de géopolitique appliquée, Paris, 22 février 2022.

[35] Voir notamment MINISTÈRE DES ARMÉES, « France Australie : la Coopération militaire relancée » et « FANC – Exercice franco-japonais Ogury-Verny entre le *D'Encastreaux* et la frégate *Kirisame* ». URLs : https://www.defense.gouv.fr/actualites/france-australie-cooperation-militaire-relancee https://www.defense.gouv.fr/operations/actualites/fanc-exercice-franco-japonais-oguri-verny-entre-dentrecasteaux-fregate-kirisame.

[36] Jérémy ANDRÉ, « À Taïwan, des sénateurs français relancent les visites », *Le Point*, 9 septembre 2022. URL : https://www.lepoint.fr/monde/a-taiwan-des-senateurs-francais-relancent-les-visites-09-09-2022-2489351_24.php.

L'intransigeance qui semble désormais caractériser la position des États-Unis vis-à-vis de la Chine peut représenter une réelle opportunité pour la France, qui peut se retrouver en position idéale pour séduire des acteurs tels que l'Indonésie, la Corée du Sud, Singapour ou encore la Malaisie. Ces États sont en effet réticents à une opposition frontale avec la Chine, en raison de diverses considérations politiques ou économiques. Si le fossé qui sépare la France et la Chine sur certains aspects idéologiques semble en effet impossible à combler, la relative tempérance dont elle fait preuve pourrait contribuer à en faire un partenaire de premier plan. La volonté politique française de cultiver une forme d'indépendance stratégique vis-à-vis des États-Unis, caractérisée par une autonomie doctrinale plutôt que par un refus d'association avec Washington, s'explique largement par les intérêts français. Cette fibre gaulliste, renforcée par la présence de territoires dans tout l'Indopacifique ainsi que par la densité de son réseau diplomatique, donnent à la France les moyens de mener une politique volontaire, autonome et participative, qui ne soit pas déconnectée de ses préoccupations nationales.

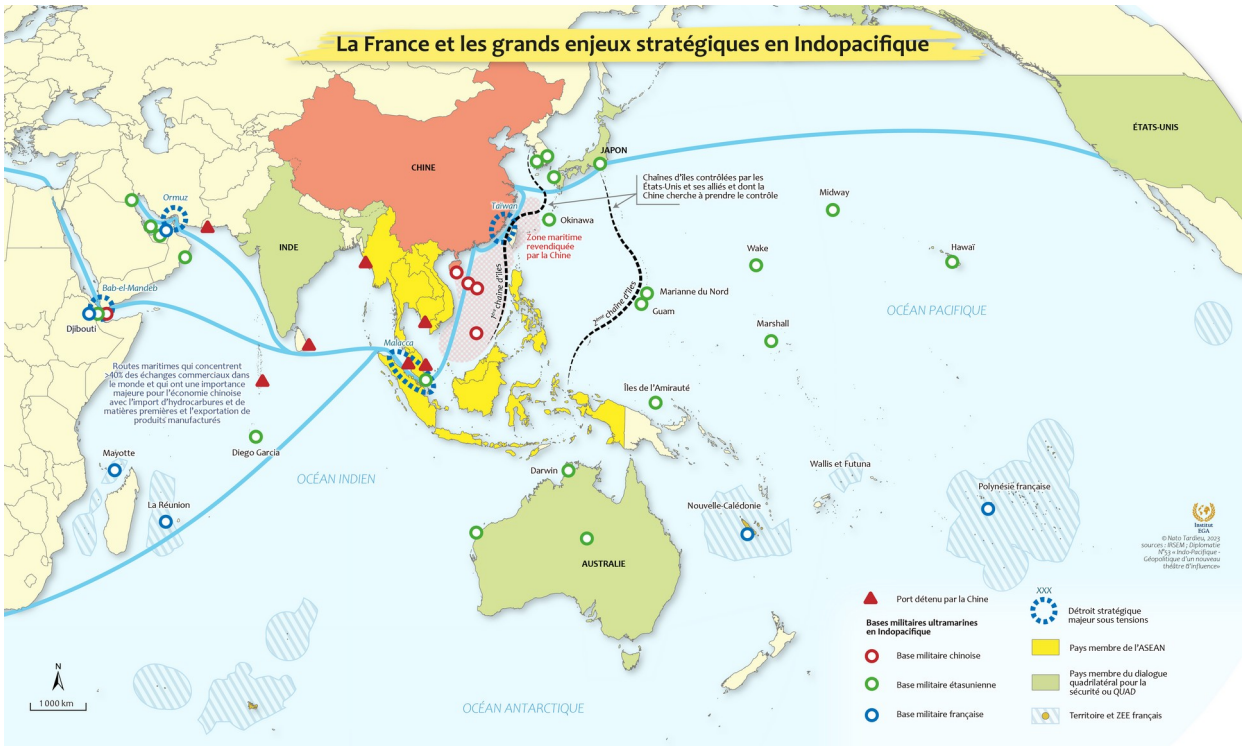

Dans la pure tradition de la Ve République, l'armée représente donc un outil polyvalent, tant dans les domaines diplomatiques et sécuritaires que sur le plan social, en participant à la cohésion de territoires en périphérie. Cette posture unique représente également un atout dans la relation que Paris peut entretenir avec Pékin, car elle peut laisser penser qu'il est possible de figer l'opposition franco-chinoise sur une posture de « coopétition ». Les stratégies

indopacifiques de la France et de la Chine reposent toutes deux sur un socle idéologique associant dimension nationale et positionnement international, ce qui constitue une pierre d'achoppement entre les deux États sans pour autant contraindre la France dans une logique conflictuelle où l'opposition systématique serait l'unique solution. Compte tenu du rapport de force, de l'assise diplomatique et du poids économique respectifs des deux puissances, une telle issue aurait des conséquences néfastes pour Paris et pour l'ensemble de la zone.

Le meilleur moyen d'éviter cette situation reste encore de maintenir et de développer le maximum de souplesse, ce qui se traduit par la multiplication des prises de contacts, notamment envers les acteurs cultivant une forme de singularité diplomatique. Outre l'Indonésie déjà évoquée, l'Inde fait alors figure de partenaire privilégié, tant pour sa capacité à concurrencer la Chine à moyen terme qu'en raison de son héritage diplomatique, indissociable de feu le mouvement des non-alignés. Face à la cristallisation du défi chinois, la France a donc tout intérêt à maintenir une approche transversale, autonome et cohérente. La polyvalence de ses forces armées, tant sur les plans stratégiques et opérationnels que du point de vue des représentations, va ainsi demeurer un atout majeur qu'il conviendra de seconder au mieux sur le plan politique et diplomatique.

Pour aller plus loin

En complément des textes et des cartes, l'Institut d'études de géopolitique appliquée propose d'aller plus loin sur chaque chapitre, en écoutant des experts avec lesquels des entretiens ont été réalisés pour le compte de cet ouvrage.

Les armées françaises face aux crises multiples : pression démographique, migrations, changement climatique, pandémie

Les armées françaises face aux nouvelles formes de conflictualités

Les partenariats stratégiques des armées françaises

La dégradation de l'environnement stratégique français au Proche-Orient et au Moyen-Orient

La présence militaire française en Méditerranée

Les armées françaises face aux acteurs non-étatiques

La France face aux postures américaine, chinoise et russe

Enjeux et activités structurels des forces armées françaises en Indopacifique

Remerciements

Pascal AUSSEUR, Myriam BENRAAD, Romain BERTOLINO, Yohan BRIANT, Manon CHEMEL, Bryan CROENNE, Aurélien DENIZEAU, Nicolas DRIOUECH, Tewfik HAMEL, Emmanuel KOFFI, Andréa LAQUET, Michel LIEGEOIS, Alexandre NEGRUS, Corentin SORICELLI, Nato TARDIEU, Jean-Michel VALANTIN, Emmanuel VERON et Christian VICENTY.

L'Iega remercie Nato TARDIEU, directeur de son département cartographie, pour son expertise cartographique et sa grande disponbilité. L'institut remercie ses analystes, chercheurs et chercheurs associés ayant contribué aux recherches et à la rédaction de l'ouvrage. L'Iega remercie les chercheurs et praticiens, civils et militaires, ayant apporté leur soutien et leur expertise pour la rédaction de cet ouvrage et en participant à l'enregistrement de capsules audios et audiovisuelles.

L'Iega remercie la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées pour son financement.

Table

Avertissement I

Avant-propos II

Sommaire III

Les armées françaises face aux crises multiples : pression démographique, migrations, changement climatique, pandémie 1

CARTE. Mission Harpie : lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane française 3

La pression démographique comme moteur d'une crise humaine : un soutien des forces armées pour la paix internationale 4

CARTE. Forces françaises et zones de responsabilité dans le monde 8

Crises sanitaires et sécurité : quelles menaces biologiques dans les prochaines décennies ? 9

Le changement climatique au XXIe siècle : des risques de conflits dans les zones sensibles 13

Les armées françaises face aux nouvelles formes de conflictualité 18

Changements de dynamique géopolitique globale 19

Guerre de l'information et cyber-attaques, les nouveaux terrains de conflictualités du cyberespace 21

Modalités de riposte et de contre-offensive 24

Le rôle du renseignement 26

CARTE. Câbles sous-marins : le contrôle d'Internet et ses enjeux 30

Les partenariats stratégiques des armées françaises en Afrique 32

CARTE. Les zones d'instabilité en Afrique 35

Des relations partenariales minutieusement construites 36

CARTE. Le réseau des Écoles nationales à vocation régionale (ENVR) 40

Quelles orientations partenariales entre la France et l'Afrique ? 41

CARTE. Coopérations et tensions dans le golfe de Guinée 45

La dégradation de l'environnement stratégique français au Proche-Orient et au Moyen-Orient 47

CARTE. Principales tensions au Proche-Orient et Moyen-Orient en 2023 16

La faillite des États et les conséquences sécuritaires 49

CARTE. Quelle situation au Yémen en 2023 ? 51

Le terrorisme islamiste en zone irako-syrienne 51

CARTE. Situation en Syrie en février 2023 19

La république islamique : entre poursuite du projet nucléaire et méthodes de déstabilisation régionale 54

L'enlisement du conflit israélo-palestinien 56

Les pétromonarchies, des partenaires stratégiques 58

La présence militaire française en Méditerranée 60

La Méditerranée, un espace primordial de défense des intérêts français 60

Recomposition géopolitique et nouveaux défis 64

Une stratégie française en redéfinition 68

Déploiements présents et ambitions futures 72

CARTE. Présence de la marine française en Méditerranée 72

Les armées françaises face aux acteurs non-étatiques 74
La protection du territoire national face à la multiplication des menaces : la dégradation du contexte sécuritaire au Sahel 75
CARTE. La galaxie des groupes armés locaux au Sahel occidental 76
Le maintien de l'intégrité du territoire : OPINT et réponse sécurité 78
CARTE. Les forces militaires françaises en Afrique 80
OPEX : défendre hors des frontières des intérêts stratégiques et vitaux 81
L'externalisation de la sécurité intérieure : penser sa sécurité collectivement 83
La France face aux postures américaine, chinoise et russe 88
Les États-Unis : un partenaire essentiel de la politique étrangère française 88
CARTE. L'OTAN : état des lieux de l'alliance et de ses structures 92
La Chine considérée comme un rival stratégique de la France 93
Une posture ferme vis-à-vis de la Russie 98
CARTE. La société militaire privée russe Wagner en Afrique 103
Enjeux et activités structurels des forces armées françaises en Indopacifique 104
L'Indopacifique entre enjeux transversaux et spécifiques 105
CARTE. Golfe persique : hydrocarbures et confrontations 108
Quelle France en Indopacifique ? 110
CARTE. La France et ses territoires ultramarins : deuxième ZEE mondiale 111
Partenaires et défis français 114
CARTE. Souverainetés et tensions dans le Pacifique 117
Les forces armées françaises face à l'émergence chinoise 120
La présence chinoise en indopacifique : les fondamentaux d'une rhétorique agressive 121
Caractéristiques des impératifs stratégiques chinois 122
CARTE. Tensions en mer de Chine méridionale 125
Est, ouest, sud, nord, le Parti est partout 126
La nature de l'opposition sino-française 129
CARTE. La France et les grands enjeux stratégiques en Indopacifique 132
Pour aller plus loin IV
Remerciements V
Table des matières VI